

Délibération PNRGC n° 2019-001 du Comité syndical du 1er février 2019

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 s'inscrit dans la stratégie budgétaire validée sur la période 2014/2020 qui permet d'appréhender l'impact des choix validés par le Comité syndical et mis en œuvre par le Président et les équipes du Syndicat.

De manière globale il est important de constater que les charges permanentes de structures ont été réduites de plus de 12 % sur la période en passant de 1 700 000 € à 1 510 000 €. L'ajustement de ces frais structurels permet de donner une souplesse et une réactivité accrue à la structure. Cette baisse substantielle a été permise par la restructuration des équipes, l'acquisition du siège et le passage en revue des dépenses courantes de fonctionnement.

Au niveau des recettes permanentes l'Etat (120 000 €), la Région (435 523 €), les communes (164 000 €) et le Conseil départemental (347 000 €) ont stabilisé leur participation statutaire, soit un total de 1 067 000 €.

Des efforts d'optimisation et de mutualisation inter-compétence permettent de valoriser de l'ordre de 179 000 €, tandis que les prestations donnant lieu à rémunération ou partenariat spécifiques ont été portées à 247 000 € soit un gain annuel cumulé porté à 426 000 €.

Les partenariats actifs avec EDF, l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne permettent de valoriser les actions de l'équipe permanente du Parc à hauteur d'environ 107 000 €.

La valorisation immobilière des locaux permet de dégager 10 000 € liés à l'hébergement de « Causses Energia », près de 5 000 € liés à la production électrique, et 36 000 € liés à la DDT soit un total d'environ 51 000 €.

Cette situation permet de rapprocher les recettes propres et permanentes du Syndicat de ses dépenses structurelles et ainsi d'effacer le déficit structurel qui représentait près de 30 % en 2014.

En complément le Plan Annuel d'Action permet de porter des stratégies locales, de mutualiser des opérations ou d'engager des démarches d'innovations, représente en 2018 1 420 000 € de dépenses (dont la valorisation de 275 000 € des dépenses structurelles), donne lieu à l'obtention de 1 319 000 € de subventions emmenées essentiellement par la Région, l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ADEME, et l'Etat.

Cela permet de valoriser la structure d'ingénierie permanente à hauteur de 78 000 € et de compléter la capacité d'ingénierie par le financement de stagiaires et/ou contractuels dédiés aux actions.

La convention triennale de l'ADEME est arrivée à terme et les objectifs de résultat étant atteints, le versement bonifié représente l'équivalent de 2 ans de partenariat courant, ce qui n'obérera pas les capacités financières jusqu'à la fin du mandat. Par ailleurs l'ADEME poursuit son partenariat à travers trois appels à projet (mobilité, énergie coopérative et CEP).

Seule la convention quinquennale avec l'Agence de l'Eau devra être renégociée en 2019 et représentera un enjeu fort pour le Syndicat. Les informations reçues ce jour des évolutions de l'Agence de l'Eau et le programme régional « H2O » nous laissent penser que ces évolutions ne devraient pas remettre en cause les grands équilibres.

Cette structuration opérationnelle et financière permet de présenter un exercice 2018 équilibré tant au plan global qu'au plan structurel.

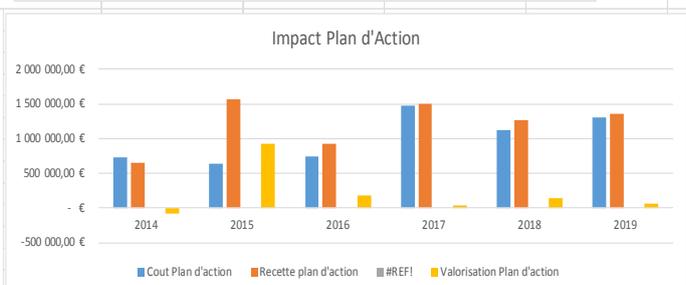
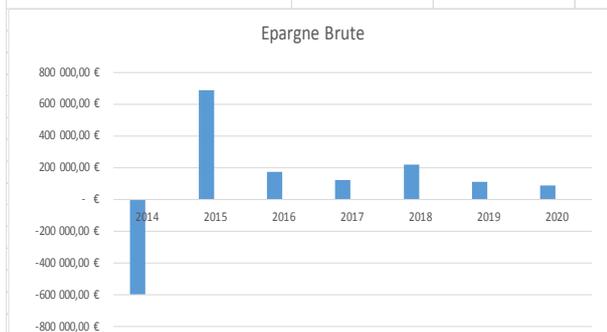
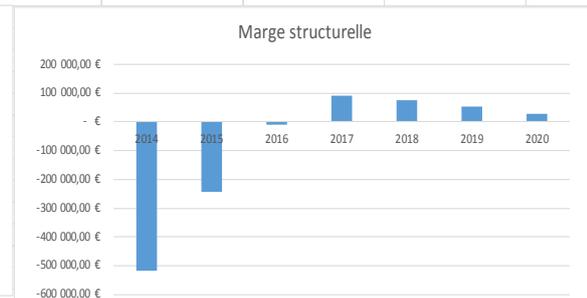
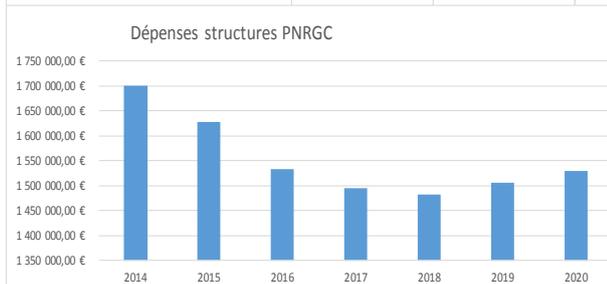
La période en cours 2018-2020 correspond à la deuxième moitié du mandat de l'exécutif en place, correspondant à une période de consolidation des mesures engagées depuis 2014.

- La perspective budgétaire permet d'envisager une évolution de la masse salariale autour de 2 % correspondant au seul GVT (glissement - vieillesse - technicité) légèrement augmenté des coûts de « tuilage » permettant de gérer des arrivées/départs..
- Les charges de structures seront stabilisées en 2019, devant connaître ensuite une évolution contenue au pire dans l'impact de l'inflation (estimée à 2 %).
- Les recettes statutaires sont gelées jusqu'à la fin du mandat.
- Les recettes liées à l'activité interne et à la mutualisation interne seraient également stabilisées.
- L'investissement, en marge de la fin de l'opération bâtiment, sera stabilisé entre 30 et 45 000 € par an dans le seul objectif de maintenir le parc immobilier, informatique et véhicules roulant en état.

- En section d'investissement approchant 400 000 € lié au plan d'action sur 2 exercices, lesquels sont intégralement couverts en dépense externe par les subventions et autres partenariats.
- Le plan d'action prévisionnel en fonctionnement est basé sur un coût annuel moyen de 1 300 000 € couvert par les financements des partenaires à hauteur de 1 360 000 € permettant de valoriser 60 000 € d'ingénierie permanente du Syndicat.

Par ailleurs la mise en synergie de l'action de l'équipe d'ingénierie du Syndicat avec les politiques publiques portées par la Région et le Département sera une priorité. Par exemple le partenariat en cours avec le Conseil départemental de l'Aveyron dans le cadre de la politique d'attractivité et d'accueil de population ou les échanges étroits avec les équipes de Ad occ en Aveyron dans l'accompagnement des porteurs de projets. Cette mise en synergie permettra d'accroître la valeur ajoutée de notre ingénierie au profit des territoires, là aussi en collaboration avec les Communautés de communes et communes.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses structures PNRGC	1 700 277,36 €	1 628 126,50 €	1 532 695,00 €	1 495 000,00 €	1 482 217,00 €	1 505 722,76 €	1 529 606,55 €
<i>Ressources humaines</i>	1 417 065,00 €	1 328 572,77 €	1 317 695,00 €	1 255 000,00 €	1 227 717,00 €	1 246 132,76 €	1 264 824,75 €
<i>Structures (énergie,fournitures,frais financiers)</i>	283 212,36 €	299 553,73 €	215 000,00 €	240 000,00 €	254 500,00 €	259 590,00 €	264 781,80 €
Recettes structures PNRGC	1 183 208,00 €	1 384 208,00 €	1 522 208,00 €	1 587 462,00 €	1 558 870,00 €	1 558 870,00 €	1 558 870,00 €
Recettes statutaires syndicats PNR	1 077 208,00 €	1 077 208,00 €	1 077 208,00 €	1 066 462,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €	1 067 370,00 €
<i>Statutaire Région</i>	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €
<i>Statutaire Département</i>	358 201,00 €	358 201,00 €	358 201,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €	347 455,00 €
<i>Statutaire Communes</i>	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €	164 392,00 €
<i>Participation Annuelle Etat</i>	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Recettes liées à des activités PNR	106 000,00 €	307 000,00 €	445 000,00 €	521 000,00 €	491 500,00 €	491 500,00 €	491 500,00 €
Marge structurelle	- 517 069,36 €	- 243 918,50 €	10 487,00 €	92 462,00 €	76 653,00 €	53 147,25 €	29 263,45 €
Coût Plan d'action	730 614,00 €	631 630,00 €	744 777,00 €	1 472 000,00 €	1 120 500,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Recette plan d'action	650 348,00 €	1 560 400,00 €	930 000,00 €	1 503 000,00 €	1 260 800,00 €	1 360 000,00 €	1 360 000,00 €
Valorisation Plan d'action	- 80 266,00 €	928 770,00 €	185 223,00 €	31 000,00 €	140 300,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Epargne Brute	- 597 335,36 €	684 851,50 €	174 736,00 €	123 462,00 €	216 953,00 €	113 147,25 €	89 263,45 €
Remboursement en capital				12 653,00 €	25 830,00 €	26 540,00 €	27 272,00 €
CAF nette	- 597 335,36 €	684 851,50 €	174 736,00 €	110 809,00 €	191 123,00 €	86 607,25 €	61 991,45 €
OPERATION INVESTISSEMENT							
Depenses Investissement	34 500,00 €	131 000,00 €	900 000,00 €	893 000,00 €	960 178,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €
Recettes Investissement	24 700,00 €	111 000,00 €	530 000,00 €	213 000,00 €	238 000,00 €	190 000,00 €	150 000,00 €
Emprunt			400 000,00 €	500 000,00 €			
fcftva			5 347,50 €	20 305,00 €	54 500,00 €	138 415,00 €	148 827,59 €
RESULTAT EXERCICE	- 9 800,00 €	20 000,00 €	35 347,50 €	- 159 695,00 €	667 678,00 €	78 415,00 €	- 51 172,41 €
RESULTAT CUMULE	740 200,00 €	730 000,00 €		#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
STOCK DE LA DETTE	0	0	400 000,00 €	888 000,00 €	862 170,00 €	835 630,00 €	808 358,00 €
INDICATEURS DE GESTION							
Taux autofi brut	-33%	23%	7%	4%	8%	4%	3%
Capacité de Désendettement	0,00	0,00	2,29	7,19	3,97	7,39	9,06
fdr en jours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
coef rigidité	62%	63%	60%	44%	49%	46%	46%



DÉPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif de la compétence générale est composé de 22 fonctionnaires territoriaux, 3 agents en CDI et 4 agents en Contrat à durée déterminée.

Les 22 fonctionnaires ainsi que 3 CDD exercent le travail à temps complet, 1 CDD à 90 % ainsi qu'1 CDI, sachant que les 2 autres CDI sont à temps partiel.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) est au 1^{er} janvier 2019 est de 27,94 sur le budget principal.

L'effectif financé sur le budget SCOT correspond à 1 CDI à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 temps partiel en CDI, soit un équivalent temps plein de 4,5 ETP.

Au 1^{er} janvier 2019, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 35 personnes représentant 33,44 ETP.

Le coût total du poste personnel relevant du budget général est de 1 392 000 à minorer de 15 400 € correspondant aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 376 600 €.

Cette dépense est constituée pour 1 225 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 167 500 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD) exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais.

En 2018, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente :

- La nouvelle bonification indiciaire 9 268,91 €
- Le régime indemnitaire.....199 756,34 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS) 2 502,00 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

DETTE

La dette du syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,73 % en juin 2017. Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.



Votre agence

Collectivités Publiques 12
Causse Comtal
12033 Rodez Cedex 9
Tél : 05 65 89 12 24
Fax : 05 65 89 19 36

Votre Conseiller

Christian Da Silva

Vos contacts

Internet : www.ca-nmp.fr
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli CA Pocket

1/2 35/14/262/214 01AA1174467G4DP 1 CRM
GREE464 00510



PNR

REÇU LE

20 JUIN 2017

PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

SM PARC NATUREL
REGIONAL DES GRANDS CAUSSES
71 BOULEVARD DE L AYROLLE
12101 MILLAU CEDEX

RODEZ, le 14 Juin 2017

**SM PARC NATUREL REGIONAL DES
GRANDS CAUSSES,
Votre contrat N°00000447173**

Référence à rappeler dans toute correspondance :
Client : 030180172
Contrat : 00000447173
Agence : 00510
Date : 13.06.2017

IBAN : FR76 1120 6000 5000 2379 3185 821

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre financement.

Caractéristiques du crédit :

Catégorie	: 1143	Date valeur réalisation	: 13.06.2017
Taux	: 2,7300 TAUX FIXE	Montant déjà réalisé	: 400 000,00 EUR
Durée en mois	: 300	antérieurement	
Différé total	:	Montant du crédit	: 900 000,00 EUR
Différé partiel	:	Montant réalisé	: 500 000,00 EUR
Périodicité	: TRIMESTRIELLE		

Décompte du crédit :

Commission	: 0,00 EUR	Droits d'enregistrement	: 0,00 EUR
Frais de dossier	: 0,00 EUR	Intérêts avant le 31.08.2017	: 0,00 EUR
Frais d'étude	: 0,00 EUR		

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
1	31.08.2017	893 695,06	11 579,48	6 304,94	5 274,54
2	30.11.2017	887 347,09	12 447,44	6 347,97	6 099,47
3	28.02.2018	880 955,79	12 447,44	6 391,30	6 056,14
4	31.05.2018	874 520,87	12 447,44	6 434,92	6 012,52
5	31.08.2018	868 042,03	12 447,44	6 478,84	5 968,60
6	30.11.2018	861 518,98	12 447,44	6 523,05	5 924,39
7	28.02.2019	854 951,41	12 447,44	6 567,57	5 879,87
8	31.05.2019	848 339,01	12 447,44	6 612,40	5 835,04
9	31.08.2019	841 681,48	12 447,44	6 657,53	5 789,91
10	30.11.2019	834 978,52	12 447,44	6 702,96	5 744,48
11	29.02.2020	828 229,81	12 447,44	6 748,71	5 698,73
12	31.05.2020	821 435,04	12 447,44	6 794,77	5 652,67
13	31.08.2020	814 593,89	12 447,44	6 841,15	5 606,29

1 / 3

CR Nord Midi-Pyrenees 219 Avenue Francois Verdier 81022 ALBI CEDEX 9 444 953 830 RCS ALBI



IMPRIMÉ

REC 16-31-1-048 Comité PSC / ca-nmp.fr

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
14	30.11.2020	807 706,05	12 447,44	6 887,84	5 559,60
15	28.02.2021	800 771,20	12 447,44	6 934,85	5 512,59
16	31.05.2021	793 789,02	12 447,44	6 982,18	5 465,26
17	31.08.2021	786 759,19	12 447,44	7 029,83	5 417,61
18	30.11.2021	779 681,38	12 447,44	7 077,81	5 369,63
19	28.02.2022	772 555,27	12 447,44	7 126,11	5 321,33
20	31.05.2022	765 380,52	12 447,44	7 174,75	5 272,69
21	31.08.2022	758 156,80	12 447,44	7 223,72	5 223,72
22	30.11.2022	750 883,78	12 447,44	7 273,02	5 174,42
23	28.02.2023	743 561,12	12 447,44	7 322,66	5 124,78
24	31.05.2023	736 188,48	12 447,44	7 372,64	5 074,80
25	31.08.2023	728 765,53	12 447,44	7 422,95	5 024,49
26	30.11.2023	721 291,91	12 447,44	7 473,62	4 973,82
27	29.02.2024	713 767,29	12 447,44	7 524,62	4 922,82
28	31.05.2024	706 191,31	12 447,44	7 575,98	4 871,46
29	31.08.2024	698 563,63	12 447,44	7 627,68	4 819,76
30	30.11.2024	690 883,89	12 447,44	7 679,74	4 767,70
31	28.02.2025	683 151,73	12 447,44	7 732,16	4 715,28
32	31.05.2025	675 366,80	12 447,44	7 784,93	4 662,51
33	31.08.2025	667 528,74	12 447,44	7 838,06	4 609,38
34	30.11.2025	659 637,18	12 447,44	7 891,56	4 555,88
35	28.02.2026	651 691,76	12 447,44	7 945,42	4 502,02
36	31.05.2026	643 692,12	12 447,44	7 999,64	4 447,80
37	31.08.2026	635 637,88	12 447,44	8 054,24	4 393,20
38	30.11.2026	627 528,67	12 447,44	8 109,21	4 338,23
39	28.02.2027	619 364,11	12 447,44	8 164,56	4 282,88
40	31.05.2027	611 143,83	12 447,44	8 220,28	4 227,16
41	31.08.2027	602 867,45	12 447,44	8 276,38	4 171,06
42	30.11.2027	594 534,58	12 447,44	8 332,87	4 114,57
43	29.02.2028	586 144,64	12 447,44	8 389,74	4 057,70
44	31.05.2028	577 697,84	12 447,44	8 447,00	4 000,44
45	31.08.2028	569 193,19	12 447,44	8 504,65	3 942,79
46	30.11.2028	560 630,49	12 447,44	8 562,70	3 884,74
47	28.02.2029	552 009,35	12 447,44	8 621,14	3 826,30
48	31.05.2029	543 329,37	12 447,44	8 679,98	3 767,46
49	31.08.2029	534 590,15	12 447,44	8 739,22	3 708,22
50	30.11.2029	525 791,29	12 447,44	8 798,86	3 648,58
51	28.02.2030	516 932,38	12 447,44	8 858,91	3 588,53
52	31.05.2030	508 013,00	12 447,44	8 919,38	3 528,06
53	31.08.2030	499 032,75	12 447,44	8 980,25	3 467,19
54	30.11.2030	489 991,21	12 447,44	9 041,54	3 405,90
55	28.02.2031	480 887,96	12 447,44	9 103,25	3 344,19
56	31.05.2031	471 722,58	12 447,44	9 165,38	3 282,06
57	31.08.2031	462 494,65	12 447,44	9 227,93	3 219,51
58	30.11.2031	453 203,74	12 447,44	9 290,91	3 156,53
59	29.02.2032	443 849,42	12 447,44	9 354,32	3 093,12
60	31.05.2032	434 431,25	12 447,44	9 418,17	3 029,27
61	31.08.2032	424 948,80	12 447,44	9 482,45	2 964,99
62	30.11.2032	415 401,64	12 447,44	9 547,16	2 900,28
63	28.02.2033	405 789,32	12 447,44	9 612,32	2 835,12
64	31.05.2033	396 111,39	12 447,44	9 677,93	2 769,51
65	31.08.2033	386 367,41	12 447,44	9 743,98	2 703,46
66	30.11.2033	376 556,93	12 447,44	9 810,48	2 636,96
67	28.02.2034	366 679,49	12 447,44	9 877,44	2 570,00
68	31.05.2034	356 734,64	12 447,44	9 944,85	2 502,59
69	31.08.2034	346 721,91	12 447,44	10 012,73	2 434,71
70	30.11.2034	336 640,85	12 447,44	10 081,06	2 366,38
71	28.02.2035	326 490,98	12 447,44	10 149,87	2 297,57



CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
72	31.05.2035	316 271,84	12 447,44	10 219,14	2 228,30
73	31.08.2035	305 982,96	12 447,44	10 288,88	2 158,56
74	30.11.2035	295 623,85	12 447,44	10 359,11	2 088,33
75	29.02.2036	285 194,04	12 447,44	10 429,81	2 017,63
76	31.05.2036	274 693,05	12 447,44	10 500,99	1 946,45
77	31.08.2036	264 120,39	12 447,44	10 572,66	1 874,78
78	30.11.2036	253 475,57	12 447,44	10 644,82	1 802,62
79	28.02.2037	242 758,10	12 447,44	10 717,47	1 729,97
80	31.05.2037	231 967,48	12 447,44	10 790,62	1 656,82
81	31.08.2037	221 103,22	12 447,44	10 864,26	1 583,18
82	30.11.2037	210 164,81	12 447,44	10 938,41	1 509,03
83	28.02.2038	199 151,74	12 447,44	11 013,07	1 434,37
84	31.05.2038	188 063,51	12 447,44	11 088,23	1 359,21
85	31.08.2038	176 899,60	12 447,44	11 163,91	1 283,53
86	30.11.2038	165 659,50	12 447,44	11 240,10	1 207,34
87	28.02.2039	154 342,69	12 447,44	11 316,81	1 130,63
88	31.05.2039	142 948,64	12 447,44	11 394,05	1 053,39
89	31.08.2039	131 476,82	12 447,44	11 471,82	975,62
90	30.11.2039	119 926,71	12 447,44	11 550,11	897,33
91	29.02.2040	108 297,77	12 447,44	11 628,94	818,50
92	31.05.2040	96 589,46	12 447,44	11 708,31	739,13
93	31.08.2040	84 801,24	12 447,44	11 788,22	659,22
94	30.11.2040	72 932,57	12 447,44	11 868,67	578,77
95	28.02.2041	60 982,89	12 447,44	11 949,68	497,76
96	31.05.2041	48 951,66	12 447,44	12 031,23	416,21
97	31.08.2041	36 838,32	12 447,44	12 113,34	334,10
98	30.11.2041	24 642,30	12 447,44	12 196,02	251,42
99	28.02.2042	12 363,04	12 447,44	12 279,26	168,18
100	31.05.2042	0,00	12 447,42	12 363,04	84,38

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social : 219, Avenue François Verdler 81022 ALBI Cedex 9. Tél : 098 098 18 18 (numéro non surtaxé) - 444 953 830 RCS ALBI. Société de courtage en assurances, immatriculée sous le numéro 07 019 259 au Registre de l'ORIAS.



IMPRIMERIE VERT



PEFC 10-31-2481 Caisse Régionale PEFC / PEFC France 2012



BATIMENT

1. Rappel du financement de l'acquisition-modernisation :

Achat.....	1 000 000 €	
Travaux.....	1 000 000 €	
	2 000 000 €	
Conseil régional Midi-Pyrénées.....400 000 €		
Conseil régional accessibilité	24 800 €	}
Conseil régional énergie	42 500 €	
FEDER.....	93 831 €	
TEPCV	176 500 €	
Emprunt		
	900 000 €	
FCTVA.....		
	152 000 €	
Fonds propres		
	120 000 €	
(50 000 2016-2017 - 70 000 € 2018-2019)		

2. Coût du bâtiment en année pleine à partir de 2018

Annuité.....	50 000 €	}
Chauffage.....	4 500 €	
Électricité	10 000 €	
Ménage.....	16 800 €	
Maintenance / assurance diverses.....	35 000 €	

Recettes locatives / participation aux charges :

DDT (loyer + charges)	36 000 €	}
Causes Energia	10 000 €	
Production photovoltaïque	5 000 €	

100 000 € ⇨ 65 000 €

VS

= / =

35 000 €

= 4 ans de fonds propres

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Loyer	82 000	82 000					
Charges	20 000*	35 000*	55 000*	55 000*	66 000	67 000	68 000
Annuité			12 000	30 000	50 000	49 000	48 000
Total coût	102 000	117 000	67 000	85 000	116 000	116 000	116 000
Recettes	0	0	0	12 000	51 000	52 000	53 000
Coût net	102 000	117 000	67 000	73 000	65 000	64 000	62 000

* Hors frais de personnel lié au ménage

FINANCEMENT STRUCTURE

1 728 883,54 €

Région Occitanie.....	435 523,00 €	
Région Bâtiment	123 938,39 €	
Total Région	559 461,39 €	(32,36 %)
Département Aveyron	347 455,00 €	(20,10 %)
Etat	120 000,00 €	
Etat TEPCV / Bât	57 429,85 €	
Etat FCTVA.....	54 098,30 €	
Total Etat.....	231 528,15 €	(13,39 %)
Mutualisation Inter Budgets.....	179 000,00 €	(10,35 %)
Communes membres.....	164 392,00 €	(9,51 %)
Actions partenariales / divers	140 147,00 €	(8,11 %)
Partenaires (EDF, AEAG, Etat.....)	106 900,00 €	(6,18 %)

FINANCEMENT PLAN D'ACTION

2018

1 318 675,73 €

Agence de l'Eau Adour Garonne	484 978,14 €	(36,78 %)
Europe	210 726,92 €	(15,98 %)
Autofinancement des communes / EPCI bénéficiaires.....	179 868,20 €	(13,64 %)
Région Occitanie	171 819,88 €	(13,03 %)
Etat.....	159 771,44 €	(12,12 %)
Ademe	71 080,00 €	(5,39 %)
Autres, divers.....	40 431,15 €	(3,07 %)

FINANCEMENT CUMULÉ STRUCTURE + PLAN ACTION

3 047 559,27€

Région Occitanie	731 281,27 €	(24,00 %)
Agence de l'Eau	512 078,14 €	(16,8 %)
Etat.....	445 599,59 €	(14,62 %)
Département Aveyron.....	347 455,00 €	(11,40 %)
Europe	210 726,92 €	(6,91 %)
Actions partenariales / divers	180 578,15 €	(5,93 %)
Autofinancement des communes / EPCI bénéficiaires.....	179 868,20 €	(5,90 %)
Utilisation interne / mutualisation interbudget.....	179 000,00€	(5,87 %)
Communes (statutaire).....	164 392,00 €	(5,40 %)
Ademe	71 080,00 €	(2,33 %)
Edf	25 500,00 €	(0,84 %)

SCoT

En vitesse de croisière, le budget de fonctionnement du SCoT s'équilibre au montant des cotisations des EPCI soit 82 000 €.

Les recettes sont toutefois majorées de la participation du budget général pour les fonctions d'encadrement du chargé du SCoT ou pilotage du pôle aménagement du PNR à hauteur de 26 000 €.

Cette situation génère donc un excédent de 25 000 € qui vient valider la section d'investissement, laquelle absorbe l'ensemble des coûts liés à la réalisation des « plans et programmes » tels que le SCoT et le PCAET.

A cette affectation s'ajoutent les recettes de FCTVA et subventions dédiées pour environ 70 000 € en 2018.

L'ensemble couvre les charges de l'exercice.

Sur des montages similaires les exercices à venir devraient intégrer les frais liés à la révision du SCoT post-PCAET et SRADDET, ainsi que la mise en place du Contrat Local de Santé.

SPANC

Le budget du SPANC s'élève en exploitation à 233 000 € couverts à hauteur de 216 000 € par les redevances des usagers.

A cette somme se rajoute en 2018 les recettes liées à l'animation du programme de validation et la dernière année liée à l'emploi aidé à hauteur de 25 000 €, ce qui permet de dégager un excédent d'exploitation de près de 9 000 €.

Sur les deux prochains exercices, nous perdrons les aides liées à l'emploi aidé qui seront compensées par la montée en puissance des redevances du territoire de la Communauté de communes du Saint-Affricain et en 2019 seulement les aides 2017 et 2018 de l'Agence de l'Eau restent encore à encaisser.

Au fil de l'eau ce budget est stabilisé à l'équilibre malgré la disparition progressive des aides de l'Agence de l'Eau.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-002 du Comité syndical du 1^{er} février 2019

Renégociation de l'emprunt pour l'achat du siège du Parc

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Vu le budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, voté et approuvé par le Comité syndical du 6 avril 2018 et visé par l'autorité administrative le 6 avril 2018.

Après délibération, décide :

ARTICLE 1^{er} : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes ;

ARTICLE 2 : Objet du financement : Reprise de l'emprunt n°0000447173 lié au budget principal, remboursement prévu le 28 février 2019

Montant : 875 763,07 €

Durée de l'amortissement : 24 ans

Taux : 2,34% fixe

Périodicité : trimestrielle

Échéance : constante

Frais de dossier : 1 751,53 €

Débloccage : A la date prévue du 28 février 2019 (cf simulation), date à laquelle les prêts n°0000447173 seront soldés,

ARTICLE 3 : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

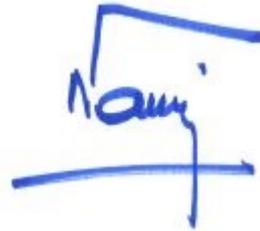
ARTICLE 4 : Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

ARTICLE 5 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Gestion du parc automobile

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des grands Causses possède une flotte de 14 véhicules répartis comme suit :

- 2 véhicules utilitaires et tout terrain affectés exclusivement à l'équipe d'entretien de l'espace rural
- 1 véhicule tout terrain principalement affecté au chargé de mission randonnée et sports de nature mais largement mutualisé avec les autres besoins de l'équipe
- 1 véhicule tout terrain affecté principalement au service de suivi des sources mais largement mutualisé avec les autres besoins de l'équipe
- 1 véhicule de tourisme affecté au service d'autopartage et utilisé régulièrement par les équipes
- 4 véhicules utilitaires affectés au SPANC
- 1 véhicule de tourisme principalement affecté au service de suivi des rivières mais largement mutualisé avec les autres besoins de l'équipe
- 3 véhicules de tourisme mutualisés à toute l'équipe
- 1 véhicule affecté au Directeur général

Par délibération de juillet 2014 et arrêté attributif de septembre 2014, le Directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction géré en tant que tel.

Tous les autres véhicules ont le statut de voiture de service et, à ce titre, doivent être quotidiennement remisés au sein des parkings et locaux du siège du PNR des Grands Causses.

Pour des besoins ponctuels ou des facilités de services, l'ensemble des agents, en particulier ceux du SPANC et le Chargé de missions randonnée et sports de nature, peuvent être ponctuellement autorisés au remisage à domicile du véhicule après information et accord du DGA/chef de pôle.

Le Président sollicite la validation du Comité syndical sur ces modalités de gestion du parc automobile.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-004 du Comité syndical du 1er février 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

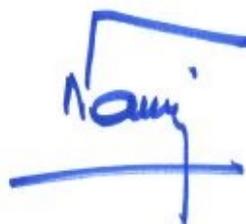
En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2019.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette proposition.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accompagnement ADEFPAT site de Montpellier-le-Vieux

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le site touristique de Montpellier-le-Vieux est un chaos de rochers calcaires étendu sur plus de 120 ha. Situé sur la commune de La Roque-Sainte-Marguerite, il a été découvert à la fin du 19^{ème} siècle. « Mis en tourisme » par des passionnés en même temps que l'Aven Armand, les deux sites deviennent des curiosités très visitées dès le début du 20^{ème} siècle. En 1929, une société d'exploitation voit le jour pour leur gestion et aménagement, de nombreuses familles locales y prennent des parts. Aujourd'hui le capital de la SA est composé de 2400 parts de 125 euros.

Aujourd'hui le site subit une forte érosion de sa fréquentation : de 80 000 visites en 2005 à 47 000 en 2017.

Quatre sociétaires très investis s'impliquent dans la gestion et l'avenir de la société. Le Président de la SA sollicite les collectivités locales pour envisager une relance de la fréquentation en partenariat avec le territoire et souhaite associer les partenaires locaux à la redéfinition du projet de site pour un meilleur ancrage du site.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du Parc naturel régional des Grands Causses car le Site de Montpellier-le-Vieux est un équipement structurant pour le tourisme local. Le Syndicat mixte décide de mandater un groupe projet chargé d'élaborer des propositions. Afin de faciliter le travail collectif, le Comité syndical sollicite un accompagnement par la formation auprès de l'ADEFPAT. **Ce groupe remplit une mission d'intérêt général** pour le syndicat mixte : les membres du groupe projet sont chargés d'élaborer des propositions afin d'aider le syndicat mixte à exercer ses compétences en partant des besoins des bénéficiaires ultimes du service d'intérêt général. La seule compensation financière apportée aux membres du groupe projet est l'action de formation-développement mise en œuvre par l'ADEFPAT pour développer une compétence collective au sein du groupe projet

L'action de formation-développement est dimensionnée aux besoins de la mission suite à un travail réalisé conjointement entre l'ADEFPAT et le Parc.

Du fait de cette mission d'intérêt général, cette aide par la formation n'est pas considérée comme une aide d'Etat pour chacun des acteurs économiques participant au groupe projet.

Dans ce cadre, une contribution financière de 380 € est demandée au Syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Installation d'éco-compteurs sur les itinéraires de randonnées

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la Randonnée et des Activités de Pleine Nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du Paysage. Le territoire s'engage fortement dans le développement des Activités de pleine nature, au premier rang desquelles la Randonnée Pédestre, avec plus de 4 000 km de sentiers. Il convient aujourd'hui de développer des grandes itinérances multi-pratiques. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et à la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire. Ces produits sont disponibles en toute saison et concernent à la fois les habitants et les visiteurs. Il s'agit de :

- 10 balades numériques qui permettent de valoriser les patrimoines culturel et naturel des villages du territoire,
- le site GEOTREK « rando grands causses » et son application dédiée qui recense à ce jour plus de 100 PR sur le territoire.

Dans le même temps, des grandes itinérances se mettent en place sur le territoire et notamment la « Grande traversée du Massif Central à VTT » et l'itinérance « Gorges et Vallées du Tarn » qui vient d'être reconnue parmi les grandes itinérances de la Vallée du Tarn. Le Parc naturel régional des Grands Causses, en lien avec les territoires concernés, va porter une candidature auprès des fonds Massif Central pour aménager et formaliser cette itinérance.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional des Grands Causses souhaite évaluer et mesurer l'impact de cette stratégie d'aménagement et de valorisation du réseau de sentiers et de la fréquentation par la mise en place d'outils de suivis. Cette évaluation s'effectue grâce à l'installation de 13 éco-compteurs sur le périmètre du Parc naturel régional des Grands Causses (voir le dossier ci-joint).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'action « Développement et Qualification des Activités de Pleine nature et d'Itinérance, Valorisation des Patrimoines et du Paysage » du Programme d'Action 2018-2019 du Parc naturel régional des Grands Causses.

Budget prévisionnel

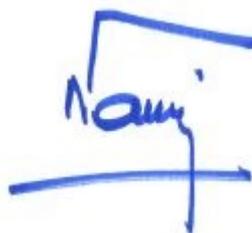
- **Coût :**
Le cout de la fourniture de 13 éco compteurs
Total HT : 24 322,75 €

- **Plan de financement :**
Département de l'Aveyron : 12 161,00€ (50 %)
PNRGC : 12 161,75 € (50%)

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-007 du Comité syndical du 1^{er} février 2019

**Fiche action programme de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif,
année 2019
Projet d'accord-cadre spécifique à l'assainissement avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélié MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Dans la continuité des opérations engagées en 2015 et 2016 essentiellement, il est proposé d'engager une nouvelle phase de réhabilitation s'inscrivant dans le nouveau programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Le présent projet d'accord vise à accompagner la réhabilitation de 25 installations sur 2019, prioritairement sur des zones de captage d'eau potable.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Action « renouvellement de la Charte »

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

Dans le cadre du processus de révision de la Charte le Syndicat s'organise afin de mobiliser au maximum son ingénierie propre afin d'animer l'ensemble de la procédure et produire l'ensemble des documents à moindre coût.

Cependant le surcroît d'activité généré, la spécificité de certains documents, la fourniture de données ou la nécessité d'élaborer des supports spécifiques nécessite que l'on établisse une fiche action propre aux coûts marginaux engendrés par la révision de la charte en 2019.

Coût

- Encadrement et pilotage des missions ci-dessous.....10 000 €
- Stagiaire juriste - 6 mois 4 000 €
- Stagiaire SIG + diagnostic de territoire - 6 mois..... 4 000 €
- Frais de rédaction 15 000 €
- Achat de données22 000 €
- Communication 5 000 €

Total 60 000 €

Financement

- Conseil régional 50 000 €
- Syndicat Mixte PNR 10 000 €

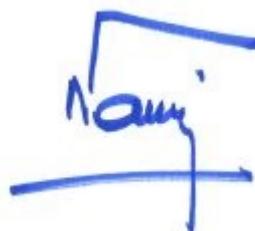
Total 60 000 €

Le Comité syndical approuve cette fiche action, son plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Lancement de la révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses 2022-2037

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

***Vu le code de l'environnement, en particulier les dispositions des 1° et 2° de l'article R. 333-4,
Vu le code général des collectivités locales,***

Exposé des motifs

Créé en 1995 sur la base de volontés politiques locales et d'une labellisation par décret du Premier ministre, le Parc naturel régional des Grands Causses a relevé plusieurs défis :

- La gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel,
- L'aménagement du territoire,
- Le développement économique et social du territoire,
- L'accueil, l'information et l'éducation,
- L'expérimentation.

Syndicat mixte composé de 93 communes, le Parc est un vaste territoire aux accents méditerranéens, aux influences continentales et aux poussées atlantiques. S'étendant sur près de 330 000 hectares, c'est le 3e plus grand Parc naturel de France. Avec ses voisins limitrophes, le Parc national des Cévennes à l'est, le Parc naturel régional du Haut-Languedoc au sud et le Parc naturel régional de l'Aubrac au nord, il constitue l'un des plus grands espaces naturels d'Europe, au sud du Massif central.

Composé de quatre grandes entités paysagères, et de nombreuses sous entités qui représentent le cadre quotidien des habitants, le Parc a plusieurs visages. Il englobe une mosaïque d'espaces naturels, de terres habitées et cultivées. Sur les causses, d'immenses plateaux calcaires entrecoupés de gorges et de rivières. Dans les Rougiers, des collines et des plaines aux couleurs chatoyantes. Sur les monts de Lacaune ou du Lévézou, de la forêt, de hauts sommets parcourus de vallées encaissées. Et sur les avant-causses, des vallées dégagées et des plateaux en pente douce.

La Charte du Parc définit les fondements, les objectifs et les moyens pour conduire pendant 15 ans un « projet de développement durable » sur le territoire. Code de bonne conduite qui engage les signataires, elle fixe en outre des objectifs et des actions pour la gestion économe des ressources. De là, en partenariat avec des scientifiques, des associations, des acteurs socio-économiques, mais aussi les collectivités locales et les services de l'Etat, le Parc élabore un programme d'actions à destination de ses 70 000 habitants. Prévus pour une période allant de 2007 à 2019, elle a été prolongée de 3 ans, jusqu'à 2022, comme le prévoit la Loi pour la reconquête de la Biodiversité de la Nature et de Paysages promulguée le 9 août 2016.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et la Région Occitanie lancent aujourd'hui la révision de la charte pour définir le projet de territoire de 2022 à 2037.

Le périmètre d'étude

Préalablement à cette révision, se pose la question d'un nouveau périmètre d'étude. En effet, en 1995, l'ensemble des communes membres du Parc se situent dans le département de l'Aveyron. Pour autant, les entités paysagères, les continuités écologiques, les bassins hydrographiques, les bassins de vie, les bassins d'emploi et le fonctionnement d'un territoire vécu ne s'arrêtent pas aux limites administratives. Il apparaît donc opportun d'imaginer un périmètre d'étude de la future charte qui consacre l'unité du Larzac et ses avants-causses en intégrant la partie sud, constituée essentiellement par la communauté de communes Lodévois-Larzac.

La communauté de communes Lodévois-Larzac a d'ailleurs d'ores et déjà délibéré le jeudi 20 décembre en ce sens et demande au Syndicat mixte du parc naturel régional des Grands Causses d'intégrer à son périmètre d'étude pour la révision de sa charte l'ensemble des communes qui composent la Communauté de communes du Lodévois-Larzac à l'exception de celles d'ores et déjà classées dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Modalités de gouvernance et de concertation

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de conduire la préparation et l'élaboration de la nouvelle charte 2022-2037, aux côtés de la Région Occitanie et de l'Etat.

Le Syndicat mixte associera donc ses partenaires principaux (Etat, Région, Départements, Communautés de communes et communes) dans le cadre d'instances de pilotages (décrites ci-après).

Le conseil scientifique et tous acteurs et parties prenantes du territoire seront mobilisés pour élaborer le projet de charte.

- **Instances de gouvernance :**

La démarche proposée pour la révision de la Charte du Parc naturel régional repose schématiquement sur :

- **Le comité de pilotage de la révision de la Charte (COFIL)**

- Le comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses. Il est composé de 49 membres (6 représentants de la région Occitanie, 6 représentants du département de l'Aveyron, 15 représentants des communes rurales, 6 représentants des communes urbaines, 16 représentants des communautés de communes). Le règlement intérieur du syndicat mixte précise la liste des personnes associées invitées aux réunions du Comité syndical (le Représentant de l'Etat dans le Département, le Trésorier du Syndicat, le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron, le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Président de la Chambre des Métiers de l'Aveyron, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), le Président du Conseil économique, social et environnemental (CESER) d'Occitanie ou son représentant, le Président de l'Association des Amis du Parc, les fondateurs du Parc, le Président du Comité

scientifique du Parc, le Directeur Régional de l'ADEME, les Présidents du CDT et du CRT et le (ou les) Président(s) d'honneur.

- Monsieur le Préfet de Région Occitanie ou son représentant,
- Madame la Présidente de la Région Occitanie ou son représentant,
- Monsieur le Président du Département de l'Aveyron ou son représentant,
- Monsieur le Président du Département de l'Hérault ou son représentant,
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Lodévois-Larzac ou son représentant,
- Les représentants des communes nouvellement intégrées au périmètre d'étude,
- Toutes personnes reconnues pour leur expertise et/ou leur expérience désignées par le Président du Parc naturel régional des Grands Causses.

Ce comité pilote la révision de la Charte.

- **Composition du Comité technique (COTECH) :**

- Direction du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,
- Chargé(e)s de missions concerné(e)s par la révision de la Charte,
- Les représentants des services de la Région Occitanie,
- Les représentants des services de la DREAL Occitanie,
- Les représentants des services de la DDT Aveyron et DDTM Hérault,
- Les représentants des services des départements de l'Aveyron et de l'Hérault,
- Directions des intercommunalités présentes sur le périmètre d'étude,
- Monsieur le Président du Comité scientifique du Parc naturel régional des Grands Causses,
- Les représentants des services des chambres consulaires.

Ce comité assure le pilotage technique et oriente les étapes d'élaboration.

- **Comité scientifique**

- **Modalités de concertation et de participation de l'ensemble des acteurs**

Les modalités de la concertation qui accompagnent la révision de la Charte reposent sur :

- Des séminaires et ateliers thématiques liés aux grands champs d'intervention d'un Parc naturel régional ouverts aux élus et techniciens de collectivités, aux établissements publics de l'Etat, aux services de l'Etat, aux associations, aux chambres consulaires, aux syndicats mixtes.
- Des ateliers territoriaux, à l'échelle de chacune des communautés de communes ouverts au public et aux associations locales.
- La transmission de bulletins d'information et d'articles sur la révision de la Charte aux collectivités membres du Syndicat mixte ainsi qu'aux membres associés pour qu'ils soient insérés dans les supports de communication de celles-ci.
- La mise en ligne sur le site internet du Parc d'une page consacrée à la révision de la Charte (actualités, calendrier, documents consultables en ligne) et de la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.

Vu l'exposé des motifs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- VALIDE le périmètre d'étude tel que définit sur la carte annexée,
- ARRETE la composition des instances de gouvernance et les modalités de concertation telles que proposées,
- DEMANDE au Conseil Régional d'Occitanie d'engager la procédure de révision de la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses,
- AUTORISE le Président ou le Président-délégué à solliciter une subvention auprès des collectivités territoriales ou de tout autre partenaire, de l'Europe sur des crédits d'ingénierie, animation, formation, information, communication,
- AUTORISE le Président ou le Président-délégué à signer tout acte de convention, contrat ou avenant qui serait nécessaire pour assurer la conduite de la procédure et la communication nécessaire à la révision de la Charte.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-010 du Comité syndical du 1^{er} février 2019

Désignation d'un membre du Parc à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Tarn-amont

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Richard FIOL - Christian FONT - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Bernard POURQUIE - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christelle SIGAUD-LAURY - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Marc TOURRET - Michel VERGELY - Danièle VERGONNIER
■ Pouvoirs	Zina BOURGUET donne son pouvoir à Jean-Luc GIBELIN Monique BULTEL-HERMENT donne son pouvoir à Pierre VERGELY Sébastien DAVID donne son pouvoir à Danièle VERGONNIER Paul DUMOUSSEAU donne pouvoir à Daniel DIAZ Alain GAL donne pouvoir à Hubert CAPOULADE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Jean-Sébastien ORCIBAL donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Roger ROUQUETTE donne son pouvoir à Christian FONT Bruno SIMONNET donne pouvoir à Martine ROUQUETTE Arnaud VIALA donne son pouvoir à Jean-Michel LADET
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Bernard ARNOULD - Max DALET - Emilie GRAL - Christophe LABORIE

L'actuelle CLE du SAGE Tarn-amont arrive à expiration au printemps 2019.

La Préfète de la Lozère, coordinatrice du SAGE Tarn-amont, sollicite le Parc afin de désigner un représentant comme membre de cette future CLE.

Monsieur POURQUIE actuellement représentant du Parc ne souhaite pas continuer cette mission.

Il est proposé de désigner Hubert GRANIER.

VOTE :	Pour : 40	Contre: /	Abstention : /
---------------	------------------	-----------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette désignation et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190201-20190201_010-DE

Reçu le 11/02/2019

Délibération n° 2019-023-PNRGC du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Compte Administratif 2018 – Compétence Générale	
■ Président de séance	Emmanuelle GAZEL, Vice-Présidente
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Alain FAUCONNIER - Richard FIOL - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2018, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 863 576,43 euros
Recettes	2 899 872,21 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	36 295,78 euros
Résultat excédentaire N-1	1 429 612,15 euros
Résultat cumulé excédentaire	1 465 907,93 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	977 952,50 euros
Recettes	546 083,66 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	- 431 868,84 euros
Résultat excédentaire N-1	160 070,66 euros
Résultat cumulé déficitaire	-271 798,18 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	1 194 109,75 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2018 du budget relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2018 et mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2019-024 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2019

Approbation du compte de gestion par Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière
Principale, en charge de la gestion de la Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de M. Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

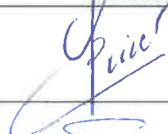
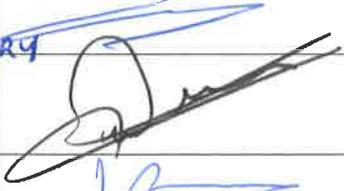
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau

le 22 mars 2019

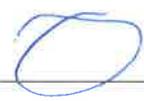
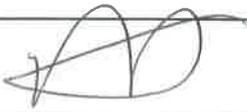
Ont signé cette délibération :

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie <i>POUJOIC E-GAZEL</i>		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie <i>POUJOIC A-FAUCONNIER</i>		(Attente délibération Région) Région Occitanie	
Aurélien MAILLOLS Région Occitanie <i>POUJOIC M. VEAGELY</i>		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron <i>POUJOIC C. LABORIE</i>		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron		Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau <i>POUJOIC C. SIGAUD LAURY</i>		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

Représentants titulaires

Représentants suppléants

Communautés de Communes

Jean-Michel LADET C de C Causses à l'Aubrac		Alain VIOULAC C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Claude ALIBERT C de C Millau Grands Causses	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses		Alain ROUGET C de C Millau Grands Causses	
Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses		Bernard SOULIE C de C Millau Grands Causses	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Bérénice LACAN C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers <i>Yves D'AVAIL</i>		Claude CHIBAUDEL C de C Monts, Rance et Rougiers	
Daniel AURIOL C de C Muse et Raspes Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Raspes Tarn	
Christian FONT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	

Communes Rurales

Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	
Marc AYRAL C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Affricain et les Rougiers" <i>Pouvoir M. CALMELS</i>			

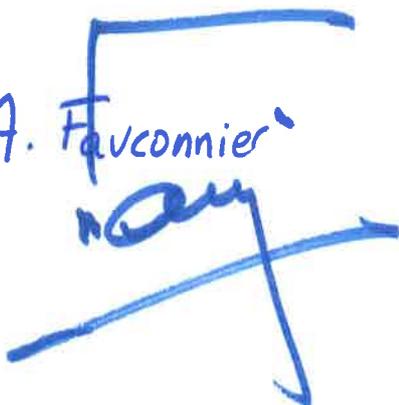
<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communes Rurales			
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers" <i>Pouvoir A. DEL</i>		Elian ROQUES C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Marc TOURRET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"		Robert TOBIN C R Terroir "Le Pays de Roquefort, le St Africain et les Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lézézou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lézézou"	
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"		Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte du
Parc naturel régional des Grands Causses

Pour expédition conforme
Le Président



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

A. Favonnier


Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_024-BF
Reçu le 26/03/2019

Département : AVEYRON	DELIBERATION N° 2019-025	Nombre de membres en exercice : 46
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018	Nombre de membres présents : 30
	Séance du 22 mars 2019	Nombre de suffrages exprimés : 38

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *Emmanuelle GAZEL*, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2017		160 070,66		1 429 612,15		1 589 682,81
Transfert à la sect° d'investisst	-	-		-	0,00	-
Résultats cumulés reportés 2017		160 070,66	-	1 429 612,15		1 589 682,81
Opérations de l'exercice 2018	977 952,50	546 083,66	2 863 576,43	2 899 872,21	3 841 528,93	3 445 955,87
Résultats de l'exercice 2018	431 868,84			36 295,78	395 573,06	
RESULTATS DE CLOTURE en €	271 798,18			1 465 907,93		1 194 109,75

ETAT DES RESTES A REALISER	INVESTISSEMENTS	
Dépenses reportées	794 344,73	
Recettes reportées		694 173,35
Besoins de financement	100 171,38	

Affectation des résultats

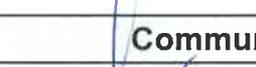
Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 en €	1 465 907,93
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédents antérieurs reportés" - report à nouveau en €	1 093 938,37
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	371 969,56

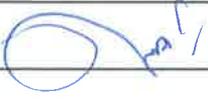
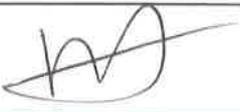
Résultat déficitaire d'investissement de l'exercice 2018 en €	271 798,18
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Déficits d'investissement antérieurs reportés" en €	271 798,18

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Région Occitanie			
Zina BOURGUET Région Occitanie <i>POUJOL E. GAZEL</i>		Patrick CASES Région Occitanie	
Monique BULTHEL HERMENT Région Occitanie		Stéphane BERARD Région Occitanie	
Emmanuelle GAZEL Région Occitanie		Vincent LABARTHE Région Occitanie	
Jean-Luc GIBELIN Région Occitanie <i>POUJOL A. FAUCONNIER</i>		(Attente délibération Région) Région Occitanie	
Aurélie MAILLOLS Région Occitanie <i>POUJOL M. VERGELY</i>		Nelly FRONTANAU Région Occitanie	
Jean-Sébastien ORCIBAL Région Occitanie		Christian DUPRAZ Région Occitanie	
Conseil départemental de l'Aveyron			
Annie BEL Conseil départemental Aveyron		Christine PRESNE Conseil départemental Aveyron	
Sébastien DAVID Conseil départemental Aveyron <i>POUJOL C. LABORIE</i>		Alain MARC Conseil départemental Aveyron	
Emilie GRAL Conseil départemental Aveyron		Valérie ABADIE ROQUES Conseil départemental Aveyron	
Christophe LABORIE Conseil départemental Aveyron		Jean-Philippe ABINAL Conseil départemental Aveyron	
Christel SIGAUD LAURY Conseil départemental Aveyron		Camille GALIBERT Conseil départemental Aveyron	
Danielle VERGONNIER Conseil départemental Aveyron		Jean-Pierre MASBOU Conseil départemental Aveyron	
Communes urbaines			
Claude ASSIER Commune urbaine Millau		Hugues RICHARD Commune urbaine Millau	
Sylvie AYOT Commune urbaine Millau <i>POUJOL C. SIGAUD LAURY</i>		Elodie PLATET Commune urbaine Millau	
Claude CONDOMINES Commune urbaine Millau		Thierry SOLIER Commune urbaine Millau	
Philippe RAMONDENC Commune urbaine Millau		Denis BROUGNOUNESQUE Commune urbaine Millau	
Alain FAUCONNIER Commune urbaine St-Affrique		Boris BENEZECH Commune urbaine St-Affrique	
Alain GAL Commune urbaine Sévérac d'Aveyron		Olivier de POUZILHAC Commune urbaine Sévérac d'Aveyron	

<u>Représentants titulaires</u>		<u>Représentants suppléants</u>	
Communautés de communes			
Jean-Michel LADET C de C Causses à l'Aubrac		Alain VIOULAC C de C Causses à l'Aubrac	
Richard FIOL C de C Larzac et Vallées		Henri REGORD C de C Larzac et Vallées	
Daniel DIAZ C de C Millau Grands Causses		Claude ALIBERT C de C Millau Grands	
Simone GELY C de C Millau Grands Causses		Alain ROUGET C de C Millau Grands	
Hubert GRANIER C de C Millau Grands Causses		Bernard SOULIE C de C Millau Grands	
Bernard POURQUIE C de C Millau Grands Causses		Achille FABRE C de C Millau Grands Causses	
Gérard PRETRE C de C Millau Grands Causses		Alain NAYRAC C de C Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE C de C Millau Grands Causses		Bérénice LACAN C de C Millau Grands Causses	
Bernard ARNOULD C de C Monts, Rance et Rougiers René D AURIOL		Claude CHIBAUDEL C de C Monts, Rance et Rougiers	
Daniel AURIOL C de C Muse et Rases du Tarn		Dominique BOYER C de C Muse et Rases du Tarn	
Christian FONT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY C de C Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Communes rurales			
Evelyne STAHL C R "Terroir Le Séveragais"		Marie-Thérèse GAY C R "Terroir le Séveragais"	
Paul DUMOUSSEAU C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"		Joël ESPINASSE C R Terroir "Le Causse Noir, Les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"	
Sylvain Henri GOUBY C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"			
Roger ROUQUETTE C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"		Christian VERLAGUET C R Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"	

Représentants titulaires		Représentants suppléants	
Communes rurales			
Marc AYRAL C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>POURVOIR M. CALMELS</i>	<i>M. Ayral</i>		
Anne-Marie CONSTANS C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers" <i>POURVOIR A. BEL</i>	<i>A. Constans</i>	Elian ROQUES C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel LEBLOND C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	<i>M. Leblond</i>	Sébastien VILLENEUVE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Martine ROUQUETTE C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	<i>M. Rouquette</i>	Adeline BOUDOU-THERON C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Michel SIMONIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	<i>M. Simonin</i>	Marc TOURRET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Bruno SIMONNET C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	<i>B. Simonnet</i>	Robert TOBIN C R Terroir "Pays de Roquefort, St-Affricain, Rougiers"	
Marcel CALMELS C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	<i>M. Calmels</i>	Jean-Claude ARGUEL C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Arnaud VIALA C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"	<i>A. Viala</i>	Emilie GAYRAUD C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	
Nadine IZARD C R Terroir "Les Raspes du Tarn, Les Marches du Lévezou"		Hubert CAPOULADE C R Terroir "Les Raspes Du Tarn, Les Marches du Lévezou"	<i>H. Capoulade</i>
Max DALET C R Terroir "Le Millavois"		Patrick MACIEJEVSKI C R Terroir "Le Millavois"	
André MAZET C R Terroir "Le Millavois"	<i>A. Mazet</i>	Véronique LOMBARD C R Terroir "Le Millavois"	

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Pour expédition conforme
Le Président de séance

Emmanuelle Pez GAZEL

Délibération n° 2019-026-PNRGC du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Budget Primitif 2019 – Compétence Générale

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Le Débat d'Orientation budgétaire a été adopté par délibération n°2019-001 du comité syndical du 1^{er} février 2019. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif 2019 a été élaboré. Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés à ce budget primitif 2019, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 889 945,61 euros	3 987 158,67 euros
Opérations d'ordre	191 151,43 euros	
Résultat reporté		1 093 938,37 euros
TOTAL	5 081 097,04 euros	5 081 097,04 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (propositions et reports)	1 100 099,12 euros	1 180 745,87 euros
Opérations d'ordre		191 151,43 euros
Résultat reporté	271 798,18 euros	
TOTAL	1 371 897,30 euros	1 371 897,30 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	6 452 994,34 euros	6 452 994,34 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2019 relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n°2019-027 du Comité syndical du 22 mars 2019

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget annexe SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des budgets annexes.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

D'autres dépenses, dites de structures, nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2019, il est proposé au Comité syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC - Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures... selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SPANC sur la partie occupée, soit le même forfait annuel depuis 2015, représentant un montant

- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- 5 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du DGA, responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SCoT sur la partie occupée, soit le même forfait annuel depuis 2015, représentant un montant de location de 2 350€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

- 40 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et ans susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-028** du Comité syndical du 22 mars 2019

Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie	
■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la gestion des diverses opérations et autres appels à projet, le Syndicat mixte se trouve de plus en plus confronté à la nécessité d'avances importantes de trésorerie.

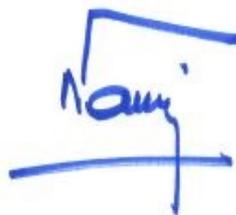
Afin de faciliter la gestion quotidienne du Syndicat, il est proposé d'autoriser le Président à contracter autant que de besoin une ligne de trésorerie dans la limite de 500 000 €.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ligne de trésorerie plafonnée à 500 000 € auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 10 mois maximum au taux de 0,59 %.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-029 du Comité syndical du 22 mars 2019

Convention de partenariat entre les Syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux de l'Aubrac, des Causses du Quercy, des Grands Causses, du Haut Languedoc, des Pyrénées ariégeoises et des Pyrénées catalanes pour le développement en Inter Parcs d'actions d'animation et de communication dans le secteur agricole et agro-alimentaire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de l'InterParcs d'Occitanie, il a été décidé de mettre en place un partenariat destiné à promouvoir l'agriculture et l'agroalimentaire au sein des territoires de Parcs.

Ce partenariat s'inscrit sous le chef de file du Parc naturel régional de l'Aubrac avec l'appui financier de la Région Occitanie.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190322-20190322_029-DE

Reçu le 26/03/2019

Délibération PNRGC n° 2019-030 du Comité syndical du 22 mars 2019

**Convention de partenariat relative à la réalisation des actions
« Expérimenter de nouvelles formes d'itinérance et d'accès aux activités de pleine nature »
« Soutenir la mise en tourisme des grandes itinérances du Massif Central »**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la politique de massif central et le partenariat actif des Parcs naturels régionaux au sein de l'IPAMAC, les Grands Causses s'inscrivent dans le plan d'action mutualisé sur la thématique « Soutenir la mise en tourisme des grandes itinérances ».

Cette action s'inscrit dans nos objectifs de valorisation de la randonnée à l'échelle du Parc naturel régional, dans un partenariat étroit avec l'Aubrac et plus largement dans le cadre des grandes itinérances à travers le Massif Central et le long du Tarn des sources en Lozère à Moissac.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération n° 2019-031-PNRGC du Comité syndical du 22 mars 2019

Mise en œuvre du projet « Agro Eco Lab » dans le cadre d'un Groupe Opérationnel Partenariat Européen pour l'Innovation

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif opérationnel 6.2 : « Soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire »

Art. 6.2.2 : « Conforter l'économie agricole »

Contexte et motif de l'action

Il y a 4 ans lors de la parution de l'AMI GO PEI Innovation 2015, un premier noyau de 7 partenaires (Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, UNOTEC, le Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort, l'Association des Vétérinaires et Éleveurs du Millavois, le Lycée Agricole Public de la Cazotte, le Parc naturel régional des Grands Causses et l'UMR AGIR de l'INRA) en lien avec des réseaux d'agriculteurs (au premier rang desquels nous trouvons le groupe « Économe et de Terroir » et le « Comité de Développement Agricole du Sud Aveyron ») a décidé de se fédérer pour constituer un GO PEI dont l'objectif était d'engager une mise en commun d'expériences en lien avec la transition agro-écologique.

Le dispositif DIAL (Dispositif d'Initiatives Agro-écologiques Locales) a été mis en place et a permis la concrétisation d'un dispositif de concertation et de travail collaboratif entre partenaires pour contribuer au développement de pratiques innovantes et agro-écologiques sur le territoire du Sud Aveyron sur la thématique de l'autonomie alimentaire en élevage ovin lait.

Objectif

Le projet vise à créer un « AgroEcoLab », dispositif permettant :

- D'approfondir les connaissances sur des thématiques techniques, environnementales, et sociales favorisant la transition agro-écologique sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses ;
- Par une approche participative et co-constructive, de favoriser la diffusion des connaissances et les évolutions nécessaires des outils et méthodes de conseil agricole.

Le projet associe le Syndicat mixte du Parc naturel régional, l'Union Ovine et Technique (UNOTEC), le Service Élevage de la Confédération Générale de Roquefort, l'Association Vétérinaire Éleveurs du Millavois (AVEM), l'EPLA La Cazotte et l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). La Chambre d'agriculture de l'Aveyron est le chef de file et assure le pilotage du projet.

Budget prévisionnel

Le projet doit se dérouler du 1^{er} juin 2019 au 30 mai 2022.

Il mobilisera un total de 147 jours de chargés de mission ou de techniciens pour un coût total de 40 268,08 € comprenant les frais de structure.

Il est décidé de recourir aux programmes FEADER PDRR 2014-2020, à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et d'autofinancer une partie de cette action selon la répartition suivante :

- FEADER : 17 073,67 € (42,4%)
- Agence de l'Eau Adour Garonne : 15 140,80 € (37,6%)
- Autofinancement : 8 053,61 € (20%)

Annexe à la présente délibération

Dossier de demande de subvention.

Considérant les objectifs généraux et opérationnels des actions proposées dans le cadre du projet « Agro Eco Lab » et afin de mettre en œuvre le projet, le Président propose au Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses d'approuver le projet et le plan de financement proposé.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n°2019-032** du Comité syndical 22 mars 2019

Contrat Bourg Centre Millau

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, six communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiées dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn et Belmont-sur-Rance.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

La commune de Millau s'est engagée dans un projet ambitieux de requalification de son centre bourg qui s'inscrit dans le cadre d'un Contrat Action Cœur Ville, validé lors du Comité Syndical du 30 novembre 2018. En parallèle, la commune de Millau et la Communauté de Communes Millau Grands Causses ont souhaité s'engager dans la démarche régionale Bourg Centre qui permettra l'accompagnement par le Conseil Régional des projets. Ceux-ci s'articulent autour de 5 axes stratégiques :

- Favoriser une offre attractive d'habitat
- Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions avec notamment l'aménagement d'un Pôle Multimodal à Millau
- Cadre de vie : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace publics et le patrimoine, avec l'opération prioritaire pour la commune d'aménagement du Quai Sully Chaliès et de la Place Bompaire,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics, et notamment la réhabilitation du complexe sportif
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré

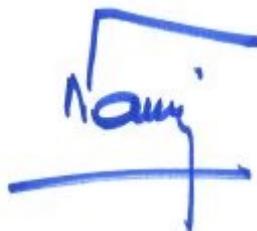
Le contrat intègre un programme opérationnel de 20 actions à réaliser sur la période 2018/19 - 2021 pour un cout global d'investissement de 57 387 118€. Ce programme opérationnel pluriannuel aura vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lézou 2018-2021.

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires du Contrat : la Région Occitanie, la Commune de Millau, la Communauté de Communes du Millau Grands Causses, le Parc Naturel Régional des Grands Causses, et le Département de l'Aveyron.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet de contrat Bourg Centre de Millau et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-033 du Comité syndical du 22 mars 2019

Animation des sites intégrés au réseau Natura 2000 Année 2019/2020 : période du 1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Référence à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses

- **Axe stratégique 1** : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- **Objectif opérationnel 5.2** : Préserver les espaces naturels et les espèces qui y sont liées (biodiversité)
Article 5.2.4 : Mettre en place le réseau Natura 2000

Contexte et motif de l'action

Le Parc naturel régional des Grands Causses comprend 19 sites Natura 2000 sur son territoire : 17 Zones de Conservation Spéciale (ZSC - directive Habitats naturels, faune, flore) et 2 Zones de Protection Spéciale (ZPS - directive Oiseaux).

Les Documents d'objectifs des sites Natura 2000 ci-dessous définissent une liste d'opérations de gestion et de sensibilisation visant à la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses est chargé de l'animation des documents d'objectifs :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », « Causse Noir et ses corniches », « Cirque et Grotte du Boundoulaou », « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants » (regroupe 5 sites), 3 sites du Larzac (regroupe : « Serre de Cougouille, Devèzes de Lapanouse et du Viala-du-Pas-de-Jaux, Cirques de Saint-Paul-des-Fonts et de Tournemire »), « Vallée du Tarn de Brousse aux gorges », « Gorges du Tarn et de la Jonte (regroupe 4 sites).

Le programme de l'animation des sites est défini en fonction des crédits disponibles et des actions retenues, en application des Documents d'objectifs respectifs.

Objectif

Le programme proposé a pour objectif la mise en œuvre d'actions telles qu'elles ont été validées dans chaque Document d'objectifs, en réponse aux enjeux de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Le comité de pilotage annuel valide chaque année le programme à mettre en œuvre.

Actions proposées pour la période concernée

1- Animation agricole :

Documents d'objectifs visés :

« Plateau et corniches du Guilhaumard », 3 sites du Larzac, « Causse Noir et ses corniches ».

Opérations à réaliser :

Animation agricole, suivi des MAEC en cours, sensibilisation auprès des éleveurs.

2- Formation, information, suivis d'espèces :

Documents d'objectifs visés : « Gorges de la Dourbie et causses avoisinants », « Cirque et grotte du Boundoulaou », 3 sites du Larzac, « Gorges du Tarn et de la Jonte ».

Opérations à réaliser :

- suivi de la reproduction du vautour moine,
- suivi des populations de chauves-souris au Boundoulaou
- actualisation de l'inventaire du sabot de Vénus,
- inventaire du lézard ocellé sur les « 3 sites du Larzac »,
- animations dans le cadre du « joli mois de l'Europe en Occitanie »

3- Animation générale :

- accompagnement des porteurs de projets en lien avec les activités de pleine nature : manifestations sportives en sites Natura 2000, développement d'activités, équipements de sites ;
- accompagnement des collectivités pour l'évaluation des incidences de projets ;
- formations, interventions auprès d'étudiants ;
- préparation des Comités de pilotage ;
- avis en lien avec les enjeux identifiés sur les sites, sur les divers projets et opérations, afin de garantir leur compatibilité avec la conservation de la biodiversité Natura 2000 ;
- suivi d'espèces à PNA (vautours, lézard, passereaux...) et espèces de la directive Oiseaux (aigle, crabe, gypaète) ;
- veiller à la prise en compte des enjeux N2000 dans l'élaboration des différents documents de planification sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour mener à bien ces opérations, le Parc confiera des prestations, comme par exemple, la Chambre d'Agriculture, le CEN Midi-Pyrénées, la LPO Grands Causses, Rural concept...

Budget prévisionnel

• Coût :

Le coût de l'animation des Documents d'objectifs est défini pour chaque période en accord avec les services de l'Etat et fait l'objet de demandes de financements spécifiques. Il comprend des dépenses de personnel du Parc (y compris frais de structure forfaitaires de 15%), et des prestations extérieures.

Total TTC : 93 100 € TTC

• Plan de financement : 100 %

Etat (47%) et Europe (53%)

VOTE :

Pour : **38**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses

71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex

Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture

012-251201349-20190322-20190322_033-DE

Reçu le 26/03/2019

Délibération **PNRGC n° 2019-034** du Comité syndical du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de la tente	
■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Auréliе MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Conformément à la délibération du Bureau syndical 11 mars 2011, le coût de mise à disposition de la tente du Parc est actuellement de 225 € pour un coût de montage et de démontage estimé à 500 €.

Depuis 2011, la participation des bénéficiaires pour la mise à disposition de la tente (9m x 5m) du Parc n'a pas évolué.

Pour information les bâches de la tente ont été remplacées en 2018 pour un coût total de 4 679 €.

Conformément à la délibération du Comité syndical du 22 juin 2015, il est proposé d'ajuster le montant de la participation au coût journalier de mise à disposition d'un agent du Syndicat Mixte, soit 280 €.

Cette participation correspond à la mise à disposition d'un agent pour une ½ journée pour le montage et une ½ journée pour le démontage.

La fiche de gestion qui fixe les modalités de la mise à disposition de la tente sera modifiée en ce sens.

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-035 du Comité syndical du 22 mars 2019

Convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Daniel AURIOL - Annie BEL - Marcel CALMELS - Hubert CAPOULADE - Claude CONDOMINES - Daniel DIAZ - Paul DUMOUSSEAU - Achille FABRE - Richard FIOL - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Sylvain-Henri GOUBY - Christophe LABORIE - Bérénice LACAN - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Alain ROUGET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Bernard SOULIE - Evelyne STAHL - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Daniel AURIOL Sylvie AYOT donne son pouvoir à Christel SIGAUD LAURY Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Annie BEL Sébastien DAVID donne son pouvoir à Christophe LABORIE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir Michel VERGELY
■ Absents, excusés	Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Christian FONT - Emilie GRAL - Jean-Michel LADET - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière du Chargé d'affaires son parc automobile.

Afin d'organiser et régler cet usage, une convention a été passée entre Causses Energia et le Syndicat mixte (cf pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE :	Pour : 38	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-040 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Décision modificative n° 1-2019 – Réajustement imputation budgétaire pour l'action A318

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Madame Roucaute, Trésorière principale de Millau a rejeté les mandats n°252, n°253 et n°254 émis le 29 mars 2019 relatifs à des aides octroyées à des particuliers sur des travaux de réhabilitation d'assainissement non collectif.

Ces aides s'inscrivent dans le programme d'actions 2017 (code analytique A318) financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne selon la convention d'aide du 29 mars 2017 d'un montant de 453 600€.

Ces trois mandats (les premiers de l'année 2019) imputés à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » font suite à de nombreux autres depuis l'exercice 2017. Le reste à réaliser de cette action repris sur le BP2019 est de 64 677,23 euros.

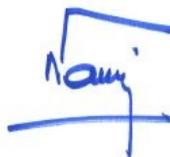
Mme Roucaute nous exige d'annuler ces trois premiers mandats de 2019 et de les reprendre en charge à l'imputation 658822 « Aides » Fonction 830 - A318. Les prochains règlements seront également imputés sur ce nouveau article jusqu'au solde de l'action.

Afin d'ajuster le budget 2019 en conséquence, il convient de basculer l'ouverture de crédit votée lors du BP2019 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » sur l'article 658822 « Aides » par la DM n°1 faisant l'objet de ce projet de délibération soumis à votre approbation.

VOTE : Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette décision modificative et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-041 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Décision modificative n° 2-2019 Ajustement imputation budgétaire virement en section d'investissement

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

L'opération de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif se poursuit sur le programme d'actions 2019 et fait l'objet d'une nouvelle demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur la base d'un soutien financier de 3 000 euros pour 25 dispositifs soit 75 000,00 euros d'aides possibles à octroyer à des particuliers s'engageant dans cette démarche. Il s'agit de l'action rattachée au code analytique A358.

Madame Roucaute, Trésorière principale de Millau, sur la base de la doctrine sur le suivi budgétaire et comptable des subventions versées par les collectivités demande au syndicat mixte du Parc de transférer cette nouvelle action en section d'investissement sur les comptes 458 « opérations sous mandat »

Par DM n°2, il convient d'annuler les ouvertures enregistrées en section de fonctionnement sur le BP2019 et de les basculer en investissement.

Il faut noter qu'à ce jour, il n'y pas eu de demande de prise en charge sur cette opération.

Ce projet de décision modificative n°2 est soumis à l'approbation des membres du comité syndical du Parc.

VOTE : Pour : **26** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette décision modificative et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-042 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Décision modificative n° 3-2019 – Réajustement budgétaire à la demande de la Trésorerie

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Depuis de nombreuses années, le syndicat mixte soutient des animations socio-culturelles de son territoire.

L'aide octroyée aux associations du territoire transitait jusqu'à aujourd'hui par l'article comptable 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Mme Roucaute, Trésorière principale de Millau, ne souhaite plus que l'on impute ces aides sur cet article et nous demande désormais de les faire transiter par l'article 658822 « Aides ».

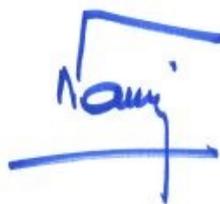
Pour mettre en œuvre sa demande, il convient de basculer l'ouverture de crédits du BP2019 faite sur l'article 6574 à l'article 658822.

Les membres du comité syndical sont amenés à se prononcer sur cette DM n°3

VOTE : Pour : **26** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide cette décision modificative et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-043 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Contrats bourgs centres Sévérac d'Aveyron, Saint-Rome-de-Tarn, Belmont-sur-Rance et Camarès

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

La Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centres » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri-urbaines.

Cette démarche a pour objectif le développement des pôles de centralité sur le territoire, ce qui s'articule avec les orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses approuvé en juillet 2017.

Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, six communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiées dans le SCoT des Grands Causses en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Sévérac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn et Belmont-sur-Rance.

Dans le cadre de ces contrats Bourgs Centre, les communes et EPCI s'engagent dans une démarche transversale de développement et de valorisation, qui s'articule autour des priorités d'actions suivantes : cadre de vie, habitat, mobilité, services, culture, patrimoine, tourisme, environnement, économie...

1- Sévérac d'Aveyron

La commune de Sévérac d'Aveyron s'est engagée dans un projet ambitieux sur l'ensemble du territoire qui s'inscrit aujourd'hui dans le cadre du contrat Bourg Centre autour des enjeux et objectifs opérationnels suivants :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - Renforcer le niveau de services et d'équipements et l'offre commerciale pour conforter la centralité de Sévérac
 - Organiser les liaisons et les flux de la ville pour améliorer l'accessibilité depuis la RN88 et l'A75
 - Favoriser un habitat qui réponde aux aspirations des nouveaux arrivants
 - Préserver les paysages et le cadre de vie dans les projets d'aménagements et notamment dans les projets de requalification d'espaces publics des villages
 - Favoriser la requalification zones d'activités et développer le télétravail / coworking (usine ITA)
 - Développer les mobilités durables entre les pôles de la commune nouvelle : liaisons douces et voie verte Lapanouse Sévérac
 - Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics (Mairie, ITA...)

- Valoriser les patrimoines pour renforcer l'attractivité touristique
 - Poursuivre la rénovation des rues et ruelles de la cité médiévale la rénovation des bâtiments patrimoniaux emblématiques (château, Maison de Jeanne) pour qualifier le cadre de vie et favoriser l'attractivité touristique
 - Développer des sites d'Activités de Pleine Nature en lien avec la stratégie du territoire : Lac de la Cisba (PPN)

2- Saint Rome de Tarn

Saint Rome de Tarn s'engage également dans un programme visant à renforcer la centralité de la commune à l'échelle de son territoire en lien avec la Communauté de communes Muses et Rapes du Tarn, et s'appuie sur 2 axes stratégiques :

- Conforter Saint Rome de Tarn dans son rôle de pôle de proximité pour l'accueil de nouvelle population
 - Améliorer le cadre de vie et le fonctionnement du bourg centre par la requalification des espaces publics
 - Relancer une dynamique de l'habitat
 - Réhabiliter les équipements publics vieillissant sur la commune

- Renforcer la position de Pôle de Service Touristique
 - Développer une offre d'activités de pleine nature en lien avec la rivière
 - St Rome de Tarn étape majeure de l'itinérance Gorges et Vallée du Tarn
 - Poursuivre la valorisation du patrimoine historique de la commune

3- Belmont sur Rance

Le projet de contrat bourg centre de Belmont sur Rance et de la communauté Monts Rance Rougiers s'appuie sur 3 axes stratégiques qui visent à :

- Améliorer l'Habitat et qualifier les espaces publics du centre bourg
 - Requalifier et valoriser les espaces publics de la commune
 - Amélioration de l'habitat et rénovation énergétique
- Maintenir l'attractivité en renforçant les équipements de centralité
 - Compléter et mettre à niveau l'offre d'équipement et de services
 - Développer des équipements de santé
- Valoriser les patrimoines pour renforcer l'attractivité touristique
 - Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel
 - Développer les activités de pleine nature

4- Camarès

Le projet de contrat bourg centre de Camarès et de la communauté Monts Rance Rougiers s'appuie sur 3 axes stratégiques qui visent à l'attractivité du bourg centre :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - Valoriser l'espace public en lien avec les commerces de proximité
 - Créer un pôle de services de santé et organiser le quartier de la noria
- Relancer une dynamique de l'habitat
 - Requalifier l'offre de logements par quartier dans le centre ancien
 - Créer une liaison avec le lotissement
- Renforcer la Fonction de Pole de service touristique de Camarès
 - Renforcer le pôle office du tourisme de Camarès
 - Développer les activités de pleine nature et notamment la randonnée sur le territoire
 - Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel

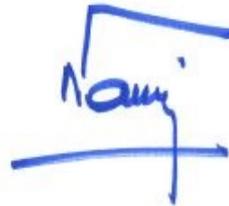
Les programmes opérationnels pluriannuels relevant des contrats présentés auront vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie Pyrénées Méditerranée Grands Causses Lézézou 2018-2021

La gouvernance sera confiée à un Comité de Pilotage composé des cosignataires du Contrat : la Région Occitanie, les communes, les communautés de communes, , le Parc Naturel Régional des Grands Causses, le Département de l'Aveyron, ainsi que des partenaires techniques associés comme le CAUE, l'EPF Occitanie ainsi que les services de l'Etat.

VOTE : Pour : 26 Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces 4 projets de contrat Bourg Centre et autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-044 du Comité syndical du 08 juillet 2019

Installation de la Maison de la Région

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Annie BEL - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Daniel DIAZ - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Christian FONT - Alain GAL - Simone GELY - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - André MAZET - Alain NAYRAC - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Christel SIGAUD LAURY - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET - Thierry SOLIER
■ Pouvoirs	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Daniel AURIOL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Emmanuelle GAZEL - Jean-Luc GIBELIN - Sylvain-Henri GOUBY - Emilie GRAL - Michel LEBLOND - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Bernard POURQUIE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Danielle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre du déploiement du réseau des maisons de Région dans chaque bassin d'emploi et après plusieurs mois de recherches infructueuses, il a été décidé d'installer la Maison de la Région au rez-de-chaussée de la Maison du Parc naturel régional des Grands Causses au 71 boulevard de l'Ayrolle à Millau.

L'installation s'organisera autour d'un accueil dans le hall, de plusieurs bureaux de permanence des services régionaux dans l'actuelle salle Larzac et d'un espace formation à distance dans l'espace central Sorgues.

Le loyer a été calculé sur la base des mètres carrés exclusifs et selon les modalités applicables à l'Etat pour le 1^{er} étage.

Les menus travaux d'adaptation seront pris en charge par la Région.

Au-delà du loyer et de la participation aux charges du bâtiment, la Région mettra à disposition des services du Parc son accès à la fibre optique.

Afin de respecter les délais d'urgence, une première convention (ci-jointe) est signée pour 11 mois mais celle-ci fera l'objet d'une consolidation juridique avant le terme de celle-ci.

VOTE : Pour : **26** Contre : / Abstention : /

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer la présente convention ainsi que la future à venir visant à pérenniser l'installation de la Maison de la Région au 71 boulevard de l'Ayrolle, ainsi que tous les documents liés à la mise en œuvre de cette convention.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-053 du Comité syndical du 22 novembre 2019

Décision Modificative n° 4 : Subvention d'équilibre du budget principal au budget SCOT

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Par délibération du 22 mars 2019, la durée d'amortissement des frais d'étude imputés à l'article 2031 du budget SCOT a été réduite d'un an pour être portée à 5 années au lieu de 6 années déterminées initialement par erreur.

De fait cette réduction induit une dotation annuelle aux amortissements plus importante qui représente en 2019 près de 2100 euros.

Le départ d'Arnaud BOUDOU au 31 août 2019, agent contractuel en CDI affecté au budget SCOT s'est concrétisé par un licenciement pour intérêt de service au motif du recrutement d'un fonctionnaire pour occuper le même emploi. La qualification de ce départ a généré un coût engendrant un ajustement au chapitre 012 du budget SCOT évalué à 7 000 euros.

Au regard de ces deux éléments, il convient de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget SCOT d'un montant de 9 100 euros.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider cette proposition de subvention.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-054 du Comité syndical du 22 novembre 2019

Contrat de domiciliation avec le SMICA

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

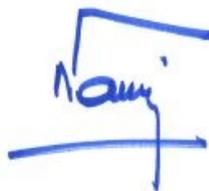
Le SMICA a sollicité le Syndicat mixte du Parc pour qu'un bureau au siège du Parc soit mis à disposition d'un agent du SMICA deux jours par semaine à compter du 01.12.2019.

Afin d'officialiser et d'organiser ce télétravail, les membres du Comité syndical sont invités à valider le contrat de domiciliation.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Mise à jour du tableau des effectifs

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUEDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOLE - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETTE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTELE-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Président rappelle aux membres du Comité syndical :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe et de prendre en considération le recrutement par voie de mutation avec son détachement sur l'emploi fonction du responsable de pôle Aménagement, Paysages et Évaluation.

Le Président propose au Comité syndical :

D'adopter les modifications du tableau des emplois suivants par :

- La création d'un poste permanent pour un emploi de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019 afin de pouvoir répondre favorablement à la demande écrite du 4 août 2019 d'un agent titulaire lauréat de l'examen professionnel de technicien principal de 1^{ère} classe spécialité « Espaces verts et naturels » - session 2019. L'agent occupera la fonction de chargé de mission rivières et sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien principal de 1^{ère} classe.
- La suppression d'un poste permanent pour un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2019 puisque l'agent sera promu au grade supérieur.
- L'ajustement de la colonne des effectifs pourvus faisant suite au détachement sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services du responsable du pôle Aménagement, Paysages et Évaluation à compter du 1^{er} septembre 2019.

Accusé de réception en préfecture

Le 25/11/2019 à 11h22 - 20191122_055 DE
Reçu le 26/11/2019

Cadre d'emplois /grades	Catégorie	Temps de travail	Effectifs inscrits au budget	Effectifs pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS				
Directeur Général des Services 40 000 - 80 000	A	100%	1	1
Directeur Général Adjoint Services 40 000 - 150 000	A	100%	4	4
TOTAL			5	5
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Administrateur	A	100%	1	0
Attaché	A	100%	4	2
Rédacteur principal de 2ème classe	B	90%	1	1
Rédacteur	B	100%	2	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	100%	1	1
		57%	2	2
Adjoint administratif	C	100%	1	1
TOTAL			12	9
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	100%	1	0
Ingénieur	A	100%	11	10
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	100%	1	1
Technicien principal de 2ème classe	B	100%	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	100%	3	3
TOTAL			17	15
FILIERE CULTURELLE				
Attaché de conservation du patrimoine	A	100%	1	1
TOTAL			1	1
TOTAL GENERAL			35	30

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget principal 2019 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses au chapitre 012.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-056** du Comité syndical du 22 novembre 2019

Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Départemental, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 9 octobre 2019 ;

Le Président propose à l'assemblée de fixer le ou les taux suivant(s) pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, concernant tous les grades de tous les cadres d'emplois OU comme suit :

FILIERES	CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
ADMINISTRATIVE	Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%
TECHNIQUE	Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%
CULTURELLE	Tous les cadres d'emplois	Tous les grades	100%

valable pour la durée du mandat.

VOTE :

Pour : **32**

Contre : /

Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191122-20191122_056-DE
Reçu le 26/11/2019

Délibération PNRGC n° 2019-057 du Comité syndical du 22 novembre 2019

**Animation / gestion du programme LEADER 2014 – 2020
ANNEES 2018-2019**

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETTE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYPAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Président rappelle à l'assemblée que le Groupe d'Action Locale (GAL) Grands Causses - Lévézou assure l'animation du programme Leader 2014-2020.

Pour ce faire, le Parc des Grands Causses mobilise son équipe (1.4 ETP) pour :

- accompagner les porteurs de projet à chaque étape de l'avancée de leur projet (élaboration du projet, recherche de financements, montage des demandes de subventions...);
- assurer la gestion financière du programme ;
- communiquer sur le programme ;
- animer les comités de programmation et comités techniques ;
- etc....

Il explique que cette action peut être cofinancée à 60 % avec des fonds Leader (au titre de la Fiche Action N°8 « Animer, gérer et évaluer le programme leader ») et détaille le plan de financement :

Coût et Plan de financement 2018-2019

▪	Coût :	
	Frais salariaux.....	142 493 €
	Coûts indirects.....	21 374 €
	TOTAL.....	163 867 €
▪	Plan de financement :	
	Europe / Programme LEADER 2014-2020 (60%).....	98 320 €
	Parc naturel régional des Grands Causses (40 %).....	65 547 €
	TOTAL.....	163 867 €

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à solliciter la subvention et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191122-20191122_057-DE
Reçu le 26/11/2019

Délibération **PNRGC n° 2019-058** du Comité syndical du 22 novembre 2019

Conventions de partenariat 2019 avec EDF

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Depuis 2012, la SA EDF est partenaire du Parc naturel régional des Grands Causses dans l'accompagnement technique et financier dans sa politique énergétique et de l'eau.

Pour l'année 2019, le groupe public EDF propose d'accompagner et de soutenir de manière globale le programme d'actions du Plan Climat Air énergie Territorial en cours, et d'accompagner et de soutenir la mise en place du programme d'actions de prévention des inondations sur le territoire Tarn-Dourdou-Rance (PAPI).

Ce partenariat est organisé à travers :

- Une convention d'application avec l'ensemble des entités du groupe d'EDF (délégation régionale, Direction Commerce, Agence Une rivière - un territoire, Direction Hydro) et EDF Renouvelables
- Une convention de partenariat spécifique avec la Direction Commerce Sud-Ouest

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce partenariat et les conventions annexées.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical autorise le Président à signer et mettre en œuvre les présentes conventions.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Convention avec l'Établissement Public Foncier Local (EPFL)

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Un partenariat (projet ci-joint) est proposé entre L'Établissement public foncier d'Occitanie (EPF)

et le Syndicat mixte pour une durée de 5 ans. L'EPF est un établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial. Il est habilité à procéder à toutes acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter les opérations d'aménagement.

Ce partenariat fixe les objectifs et principes généraux de la collaboration entre l'EPF et le Syndicat pour :

1/ La mise en œuvre de la politique communautaire aux fins de répondre aux objectifs en termes d'habitat, de développement de l'attractivité économique et la préservation de l'environnement et protection contre les risques en identifiant des sites stratégiques pour une éventuelle déclinaison en convention foncière.

2/ La conduite d'études nécessaires dans l'atteinte des objectifs.

3/ le partage et l'échange de données.

Pour ce faire, le Syndicat et l'EPF s'accordent pour mettre en œuvre les moyens d'ingénierie adaptés.

L'EPF s'engage, au titre du présent protocole, à :

- Participer à la définition de réflexion et d'un programme d'études sur le territoire du Parc sur les champs qui visent à :
 - Mobiliser le foncier pour contribuer aux objectifs de rattrapage du déficit de logements sociaux à l'échelle de l'intercommunalité, en particulier dans les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU ;
 - Lutter contre l'habitat indigne et contribuer à la mixité sociale de l'habitat par des opérations de renouvellement urbain dans les centre bourgs ;
 - Favoriser la mixité fonctionnelle par des opérations comportant de l'habitat, du commerce et, le cas échéant, des équipements ;

- S'inscrire dans la lutte contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
 - Accompagner le développement des projets économiques structurants pour l'attractivité du territoire ;
 - Agir pour la préservation de l'environnement et la prévention des risques ;
- Participer au cofinancement des études conduites par le Syndicat.

Le Syndicat mixte s'engage, au titre du présent protocole, notamment à :

- Accompagner les collectivités sur les domaines prioritaires suivants :
 - Le logement et la revitalisation des centres-bourgs en milieu rural et notamment sur le tissu ancien ;
 - La production de foncier permettant l'attractivité du territoire en matière de développement économique,
 - Action foncière et appui aux politiques de protection et de préservation notamment les risques naturels (inondations, mouvement de terrain, chute de blocs...).
- Définir une stratégie d'intervention sur son territoire.
- Définir les priorités d'action selon les objectifs fixés dans l'article 1.
- Engager les communes ou les communautés de communes bénéficiaires des études à participer financièrement aux frais ou à rechercher d'autres financements pour assurer le cofinancement.
- Partager les données nécessaires à l'exécution de la mission de l'EPF et à sa connaissance du territoire.
- Accompagner les collectivités lors de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme dans la mise en place des outils fonciers, financiers et réglementaires facilitant l'action foncière.
- Leur apporter un appui d'ingénierie dans la formalisation de leur projet (aide à la rédaction d'un cahier des charges, recherche d'opérateurs,) et dans la réalisation de logements.
- Accompagner les collectivités dans des démarches innovantes et expérimentales facilitant l'installation de nouveaux arrivants sur le territoire et renforcer son attractivité.

Étant donné que les collectivités du territoire ont conclu une convention équivalente, l'intervention du Parc naturel régional sur ces questions se fera selon le principe de subsidiarité.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
 Le Président
 Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
 Téléphone : 05-65-61-35-50

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Expérimentation de maillage du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses par un service d'auto partage
--

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUEDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETTE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Contexte et motif de l'action

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses est engagé dans une politique locale de l'énergie très ambitieuse. Celle-ci vise à la fois à réduire de manière importante la consommation d'énergie et à accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables.

Au-delà de la volonté politique affichée, ces objectifs sont inscrits dans tous les documents stratégiques et opposables validés par les différentes collectivités du territoire. En ce sens, le SCoT et le PCAET à l'échelle du Parc naturel régional, les PLUi à l'échelle des intercommunalités, intègrent et imposent cette stratégie.

Sur le territoire du Parc les transports représentent 39% des consommations énergétiques totales, principalement dû à une forte utilisation de la voiture individuelle.

La mobilité constitue donc un enjeu environnemental (réduction des consommations), économique (lutte contre la précarité des ménages) et social (égalité d'accès aux services) majeur. La stratégie du Parc naturel régional a pour objectif de mettre en place une mobilité durable sur le territoire selon 3 axes :

- Améliorer le cadencement du transport en commun sur l'axe Millau-Saint-Affrique
- Développer des stations d'échanges multimodales pour permettre le rabattement/diffusion vers/depuis cet axe
- Mettre en place des services de mobilité innovant

Dans ce cadre, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses souhaite étendre le service d'auto partage en place depuis fin septembre 2019 sur Millau et Saint Affrique à l'ensemble de son territoire.

Objectifs de l'action

L'opération consiste à déployer progressivement le service d'auto partage sur le territoire du Parc afin de mailler ce dernier (20 voitures envisagées à terme). Cette évolution se ferait sur le même modèle que l'existant à savoir :

- partenariat avec la SCIC Mobilib (Citiz)
- partenariat avec des acteurs locaux (collectivités, entreprises, établissements publics, etc)

Les objectifs de cette action sont :

- d'optimiser le temps d'utilisation des flottes professionnelles et/ou personnelles,
- d'offrir un libre accès à un véhicule pour des locations de courte durée,
- de favoriser la démotorisation des petits rouleurs,
- d'offrir une solution de déplacement aux personnes non motorisées.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

En 2017, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a lancé une étude de faisabilité pour la mise en place d'un service d'auto partage sur son territoire.

L'auto partage consiste à mettre à disposition un ou plusieurs véhicules au profit d'utilisateurs pour des trajets à durée limitée. Les véhicules peuvent appartenir à des particuliers, à des opérateurs privés d'auto partage, à des entreprises, à des collectivités, etc. Les véhicules mis en auto partage sont visibles sur une plateforme et peuvent être loués par des tiers pour effectuer des trajets.

Ce service de mobilité complète l'offre des loueurs de véhicules en permettant un accès automatisé et rapide au véhicule. De plus les tarifs appliqués font que le service est intéressant économiquement pour des trajets de courte durée.

Au terme de l'étude menée sur le territoire du Parc, un service d'auto partage en partenariat avec l'opérateur Citiz Toulouse a vu le jour fin septembre 2019. Citiz Toulouse a mis à disposition du Parc sa technologie, son site internet en créant une page dédiée pour le Parc et l'a appuyé dans le développement du service. Il gère également les relations avec les clients inscrits ainsi que la gestion/facturation des comptes.

Le Parc naturel régional ainsi que deux partenaires volontaires ont chacun mis un véhicule de leur flotte dans le dispositif d'auto partage :

- La ville de Saint-Affrique qui a mis à disposition un véhicule sur Saint-Affrique,
- L'entreprise SEVIGNE qui a mis à disposition un véhicule en soirée et le week-end sur Millau.

Pour les partenaires il n'y a pas eu de coûts supplémentaires, il reste à leur charge l'entretien du véhicule et l'assurance.

Le Syndicat Mixte du Parc a financé l'ensemble des coûts de mise en place du service pour son véhicule et les deux véhicules de ses partenaires grâce à une enveloppe LEADER et de l'autofinancement. Après une année d'utilisation et face à la réussite de cette phase test de lancement, le Parc naturel régional souhaite déployer le service.

Pour cela il envisage d'équiper à terme une vingtaine de véhicule sur l'ensemble de son territoire. Ce déploiement se ferait par vague de 5 véhicules en moyenne, en commençant par renforcer l'offre là où elle existe déjà (Millau et Saint-Affrique). Le Syndicat Mixte du Parc financera la mise en place des véhicules en auto partage (investissement, ingénierie, développement).

La mise en œuvre du projet se déroulera selon plusieurs étapes, identiques à celles de la mise en place :

- Recherche des partenaires
- Etablissement/signature des conventions de partenariat
- Etablissement des conventions liées au stationnement des véhicules
- Commande du matériel (panneaux, boîtiers)
- Préparation du plan de communication et des supports
- Commande des supports de communication

- Equipement des véhicules
- Paramétrage de la base de données
- Matérialisation des stations d'auto partage (marquage au sol, panneaux, etc...)
- Préparation du lancement et lancement du service
- Communication (flyers, journaux, réseaux sociaux, internet ...)
- Information du grand public, des structures associatives, des principaux employeurs des territoires concernés (proposer formule professionnelle), ...
- Evaluation du service annuellement

Indicateurs de réalisation

- Nombre de voiture en auto partage
- Nombre de communes couvertes par le service

Indicateurs de résultats

- Nombre d'inscrits sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses
- Nombre d'utilisations annuelles (hors salariés du propriétaire véhicule)
- Nombre de kilomètres parcourus (hors salariés du propriétaire véhicule)

Coût et plan de financement

▪ Coût HT

Équipement véhicules (boitier, flocage véhicules, stations, etc).....101 560,00 €
 Plateforme / centrale appel26 400,00 €
 Communication6 734,00 €

TOTAL..... 134 694,00 €

▪ Plan de financement HT

Région Occitanie (50 %)67 347,00 €
 Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses (50 %).....67 347,00 €

TOTAL..... 134 694,00 €

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à solliciter la subvention et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
 Le Président
 Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
 71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
 Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-061 du Comité syndical du 22 novembre 2019

Don d'ordinateurs au Jardin du Chayran suite à l'incendie

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETRE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETRE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

L'association le Jardin du Chayran, chantier d'insertion par le maraîchage biologique, à Millau, a subi à la fin du mois d'août 2019, un incendie qui a ravagé ses locaux administratifs.

Au titre de la solidarité envers l'association, le Syndicat Mixte du Parc des Grands Causses décide de donner 5 ordinateurs inutilisés afin d'aider à reconstruire un outil de travail.

Ces ordinateurs serviront à la gestion du Jardin, ainsi qu'à la formation à l'informatique des salariés, ils seront mis en réseau.

Liste et caractéristiques des ordinateurs donnés :

Modèle	Processeur	Capacité DD	Logiciels	Bureautique	N° de Mandat
Hewlett-Packard HP dc5800 Microtower	Intel Core 2 duo CPU E8400 à 3GHz, 2 Go RAM	216 Go	Windows XP SP3 avec partition de réinstallation Windows Vista Business OEM, réinstallé en 2015	Suite MS Office 2007	948/2009
Hewlett-Packard HP Compaq dc5700 Microtower	Intel Core 2 duo CPU E5400 à 2,20 GHz, 1 Go de RAM	232 Go	Windows XP SP3 réinstallé en 2015	Suite MS Office 2007 Pro	563/2008
Hewlett-Packard HP Compaq 500B Microtower	Pentium Dual Core CPU E5400 à 2,70 GHz, 2 Go de RAM	300 Go	Windows XP SP3 avec partition de réinstallation Windows 7 Pro OA	Suite MS Office 2007 Pro	86/2010
Hewlett-Packard HP Compaq 500B Microtower	Pentium Dual Core CPU E5400 à 2,70 GHz, 2 Go de RAM	300 Go	Windows XP SP3 avec partition de réinstallation Windows 7 Pro OA	Suite MS Office 2007 Pro	86/2010
Hewlett-Packard HP Compaq 6000 Pro Microtower	Intel Core 2 Duo CPU E5700 à 2,93 GHz, 2 Go de RAM	298 Go	Windows XP SP3 (sans partition de réinstallation Windows 7)	Suite MS Office 2007	507/2010

Unités centrales fournies avec des claviers et des souris.

Les ordinateurs ont été sortis du domaine et les données utilisateurs effacées.

Tableau récapitulatif du don de 5 ordinateurs au Jardin du Chayran en 2019

BUDGET	Année d'Acquisition	Facture d'Achat				Paiement		N° Inventaire		Amorti
		Fournisseur	Date	Article	Montant	Mandat	Date	TP	Parc	
PARC	2008	3A Engineering	30.05.2008	Art 2183	728,37	563	9.06.2008	MAT-212	-	OUI
				Art 205	190,16			LOG-027	-	
	2009	3A Engineering	30.09.2009	Art 2183	985,51	948	23.10.2009	MAT-219	-	OUI
	2010	3A Engineering	21.05.2010	Art 2183	710,42	507	11.06.2010	MAT-220	-	OUI
				Art 205	219,30			LOG-032	-	
	SPANC	2010	3A Engineering	28.05.2010	Art 2183	660,19	86	11.06.2010	MAT-01	-
Art 205					277,47	LOG-02			-	
2010		3A Engineering	28.05.2010	Art 2183	660,19	86	11.06.2010	MAT-01	-	OUI
				Art 205	277,47			LOG-02	-	

VOTE : Pour : **32** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Débat d'Orientation Budgétaire

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUEDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOL - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETTE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Monique BULTEL-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 conclut le mandat et s'inscrit donc dans la stratégie budgétaire validée sur la période 2014/2020. À ce titre il doit permettre d'appréhender l'impact des choix validés sur la période et ainsi préparer les orientations du prochain mandat, lequel devra intégrer la mise en place de la nouvelle charte.

Tout d'abord il convient de noter la maîtrise constante **des frais de structures qui sur la période se sont réduits d'environ 10 %** alors que sur la même période l'inflation s'évalue à 5%, ce qui signifie que les mesures de gestion ont permis une contraction des dépenses hors inflation de plus de 15 %. En montant cela se traduit par une économie nette de l'ordre de 200 000 € en passant de plus de 1 700 000 € à environ 1 500 000€. Il est à noter que malgré l'étendue géographique et des compétences par rapport aux autres parcs naturels régionaux, ces coûts de structures situent les Grands Causses dans la fourchette basse à l'échelle nationale.

Cette baisse substantielle a été permise par la restructuration des équipes, l'acquisition du siège et le passage en revue des dépenses courantes de fonctionnement.

Au niveau des recettes permanentes l'Etat (120 000 €), la Région (435 523 €) et les communes (164 000 €) ont stabilisé leur participation statutaire tandis que le Conseil départemental l'a réduite de 3 % (347 455 €) soit un total de 1 067 000 €. Ainsi sur la période 2014-2020, **les recettes statutaires versées par les membres ont diminué de 1 %.**

Des efforts d'optimisation et de mutualisation inter-compétence permettent de valoriser de l'ordre de 195 000 €, tandis que les prestations donnant lieu à rémunération ou partenariat spécifiques ont été portées à plus de 325 000 € soit un gain annuel par rapport à 2014 de 275 000 €.

Les partenariats actifs avec EDF, l'Europe, agence de l'eau permettent de valoriser les actions de l'équipe permanente du Parc à hauteur d'environ 65 000 €.

La valorisation immobilière des locaux permet de dégager 10 000€ liés à l'hébergement de « Causses Energia » près de 5 000€ liés à la production électrique, 30 000€ liés à la DDT et 15 000€ liés à la future Maison de la Région soit un total d'environ 60 000€.

Cette situation permet de rapprocher les recettes propres et permanentes du Syndicat de ses dépenses structurelles et ainsi effacer le déficit structurel qui représentait près de 30 % en 2014.

En complément le Plan Annuel d'Action permet de porter des stratégies locales, de mutualiser des opérations ou d'engager des démarches d'innovations, représente en 2019 1 400 000 € de dépenses (dont la valorisation de 275 000 € des dépenses structurelles), donne lieu à l'obtention de 1 200 000 € de subventions emmenées essentiellement par la Région, l'Europe, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ADEME, et l'Etat.

Cela permet de valoriser la structure d'ingénierie permanente à hauteur de 75 000 € et de compléter la capacité d'ingénierie par le financement de stagiaires et/ou contractuels dédiés aux actions.

La convention triennale de l'ADEME est arrivée à terme et les objectifs de résultat étant atteints, le versement bonifié représente l'équivalent de 2 ans de partenariat courant, ce qui n'obérera pas les capacités financières jusqu'à la fin du mandat. Par ailleurs l'ADEME poursuit son partenariat à travers trois appels à projet (mobilité, énergie coopérative et CEP).

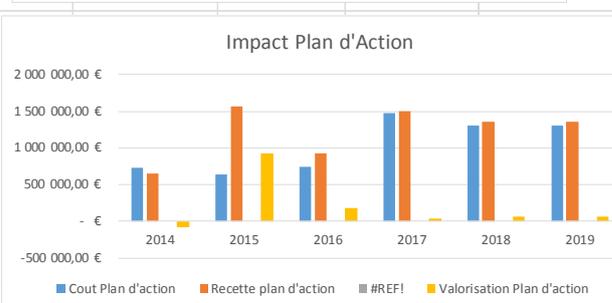
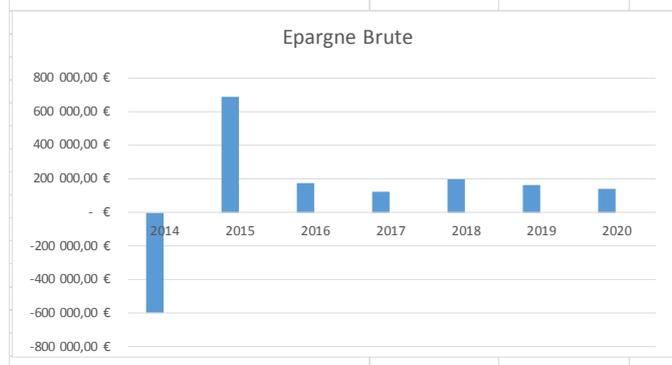
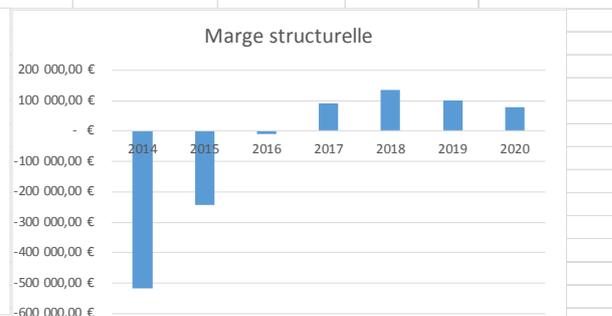
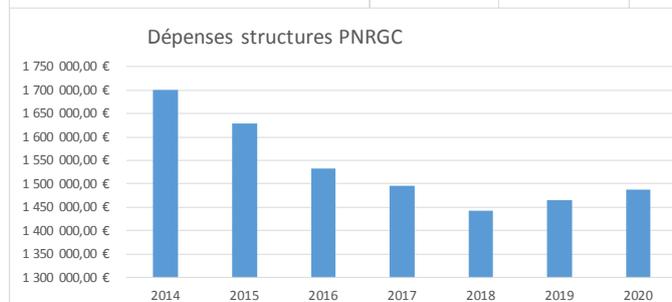
Cette structuration opérationnelle et financière permettra de présenter un exercice 2020 équilibré tant au plan global qu'au plan structurel.

Le budget 2020 s'inscrit dans la période de consolidation des mesures engagées depuis 2014.

- La perspective budgétaire permet d'envisager une évolution de la masse salariale autour de 2 % correspondant au seul GVT (glissement - vieillesse - technicité).
- Les charges de structures sont stabilisées et connaîtront une évolution contenue au pire dans l'impact de l'inflation.
- Les recettes statutaires sont toujours gelées.
- Les recettes liées à l'activité interne et à la mutualisation interne sont également stabilisées.
- L'investissement, en marge de la fin de l'opération bâtiment sera stabilisé entre 30 et 45 000 € par an dans le seul objectif de maintenir le parc immobilier, informatique et véhicules roulant en état.
- En section d'investissement approchant 400 000 € lié au plan d'action sur 2 exercices, lesquels sont intégralement couverts en dépense externe par les subventions et autres partenariats.
- Le plan d'action prévisionnel en fonctionnement est basé sur un coût annuel moyen de 1 300 000 € couvert par les financements des partenaires à hauteur de 1 360 000 € permettant de valoriser 60 000 € d'ingénierie permanente du Syndicat.

Par ailleurs la mise en synergie de l'action de l'équipe d'ingénierie du Syndicat avec les politiques publiques portées par la Région et le Département sera une priorité. Par exemple le partenariat en cours avec le Conseil départemental de l'Aveyron dans le cadre de la politique d'attractivité et d'accueil de population ou les échanges étroits avec les équipes Ad occ en Aveyron dans l'accompagnement des porteurs de projets. Cette mise en synergie permettra d'accroître la valeur ajoutée de notre ingénierie au profit des territoires, là aussi en collaboration avec les Communautés de communes et communes.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses structures PNRGC	1 700 277,36 €	1 628 126,50 €	1 532 695,00 €	1 495 000,00 €	1 442 560,39 €	1 465 348,79 €	1 488 502,02 €
<i>Ressources humaines</i>	1 417 065,00 €	1 328 572,77 €	1 317 695,00 €	1 255 000,00 €	1 212 560,39 €	1 230 748,79 €	1 249 210,02 €
<i>Structures (énergie,fournitures,frais financiers)</i>	283 212,36 €	299 553,73 €	215 000,00 €	240 000,00 €	230 000,00 €	234 600,00 €	239 292,00 €
Recettes structures PNRGC	1 183 208,00 €	1 384 208,00 €	1 522 208,00 €	1 587 462,00 €	1 577 038,00 €	1 567 007,00 €	1 567 007,00 €
Recettes statutaires syndicats PNR	1 077 208,00 €	1 077 208,00 €	1 077 208,00 €	1 066 462,00 €	1 056 038,00 €	1 046 007,00 €	1 046 007,00 €
<i>Statutaire Région</i>	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €	435 523,00 €
<i>Statutaire Département</i>	358 201,00 €	358 201,00 €	358 201,00 €	347 455,00 €	337 031,00 €	327 000,00 €	327 000,00 €
<i>Statutaire Communes</i>	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €	163 484,00 €
<i>Participation Annuelle Etat</i>	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €	120 000,00 €
Recettes liées à des activités PNR	106 000,00 €	307 000,00 €	445 000,00 €	521 000,00 €	521 000,00 €	521 000,00 €	521 000,00 €
Marge structurelle	- 517 069,36 €	- 243 918,50 €	- 10 487,00 €	92 462,00 €	134 477,61 €	101 658,21 €	78 504,98 €
Cout Plan d'action	730 614,00 €	631 630,00 €	744 777,00 €	1 472 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Recette plan d'action	650 348,00 €	1 560 400,00 €	930 000,00 €	1 503 000,00 €	1 360 000,00 €	1 360 000,00 €	1 360 000,00 €
Valorisation Plan d'action	- 80 266,00 €	928 770,00 €	185 223,00 €	31 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Epargne Brute	- 597 335,36 €	684 851,50 €	174 736,00 €	123 462,00 €	194 477,61 €	161 658,21 €	138 504,98 €
Remboursement en capital				12 653,00 €	25 830,00 €	26 540,00 €	27 272,00 €
CAF nette	- 597 335,36 €	684 851,50 €	174 736,00 €	110 809,00 €	168 647,61 €	135 118,21 €	111 232,98 €
OPERATION INVESTISSEMENT							
Depenses Investissement	34 500,00 €	131 000,00 €	900 000,00 €	893 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €
Recettes Investissement	24 700,00 €	111 000,00 €	530 000,00 €	213 000,00 €	200 000,00 €	190 000,00 €	150 000,00 €
Emprunt			400 000,00 €	500 000,00 €			
fctva			5 347,50 €	20 305,00 €	139 500,00 €	138 415,00 €	38 750,00 €
RESULTAT EXERCICE	- 9 800,00 €	- 20 000,00 €	35 347,50 €	- 159 695,00 €	89 500,00 €	78 415,00 €	- 161 250,00 €
RESULTAT CUMULE	740 200,00 €	730 000,00 €		#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!
STOCK DE LA DETTE	0	0	400 000,00 €	888 000,00 €	862 170,00 €	835 630,00 €	808 358,00 €
INDICATEURS DE GESTION							
Taux autofi brut	-33%	23%	7%	4%	7%	6%	5%
Capacité de Désendettement	0,00	0,00	2,29	7,19	4,43	5,17	5,84
fdr en jours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
coef rigidité	62%	63%	60%	44%	46%	46%	47%



DÉPENSES DE PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2020, l'effectif de la compétence générale est composé de 22 fonctionnaires territoriaux, 3 agents en CDI et 5 agents en Contrat à durée déterminée.

Les 21 fonctionnaires, 4 CDD et 1 CDI exercent le travail à temps complet ; les 2 autres CDI, un CDD et un fonctionnaire sont à temps partiel.

Au total, l'équivalent temps plein (ETP) est au 1^{er} janvier 2020 est de 28,94.

L'effectif financé sur le budget SCOT correspond à 1 fonctionnaire à temps plein, tandis que l'effectif du budget SPANC correspond à 4 agents à temps complet en CDI, 1 temps partiel en CDI soit 4,5 ETP.

Au 1^{er} janvier 2020, l'effectif complet toutes compétences confondues est de 36 personnes représentant 34,44 ETP.

Le coût total du poste personnel relevant du budget général est de 1 555 000€ à minorer de 15 000 € correspondant aux remboursements des assurances pour « maladie », soit un total de 1 540 000€.

Cette dépense est constituée pour 1 290 000 € par le coût des emplois permanents (FTP, CDI) et pour 250 000 € par les emplois non permanents (stagiaires, CDD) exclusivement liés à la mise en œuvre du plan d'actions et donc financés par ce biais. (Tout budgets confondus)

En 2020, le poste rémunération indiciaire des fonctionnaires représente 615 000 €.

- La nouvelle bonification indiciaire..... 11 246,48 €
- Le régime indemnitaire.....120 000,00 €
- Les avantages en nature (correspondant au véhicule de fonction du DGS).....3 400,00 €

Le temps effectif des agents à temps complet correspond à 1 607 heures annuelles, décomptées pour tous les agents sédentaires au siège par le biais d'un système de « pointeuse », tandis que les autres agents (cadre ou intervenant) fonctionnent sous le système du forfait jour (cf. accord cadre temps de travail).

En 2020, l'équipe sera renforcée de trois CDD autofinancé par leur mission, sur l'équipe AER, sur le projet itinérance vallée du Tarn, sur le contrat local de santé.

DETTE

La dette du syndicat est exclusivement constituée d'un prêt de 900 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour une durée de 25 années à taux fixe de 2,34 % (renégocié en 2019). Ce prêt a été contracté dans le cadre de l'acquisition - amélioration du siège du Syndicat. Dans les perspectives budgétaires du Syndicat aucun nouvel emprunt n'est envisagé.

Prêt n° 00001920417

Votre agence

Collectivités Publiques 12
6 Bd Du 122E Rgt D Infanterie
12000 Rodez
Tél : 05 65 89 12 24
Fax : 05 65 89 19 36

Votre Conseiller

Alexandra Regimbeau
Tel : 05 65 89 12 78

Vos contacts

Internet : www.ca-nmp.fr
Filservice : 098 098 18 18
(numéro non surtaxé)
Email : contact@ca-nmp.fr
Votre Appli : Ma Banque

PNR

REQUÊLE

1/2 50/14/7/16/509 01AA1460391G4DP 2 CRM
GREE464 00510



PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES
71 BOULEVARD DE L AYROLLE
12101 MILLAU CEDEX

RODEZ, le 20 Mars 2019

**PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS
CAUSSES,**
Votre contrat N°00001920417

Référence à rappeler dans toute correspondance :

Client : 030180172
Contrat : 00001920417
Agence : 00510
Date : 20.03.2019

IBAN : FR76 1120 6000 8020 0111 3992 213

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les informations relatives à votre financement.

Caractéristiques du crédit :

Catégorie	: 1143	Date valeur réalisation	: 28.02.2019
Taux	: 2,2100 TAUX FIXE	Montant déjà réalisé	: 0,00 EUR
Durée en mois	: 288	antérieurement	
Différé total	:	Montant du crédit	: 875 763,07 EUR
Différé partiel	:	Montant réalisé	: 875 763,07 EUR
Périodicité	: TRIMESTRIELLE		

Décompte du crédit :

Commission	:	0,00 EUR	Droits d'enregistrement	:	0,00 EUR
Frais de dossier	:	1 751,53 EUR ✓	Intérêts avant le 30.06.2019	:	0,00 EUR
Frais d'étude	:	0,00 EUR			

N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
1	30.05.2019	868 822,37	13 357,09	6 940,70	6 416,39
2	30.09.2019	661 643,32	11 779,29	6 979,05	4 800,24
3	31.12.2019	854 825,71	11 779,29	7 017,61	4 761,68
4	31.03.2020	647 769,33	11 779,29	7 056,36	4 722,91
5	30.06.2020	640 673,97	11 779,29	7 095,36	4 683,93
6	30.09.2020	833 539,40	11 779,29	7 134,57	4 644,72
7	31.12.2020	626 365,42	11 779,29	7 173,98	4 605,31
8	31.03.2021	619 151,80	11 779,29	7 213,62	4 565,67
9	30.06.2021	811 898,32	11 779,29	7 253,48	4 525,81
10	30.09.2021	604 604,77	11 779,29	7 293,55	4 485,74
11	31.12.2021	797 270,92	11 779,29	7 333,85	4 445,44
12	31.03.2022	789 896,55	11 779,29	7 374,37	4 404,92
13	30.06.2022	782 481,44	11 779,29	7 415,11	4 364,18

1 / 3



IMPROMPTU

10-31-2018

Crédit Agricole



N°	Date	Capital Restant dû en EUR	Montant échéance en EUR	Capital amorti en EUR	Intérêts en EUR
14	30.09.2022	775 025,36	11 779,29	7 456,08	4 323,21
15	31.12.2022	767 528,09	11 779,29	7 497,27	4 282,02
16	31.03.2023	759 989,39	11 779,29	7 538,70	4 240,59
17	30.06.2023	752 409,04	11 779,29	7 580,35	4 198,94
18	30.09.2023	744 786,81	11 779,29	7 622,23	4 157,06
19	31.12.2023	737 122,47	11 779,29	7 664,34	4 114,95
20	31.03.2024	729 415,78	11 779,29	7 706,69	4 072,60
21	30.06.2024	721 666,51	11 779,29	7 749,27	4 030,02
22	30.09.2024	713 874,43	11 779,29	7 792,08	3 987,21
23	31.12.2024	706 039,30	11 779,29	7 835,13	3 944,16
24	31.03.2025	698 160,88	11 779,29	7 878,42	3 900,87
25	30.06.2025	690 238,93	11 779,29	7 921,95	3 857,34
26	30.09.2025	682 273,21	11 779,29	7 965,72	3 813,57
27	31.12.2025	674 263,48	11 779,29	8 009,73	3 769,56
28	31.03.2026	666 209,50	11 779,29	8 053,98	3 725,31
29	30.06.2026	658 111,02	11 779,29	8 098,46	3 680,81
30	30.09.2026	649 967,79	11 779,29	8 143,23	3 636,06
31	31.12.2026	641 779,57	11 779,29	8 188,22	3 591,07
32	31.03.2027	633 546,11	11 779,29	8 233,46	3 545,83
33	30.06.2027	625 267,16	11 779,29	8 278,95	3 500,34
34	30.09.2027	616 942,47	11 779,29	8 324,69	3 454,80
35	31.12.2027	608 571,79	11 779,29	8 370,68	3 408,61
36	31.03.2028	600 154,86	11 779,29	8 416,93	3 362,38
37	30.06.2028	591 691,43	11 779,29	8 463,43	3 315,86
38	30.09.2028	583 181,24	11 779,29	8 510,19	3 269,10
39	31.12.2028	574 624,03	11 779,29	8 557,21	3 222,08
40	31.03.2029	566 019,54	11 779,29	8 604,49	3 174,80
41	30.06.2029	557 367,51	11 779,29	8 652,03	3 127,26
42	30.09.2029	548 667,68	11 779,29	8 699,83	3 079,46
43	31.12.2029	539 919,78	11 779,29	8 747,90	3 031,39
44	31.03.2030	531 123,55	11 779,29	8 796,23	2 983,06
45	30.06.2030	522 278,72	11 779,29	8 844,83	2 934,46
46	30.09.2030	513 385,02	11 779,29	8 893,70	2 885,59
47	31.12.2030	504 442,18	11 779,29	8 942,84	2 836,45
48	31.03.2031	495 449,93	11 779,29	8 992,25	2 787,04
49	30.06.2031	486 406,00	11 779,29	9 041,93	2 737,36
50	30.09.2031	477 316,11	11 779,29	9 091,89	2 687,40
51	31.12.2031	468 173,99	11 779,29	9 142,12	2 637,17
52	31.03.2032	458 981,36	11 779,29	9 192,63	2 586,66
53	30.06.2032	449 737,94	11 779,29	9 243,42	2 535,87
54	30.09.2032	440 443,45	11 779,29	9 294,49	2 484,80
55	31.12.2032	431 097,61	11 779,29	9 345,84	2 433,45
56	31.03.2033	421 700,13	11 779,29	9 397,48	2 381,81
57	30.06.2033	412 250,73	11 779,29	9 449,40	2 329,89
58	30.09.2033	402 749,13	11 779,29	9 501,60	2 277,69
59	31.12.2033	393 195,03	11 779,29	9 554,10	2 225,19
60	31.03.2034	383 588,14	11 779,29	9 606,89	2 172,40
61	30.06.2034	373 928,17	11 779,29	9 659,97	2 119,32
62	30.09.2034	364 214,83	11 779,29	9 713,34	2 065,85
63	31.12.2034	354 447,83	11 779,29	9 767,00	2 012,29
64	31.03.2035	344 626,66	11 779,29	9 820,97	1 958,32
65	30.06.2035	334 751,63	11 779,29	9 875,23	1 904,06
66	30.09.2035	324 821,84	11 779,29	9 929,79	1 849,50
67	31.12.2035	314 837,19	11 779,29	9 984,65	1 794,64
68	31.03.2036	304 797,38	11 779,29	10 039,81	1 739,46
69	30.06.2036	294 702,10	11 779,29	10 095,28	1 684,01
70	30.09.2036	284 551,04	11 779,29	10 151,06	1 628,23
71	31.12.2036	274 343,89	11 779,29	10 207,15	1 572,14

FINANCEMENT STRUCTURE

1 534 978 €

Région Occitanie	435 523 €	(28,38 %)
Département Aveyron.....	347 455 €	(22,65 %)
Actions partenariales / divers	250 000 €	(16,29 %)
Mutualisation Inter Budgets.....	195 000 €	(12,71 %)
Communes membres	165 000 €	(10,75 %)
Etat.....	120 000 €	(7,82 %)
Partenaires (EDF, AEAG, Etat...)	21 500 €	(1,40 %)

FINANCEMENT PLAN D'ACTION

2 432 719 €

Etat (TEPCV).....	484 030 €	(19,90 %)
Région Occitanie	462 639 €	(19,02 %)
Agence de l'Eau	460 942 €	(18,95%)
Europe.....	426 656 €	(17,54%)
EPCI / Communes	257 185 €	(10,57%)
Autres.....	223 767 €	(9,20%)
Ademe.....	117 500 €	(4,82%)

FINANCEMENT CUMULE STRUCTURE + PLAN D'ACTION

3 967 719 €

Région Occitanie	898 162 €	(22,64 %)
Etat.....	604 030 €	(15,23 %)
Agence de l'Eau	460 942 €	(11,62 %)
Europe.....	426 656 €	(10,75 %)
EPCI / Communes.....	422 185 €	(10,64 %)
Valorisation interne	418 767 €	(10,56%)
Département de l'Aveyron.....	347 455 €	(8,76%)
Actions partenariales.....	271 500 €	(6,84 %)
Ademe.....	117 500 €	(2,96%)

SCoT

Le budget SCoT s'inscrit dorénavant dans une démarche au long court après la phase de réalisation initiale du document.

Il est à ce titre intéressant de constater que la phase initiale de définition du périmètre, diagnostic, concertation et élaboration de l'ensemble des documents constituant le SCoT s'est étalée sur 4 exercices, soit un budget cumulé (2014-2015-2016-2017) de 442 287 € financés par les contributions des Communautés de communes à hauteur de 315 051 €, de l'Etat à hauteur de 105 000 €, autres (partenaires spécifiques, valorisation interne...) à hauteur de 22 236 €.

Il apparait donc que le coût total a été largement maîtrisé et ce, dans des délais très courts pour ce type de document. Cette maîtrise des coûts globaux est d'autant plus intéressante que la contribution du territoire (EPCI) ne représente que 65 % de ce coût global.

En 2020, au-delà des frais de personnel qui deviennent stables avec un ETP affecté pour assurer l'ensemble des instructions liées au SCoT.

Il conviendra de prévoir des frais spécifiques pour la révision du SCoT rendue indispensable par les évolutions des périmètres des EPCI membres et l'intégration du PCAET.

En conséquence et au vu de la situation budgétaire, la contribution des EPCI sera gelée.

Les frais de ressources humaines seront donc stabilisés à 69 000 €, les frais de structure à 12 500 €, soit un total de 81 500 € et ce, pour les 3 exercices à venir.

Une partie de ces frais seront renforcés par le budget général du fait de la mutualisation des personnels à hauteur d'environ 35 000 € annuels, soit un solde évalué autour de 46 500 €.

Les budgets à venir seront exclusivement impactés par les révisions nécessaires suite au PCEAT et autres évolutions.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dépenses fonctionnement <i>dont RH</i>	80 150,00 € 63 450,00 €	78 232,00 € 66 690,00 €	85 386,00 € 72 376,00 €	83 750,00 € 70 000,00 €	86 500,00 € 70 000,00 €	86 500,00 € 70 000,00 €	82 500,00 € 70 000,00 €
Dépenses Investissements	12 413,00 €	40 102,00 €	46 254,00 €	20 000,00 €	85 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses	92 563,00 €	118 334,00 €	131 640,00 €	103 750,00 €	171 500,00 €	111 500,00 €	87 500,00 €
Contributipons EPCI Subventions et autres	76 486,00 € 70 783,00 €	76 925,00 € 834,00 €	78 346,00 € 39 007,00 €	83 294,00 € 43 500,00 €	83 294,00 € 80 000,00 €	83 294,00 € 10 000,00 €	83 294,00 € 10 000,00 €
Total Recettes	147 269,00 €	77 759,00 €	117 353,00 €	126 794,00 €	163 294,00 €	93 294,00 €	93 294,00 €
Résultat exercice	54 706,00 € -	40 575,00 € -	14 287,00 €	23 044,00 € -	8 206,00 € -	18 206,00 €	5 794,00 €
Résultat cumulé	54 706,00 €	14 131,00 € -	156,00 €	22 888,00 €	14 682,00 € -	3 524,00 €	2 270,00 €

SPANC

Le budget du SPANC est aujourd'hui entré en vitesse de croisière suite à l'intégration de la Communauté de communes du Saint-Affricain et la réorganisation du service à travers l'informatisation accrue des équipes.

Le coût d'exploitation du service pour le suivi de 7 577 installations représente en 2019 : 275 750€

Ces coûts d'exploitation sont couverts par les redevances payées par les usagers du service à hauteur de 220 000 €. Ce montant va augmenter progressivement avec le déploiement de l'ensemble des visites sur les installations du Saint-Affricain.

En ce sens, la redevance payée par les usagers paie le coût structurel du service.

La fin des aides de l'Agence de l'Eau au fonctionnement du SPANC nécessitera des réajustements sur le prochain mandat.

En 2020 la stabilité de la redevance est envisagée.

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ces orientations.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **PNRGC n° 2019-063** du Comité syndical du 22 novembre 2019

Délibération de mandat spécial

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ALIBERT - Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Annie BEL - Claude CHIBAUEDEL - Anne-Marie CONSTANS - Richard FIOLE - Christian FONT - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Michel LEBLOND - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Gérard PRETTE - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Christophe SAINT-PIERRE - Christel SIGAUD-LAURY - Michel SIMONIN - Evelyne STAHL - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Daniel AURIOL donne pouvoir à Christian FONT Zina BOURGUET donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Simone GELY donne son pouvoir à Gérard PRETTE Jean-Luc GIBELIN donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER Hubert GRANIER donne son pouvoir à Christophe SAINT-PIERRE Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONNET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYPAL - Monique BULTELE-HERMENT - Max DALET - Sébastien DAVID - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Émilie GRAL - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Aurélie MAILLOLS - Jean-Sébastien ORCIBAL - Danièle VERGONNIER - Arnaud VIALA

Dans le cadre de la délégation de représentation générale du Syndicat mixte du Parc, Monsieur le Président propose au Comité syndical de délibérer sur le remboursement des frais de représentation du Syndicat mixte par Monsieur Christian FONT, Président délégué, conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressé.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période de l'année 2019, en l'occurrence un seul déplacement à ce jour :

Date	Lieu	Objet
27 juillet 2019	Saint-Paul des Fonts (12)	Inauguration « Les Journées Coste »

VOTE :	Pour : 32	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191122-20191122_063-DE
Reçu le 26/11/2019

Délibération PNRGC n° 2019-070 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Contrat de Transition écologique	
■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOLE - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Lancés par le Ministère de Transition énergétique et solidaire en février 2018, les contrats de Transition écologique (CTE) sont des contrats volontaires signés par les collectivités locales et l'Etat, ses opérateurs et établissements publics, pour une durée de 3 à 4 ans, afin d'accompagner la transition écologique sur les territoires. Co-construits à partir de projets locaux, entre les collectivités locales, l'État et les acteurs socio-économiques du territoire, les contrats de transition écologique ont pour ambition de

- démontrer par l'action que l'écologie est un moteur de l'économie,
- développer l'emploi local par la transition écologique (structuration de filières, développement de nouvelles formations),
- agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés pour traduire concrètement la transition écologique.

Les projets sont accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État, les établissements publics et les collectivités locales (départements, régions). L'État, notamment, se place dans une posture de facilitateur et mobilise de façon coordonnée ses services et les établissements publics. Signé après plusieurs mois de travail, le contrat de transition écologique fixe un programme d'actions opérationnelles sur 3 ou 4 ans avec des engagements précis et des objectifs de résultats.

Après une première phase d'expérimentation en 2018 sur 19 territoires en métropole et en outre-mer, il a été décidé d'étendre la démarche des CTE : 61 nouveaux territoires ont été annoncés le 09 juillet 2019.

Au printemps 2019, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses et les 5 Communautés de communes composant le SCoT ont déposé une candidature à l'Appel à projet du Ministère en vue de mettre en place un Contrat de Transition Ecologique sur le territoire en s'appuyant sur le projet territorial, récemment validé à travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et qui vise à mettre en place de nombreuses actions concrètes autour de 4 axes principaux :

- Un territoire sobre en énergie
- Une mobilité réinventée
- Des énergies renouvelables partagées
- Un territoire agricole et forestier vertueux

Cette candidature a été retenue début juillet 2019 (seule candidature du département retenue).

La définition du contrat a été réalisée de manière concertée de septembre à novembre 2019 (Comité de suivi et ateliers thématiques).

Ce travail abouti à un CTE avec 14 fiches actions opérationnelles (issues des 59 actions du Plan Climat Air Energie Territorial) :

- Déployer-Renforcer un service d'autopartage adapté au territoire
- Engager la filière Roquefort dans une démarche d'AOP à énergie positive
- Expérimenter un projet de production d'hydrogène innovant
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux énergie-climat
- Accompagner la rénovation énergétique des copropriétés privées
- Développer un réseau de pistes cyclables et favoriser l'usage du vélo
- Accompagner la rénovation énergétique des logements communaux
- Créer des Pôles d'échanges multimodaux pour une offre complète de mobilité
- Expérimenter la mise en place d'une filière biogaz carburant pour la flotte de véhicule industriels ou agricoles
- Créer une plateforme territoriale de la rénovation énergétique de l'habitat
- Renforcer la pratique du covoiturage
- Adapter l'offre de mobilité et de transport à l'échelle du territoire de la Communauté Millau Grands Causses
- Favoriser le développement de plan de mobilité scolaire sur le Millavois
- Mise en œuvre d'une OPAH-RU sur le territoire de la Communauté de communes Millau Grands Causses

Les actions sont sous maîtrise d'ouvrage public (EPCI ou Syndicat mixte du Parc) ou privé. Le Contrat étant évolutif, d'autres actions pourront y être intégrées au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

Il est précisé que le Contrat ne vaut pas engagement financier des parties, et que chacune des actions fera l'objet d'un engagement spécifique et d'un financement particulier à solliciter aux différents collectivités territoriales et organismes identifiés.

VOTE :	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide le projet annexé à la présente délibération de Contrat de Transition Ecologique entre l'Etat, ses partenaires et le territoire et autorise le Président à signer le contrat et mettre en œuvre le présent projet.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Promotion des Activités de pleine nature et valorisation du patrimoine – Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A364



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité touristique du territoire des Grands Causses est principalement basée sur ces paysages et ces patrimoines culturels et naturels. Un capital-ressource à valoriser et reconnu mais dont la conservation reste un enjeu fondamental. Le développement des activités de pleine nature, et parmi elle l'itinérance, et la valorisation du patrimoine culturel et des paysages et un objectif stratégique majeur pour le territoire

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Parc Naturel régional a axé sa stratégie de tourisme durable sur le développement de la Randonnée et des Activités de Pleine Nature ainsi que sur la valorisation des patrimoines et du Paysage. Le territoire s'engage fortement dans le développement des Activités de pleine nature, au premier rang desquelles la Randonnée Pédestre, avec plus de 4000km de sentiers. Il convient aujourd'hui de développer des grandes itinérances multipratiques. En parallèle, le PNR est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. Des applications numériques, des sentiers d'interprétation et la mise en ligne d'un logiciel de randonnée dédié ont été déjà mis en place et vont continuer à être développés. Afin de valoriser et faire connaître les différents produits développés par le Parc sur la randonnée, l'itinérance et le patrimoine, il est indispensable d'en faire la promotion à travers différents canaux de communication.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

cœur de cible : CSP+, en quête de tourisme expérientiel, sensible aux notions d'environnement et de biodiversité
cible principale : tous publics pratiquants de la randonnée, de l'itinérance et plus globalement les sports de pleine nature
cible secondaire : les journalistes, les blogueurs et autres influenceurs
Objectifs : faire connaître l'offre du Parc et la déclinaison de ses différents produits ; améliorer l'image de notre territoire ; contribuer à l'augmentation de la fréquentation des différentes activités du territoire.

• **Contenu de l'action :**

Promotion des applications dédiées à la randonnée et aux balades culturelles proposées par le Parc afin d'augmenter le nombre de téléchargements et leur utilisation. Le principal canal utilisé sera la communication digitale via le site internet du parc, ses réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Instagram) ainsi que la réalisation de clip vidéo, avec format DCP pour une diffusion cinématographique. / Réédition de la carte touristique répertoriant le patrimoine présent sur notre territoire, les chemins de randonnées (avec un focus par territoire pertinent), l'itinérance et les activités de pleine nature avec valorisation des prestataires. Cette carte est le document principal utilisé par les offices de tourisme du territoire du Parc. / Organisation d'une journée de la randonnée réunissant tous les acteurs et prestataires du territoire / développement des fonctionnalités de Geotrek, amélioration des contenus et animation auprès des acteurs de la randonnée (OT, associations, collectivités...)

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire PNR Grands Causses + PÉTR Lévézou

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	<input type="text"/>
T	calendrier de réalisation	<input type="text" value="2020 + 2021"/>
T	Action interparc (oui/non)	<input type="text"/>
T	si oui, nom du projet interparc	<input type="text"/>

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Actions de promotion (achat d'espace, digital...)	prest./fourn.			20 000,00
Mise à jour de la Carte touristique	prest./fourn.			15 000,00
Journée de la Randonnée	prest./fourn.			5 000,00
Animation et développement de l'outil Géotrek	prest./fourn.			10 000,00
Ingénierie	ingénierie			12 500,00
Total dépenses fonct				62 500,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		70,40%	44 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités			9,60%	6 000,00
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	12 500,00
T Total recettes				62 500,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

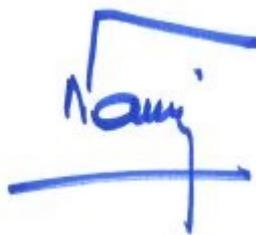
Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191216-20191216_071-DE
Reçu le 23/12/2019

Valorisation et interprétation du patrimoine – Investissement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A366



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Parc est un partenaire privilégié des collectivités locales pour valoriser et promouvoir le patrimoine et l'identité culturelle du territoire. Il favorise les activités de découverte en portant une attention particulière aux notions d'interprétation et participe ainsi à l'animation et la production touristique. De fortes attentes s'expriment sur la mise en scène d'une offre touristique de découverte, porteuse de sens, de connaissance et de compréhension du patrimoine.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Le Parc se positionne comme un acteur majeur du développement de nouvelles actions, différenciées et visibles dans le contexte local, en particulier par la constitution d'un « écosystème numérique » composé d'outils déclinés sur son territoire. Il a ainsi développé une application mobile intitulée "Balade des Grands Causses" à destination du tourisme digital. Le territoire du Parc est vaste, de ce fait, l'objectif du Parc est d'en poursuivre le maillage, tout en déclinant différents outils d'interprétation.

• **Contenu de l'action :**

- Aménagement de sentier d'interprétation x 4 : 40 000 € HT
- Balades numériques x 2 : 35 000€
- Itinéraire culturel /artistique sur circuit de randonnée : 15 000 €

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du PNR Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2020/2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

HT

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Aménagement de sentier d'interprétation	prest./fourn.			40 000,00
Balades numériques	prest./fourn.			35 000,00
Itinérance artistique	prest./fourn.			15 000,00
Ingénierie	ingénierie			22 500,00
Total dépenses invt				112 500,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		40,00%	45 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités			40,00%	45 000,00
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	22 500,00
Total recettes				112 500,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

--

VOTE :

Pour : **31**

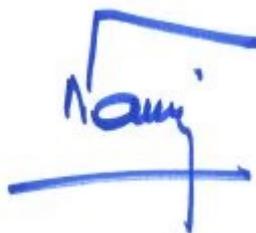
Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191216-20191216_072-DE
Reçu le 23/12/2019

**Intervention artistique et médiation culturelle à la conquête du réaménagement
des bourgs-centres**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A368



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



N° fiche action

3

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Intervention artistique et médiation culturelle à la conquête du réaménagement des bourgs-centres

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Roxanne WILHELM-JAMMES

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

N°

Axe stratégique III

intitulé

Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

L'attractivité d'un territoire se construit sur la base d'un bouquet de services qui répond aux attentes des habitants et des acteurs du territoire. Cela se traduit dans les Grands Causses par la modernisation et le renforcement de l'offre au service du développement économique et de l'emploi. Mais cela passe également par le renouvellement de l'offre d'équipements et de services qui correspondent à l'évolution des besoins et des pratiques sociales contemporaines et qui permettent aux habitants et aux nouveaux arrivants d'habiter le territoire autrement.

Objectif du contrat

Priorité régionale :

Priorité régionale dominante

Priorité régionale n°2

Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

Thématique dominante

thématique n°2

thématique n°3

Aménagement

Culture et patrimoine bâti

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Consulter les usagers, riverains, habitants dans leurs pratiques et selon leurs besoins avant de planifier le réaménagement des futurs bourgs-centres.

Une équipe artistique en résidence pour créer des temps de médiation et de rencontre, pour dynamiser le vivre ensemble au préalable des esquisses architecturales et des travaux.

Type d'innovation principale

organisationnelle

Type d'innovation n°2

sociétale

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Un certain nombre de collectivités du territoire ont sollicité le Parc naturel régional pour les accompagner dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Ce type de démarche transversale pour le développement des pôles de centralité du territoire s'inscrit dans la continuité du SCOT et dans les axes stratégiques de la Charte du Parc en termes d'attractivité du territoire et de développement économique... L'idée est ici d'utiliser une méthode alternative et préalable à la décision en associant les habitants dans la réflexion. Une équipe artistique composée de designer, comédien et autres serait installée à demeure pour accompagner la démarche.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Intégrer les habitants dans la réflexion dans une logique de co-construction aux côtés des socio-professionnels.
Organiser des temps de partage et jouer la carte du collectif dans la mise en œuvre de projets publics.
Produire des idées nouvelles, de nouveaux scénarios par le biais de différents outils favorisant la créativité.

• **Contenu de l'action :**

Résidence d'un collectif d'artistes.
Immersion, rencontres, temps d'échange, ateliers.
Phase de conception de plans, de mobiliers...
Restitution.
Prise en compte des propositions dans les futures esquisses.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

a définir

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin

2020-2021

calendrier de réalisation

2020 + 2021

Action interparc (oui/non)

si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Opération de médiation artistique et culturelle dans les Bourgs centres	prest./fourn.			25 000,00
Ingénierie	ingénierie			6 500,00
Total dépenses fonct				31 500,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct			
Région Occitanie	Autre		39,68%	12 500,00
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités			39,68%	12 500,00
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			20,63%	6 500,00
Total recettes				31 500,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

--

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Mise en œuvre du Projet Alimentaire de Territoire - Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A369



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T Type d'innovation principale
T Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le Parc naturel régional des Grands Causses a été retenu à l'appel à projet 2018 du Programme national pour l'alimentation (PNA) dans l'objectif d'engager une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui s'inscrit en continuité du travail mené, depuis 2009, en lien avec la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et à partir des besoins exprimés par les producteurs. En 2012, le territoire avait déjà été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Territoire et gouvernance alimentaire » pour son projet « Définition d'un processus de valorisation économique et patrimonial des productions emblématiques du Parc naturel régional des Grands Causses ». C'est sur la base de ce diagnostic et dans le cadre de la poursuite des actions engagées que le Parc naturel régional des Grands Causses a été sollicité par les acteurs locaux pour répondre à un appel à projet sur un territoire élargi Grands Causses Lézérou. En effet, la construction de la réponse du territoire s'appuie sur des partenaires locaux très impliqués dans ce domaine : Les Loco-Motivés qui ont déjà engagé une réflexion similaire sur le Lézérou et l'APABA qui travaille sur l'ensemble du département. Ce projet du territoire s'inscrit dans la démarche de la Région Occitanie pour le développement d'une alimentation durable et se veut complémentaire des actions menées par le Département de l'Aveyron.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Les objectifs du projet s'organisent autour des 3 dimensions du développement durable :

Volet économique

Maintenir et renforcer l'attractivité de la filière circuit court et de proximité auprès du public agricole : pour une meilleure reconnaissance et une valorisation économique permettant de pérenniser les exploitations face à la problématique de la déprise agricole.

Renforcer la structuration de la filière des circuits courts sur le territoire, en agissant sur la production, la transformation et la distribution.

Développer des liens avec d'autres secteurs comme celui de l'économie touristique prégnante sur le territoire.

Volet social et sanitaire

L'objectif du projet est de conforter le lien social et intergénérationnel en rapprochant tous les acteurs, producteurs, cuisiniers et consommateurs autour d'un territoire et de ses produits.

Promouvoir une politique de valorisation du bien manger et manger local en permettant à la population et notamment dans les EPHAD et les écoles, d'améliorer la qualité de l'alimentation y compris en lien avec la santé.

Volet environnemental

L'enjeu d'un développement de la demande locale en produits locaux est de contribuer à réduire les déplacements et transports hors du territoire et de limiter l'entrée et l'importation de marchandises alimentaires nécessitant de nombreux transports routiers de longues distances. La question de la gestion des déplacements/livraisons à l'échelle même du territoire est également une problématique à traiter dans le cadre de solutions innovantes.

Le développement d'une production et d'une consommation, notamment en restauration collective scolaire ou EPHAD, en circuit court local et bio permet le développement d'une agriculture qui limite les impacts sur l'environnement.

• **Contenu de l'action :**

Le projet alimentaire de territoire Grands Causses Lézérou est partenarial, les 21 actions prévues sont portées par les partenaires opérationnels que sont La Chambre d'Agriculture 12, l'APABA12 et les Locos-Motivés. Au delà de son rôle de pilotage et de coordination du Projet Alimentaire de Territoire, l'action du PNR des Grands Causses s'inscrit dans le cadre de la démarche de mobilité durable et va porter sur la structuration et l'organisation de la logistique de distribution des produits locaux du producteur au consommateur : livraison dépaniers, collecte de produits et transport vers les sites de vente. 2 actions sont prévues dans le cadre de ce contrat spécifique : 1/étude de logistique des flux en circuits de proximité - 2/Etude plate forme d'approvisionnement et de stockage

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire PNR Grands Causses + PETER Lézérou

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

date de début/ date de fin	2020-2021
T calendrier de réalisation	2020 + 2021
T Action interparc (oui/non)	
T si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Etude de logistique des flux en circuit de proximité				6 000,00
Etude plateforme d'approvisionnement et de stockage				10 000,00
Ingénierie				4 000,00
Total dépenses fonct				20 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		80,00%	16 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	4 000,00
T Total recettes				20 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Accompagnement à la maîtrise de la demande d'énergie et production d'énergies renouvelables
pour des collectivités exemplaires - Fonctionnement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A340



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
T Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La dépense d'énergie dans une collectivité représente en moyenne 5 % du budget général, majoritairement pour le chauffage des bâtiments, mais peut être plus élevée dans les communes rurales. Depuis 2011, le Syndicat mixte du Parc a mené de nombreuses opérations collectives d'audits énergétiques de bâtiments, essentiellement sur les bâtiments publics. Aujourd'hui plus de 120 bâtiments publics ont fait l'objet d'audits énergétiques auxquels s'ajoutent une trentaine réalisés par l'intermédiaire du SIEDA. Sur ces bâtiments, la dépense d'énergie cumulée est de l'ordre de 3 millions d'euros par an et le gisement d'économie d'énergie de l'ordre 50 % pour environ 30 millions d'euros d'investissement. Néanmoins, pour beaucoup de bâtiments audités, de nombreuses préconisations de travaux restent à mettre en œuvre. Les causes évoquées par les collectivités sont généralement le manque de budget mais surtout le manque de ressources humaines et d'ingénierie. Il s'agira par cette action d'accompagner les collectivités dans l'ingénierie des projets de rénovation énergétique de leur patrimoine, de conduire des études de type audits énergétiques, études de faisabilité d'énergies renouvelables...

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

nombre de communes accompagnées
nombre de projets suivis (objectif de 50)
économies générées (2 GWh/an d'ici 2021)
investissements induits
tonnes équivalent CO2 et polluants évités

• **Contenu de l'action :**

Mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagé pour les communes et Communautés de communes avec pour mission :

- comptabilité énergétique annuelle
- analyse/optimisation et assistance aux renouvellements des contrats d'exploitation et abonnements d'énergie,
- réalisation de pré-études d'opportunités (Maîtrise de l'énergie ou Enr)
- accompagnement à la mise en place de travaux sur le patrimoine bâti des collectivités (assistance au lancement de marchés d'études et/ou de travaux)
- ingénierie financière et accompagnement à la recherche de financements
- suivi post-travaux

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Communes du territoire du Parc des Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	01/01/2019 / 31/12/2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Communication	prest./fourn.			10 000,00
Poste de Conseiller en énergie partagé (contractuel pendant un an)	ingénierie			45 000,00
Instrumentation / mesure	prest./fourn.			4 000,00
Suivi et encadrement	ingénierie			11 800,00
Total dépenses fonct				70 800,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		16,67%	11 800,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME	convention CEP	33,90%	24 000,00
T Communes et intercommunalités			32,77%	23 200,00
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			16,67%	11 800,00
Total recettes				70 800,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

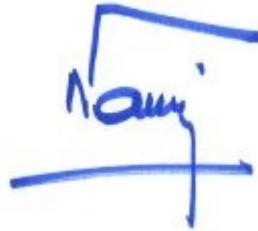
Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accompagnement des communes dans la mise en place d'extinction partielle de l'éclairage public - Investissement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Sur le territoire du Parc, on dénombre environ 20 000 lampadaires, représentant une consommation énergétique de 10 GWh/an et une dépense de 1,3 millions d'euros en 2017. Aujourd'hui, l'augmentation de la dépense dans les collectivités est de l'ordre de 12% chaque année pour le poste éclairage public. L'éclairage public est également source de nuisances environnementales (biodiversité nocturne) et de pollution lumineuse. Fin 2018, un décret spécifique à la lutte contre la pollution lumineuse est venu apporter des exigences en la matière. Un travail a été amorcé dès 2011 avec le SIEDA pour identifier les communes prioritaires en matière de modernisation de l'éclairage public (forte dépense par habitant, pourcentage de ballons fluo...). Le SIEDA a ainsi réalisé une quinzaine de diagnostic éclairage public sur le territoire ayant débouché sur des travaux. Néanmoins, le rythme de modernisation de l'éclairage dans les communes est très faible et contrebalancé par les extensions de réseau d'éclairage et l'augmentation du coût de l'énergie. C'est pourquoi, le Syndicat mixte du Parc a souhaité, en partenariat avec le SIEDA, accompagner les collectivités volontaires dans l'extinction partielle de leur éclairage public. Suite à un appel à intérêt lancé à l'été 2017, une quarantaine de communes ont souhaité être accompagnées sur l'extinction, et une trentaine sont passées à l'acte à fin 2018.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

nombre de communes accompagnées
nombre de communes pratiquant l'extinction (objectif à 50)
économies générées (objectif 2 GWh/an d'ici 2021)
investissements induits
tonnes équivalent CO2 et polluants évités

• **Contenu de l'action :**

- mise en place de programme de rénovation énergétique de l'éclairage public (poursuite du programme de suppression des ballons fluorescents, remplacement des sources énergivores et polluantes, optimisation du temps de fonctionnement de l'éclairage public, mise en place de système de baisse d'intensité...)
- définition de critères de performances à atteindre en matière de protection du ciel étoilé et de la biodiversité
- accompagnement des projets d'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit (études, accompagnement technique des communes, suivi administratif et accompagnement à la communication)
- suivi annuel de la consommation d'éclairage public des communes
- élaboration d'un plan lumière à l'échelle du territoire du Parc.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Communes du territoire du Parc des Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	01/01/2019 / 31/12/2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Achat de petit matériel pour l'extinction partielle de l'éclairage public (horloges, panneaux, matériel de mise en sécurité de la voirie...)	prest./fourn.			28 500,00
Ingénierie	ingénierie			7 500,00
Total dépenses invt				36 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		63,33%	22 800,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités			15,83%	5 700,00
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,83%	7 500,00
Total recettes				36 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé - Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A372



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
 Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
 T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
 T Priorité régionale n°2
 T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
 T thématique n°2
 T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
 T Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le secteur résidentiel concentre 30% des consommations énergétiques du territoire, soit 554 GWh à l'échelle du Parc. Le gisement d'économie d'énergie d'ici 2050 par la rénovation énergétique des logements au niveau BBC est de l'ordre de 187 GWh (60% des résidences principales et 30 % des résidences secondaires). Le PCAET fixe un objectif de rénovation de 6 000 logements d'ici à 2030, soit un rythme de 500 par an.

Les partenaires et collectivités locales sont très impliqués sur ce champ et souhaitent renforcer les dispositifs mis en place pour atteindre ces objectifs et aussi tendre vers des rénovations performantes (BBC), permettant ainsi de réduire en moyenne de 2/3 les consommations et les dépenses d'énergie pour les habitants.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Favoriser la rénovation énergétique performante des logements
Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation énergétique de la réflexion aux travaux
Massifier le nombre de rénovation énergétiques performantes, BBC
Nombre de dossiers accompagnés : 600 dossiers d'ici fin 2022
Gain énergétique (10 GWh/an d'ici fin 2022)

• **Contenu de l'action :**

Préfiguration de la plateforme (définition objectifs et rôles, périmètre et partenaires, étendue des prestations, études et aides à la décision + lien avec autres acteurs et programmes en cours)

Allouer moyens humain et techniques en fonctions des objectifs définis, calibrer la plateforme et définir la forme juridique
Définition du plan de communication associé

Mise en place d'un accompagnement complet vers des rénovations énergétiques performantes (détecter les projets, information unique, définition des programmes de rénovation énergétique performants, ou des parcours de travaux, accompagnements à la recherche de financement et ingénierie financière...)

Mobilisation et formation des artisans locaux

Suivi des dossiers et des objectifs initiaux de la plateforme

La présente fiche action et le budget présenté concerne uniquement la première phase correspondant à la préfiguration de la plateforme. La mise en place et le financement de l'animation territoriale fera l'objet d'un autre dossier pour fin 2020 dans le cadre du déploiement du SPIRE régional et du SARE en région.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Communautés de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons
Communauté de communes Muse et Raspes du Tarn
Communauté de communes Larzac Vallées
Communauté de communes Monts Rance et Rougiers
Communauté de communes Millau Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	01/01/2019 / 31/12/2021
T	calendrier de réalisation	2020
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Etude de préfiguration de la plateforme (prestation extérieure et stage)	prest./fourn.			12 000,00
Suivi et encadrement	ingénierie			3 000,00
Total dépenses fonct				15 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		80,00%	12 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	3 000,00
Total recettes				15 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Sensibilisation des habitants à la transition énergétique - Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A 343



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Accompagner le changement de comportements est une clé du succès de la transition énergétique. Dans le résidentiel, l'adoption de comportements vertueux et le renouvellement d'appareils anciens par des équipements performants peuvent générer 20% d'économies d'énergie. Il s'agit, par cette action, de poursuivre, renforcer et diversifier les démarches auprès du public, de proposer des opérations ludiques afin de toucher le plus grand nombre. Des actions devront aussi être conduites à l'échelon local, avec le relais des intercommunalités.

La transition énergétique ne peut pas être restreinte à une démarche institutionnelle ou politique : les citoyens doivent figurer au cœur des décisions et des actions. L'enjeu suscite des débats et questionnements légitimes sur, notamment, les nouvelles technologies, les comportements à adopter, le déploiement des énergies renouvelables sur le territoire. Le risque d'un manque d'information serait de générer une opposition locale.

A l'occasion de la concertation citoyenne organisée en 2018 sur la révision du PCAET, l'enjeu de sensibiliser les jeunes générations est apparue comme prioritaire. Depuis des années, le Syndicat mixte du Parc avec l'aide du CPIE du Rouergue a mis en place des animations diverses à destination notamment des écoles (sensibilisation, animations, défi...). Il convient aujourd'hui de renforcer cet axe et de l'étendre aux collégiens et lycéens.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Sensibiliser les habitants à la transition énergétique
Déployer un programme d'animations diverses sur le territoire
Accompagner le changement de comportement des ménages
Cible : habitants, scolaires
Résultats attendus : 500 enfants sensibilisés et 1 000 personnes sensibilisées ; 10 animations proposées par an

• **Contenu de l'action :**

1. Organisation de manifestations (Nuits de la thermographie, Jour de la Nuit...), présence lors d'événementiels, organisation de visites de sites exemplaires et de conférences/débats, organisation de défi d'économie d'énergie... ou tout autre action d'animation ludique à créer.
Actions spécifiques "précarité" à développer en lien avec acteurs sociaux (formation des travailleurs sociaux, création d'outils simplifiés d'analyse de consommation...)
Animation d'un groupe d'ambassadeurs de la transition énergétique dans les communes (et quartiers des zones urbaines)
Organisation d'ateliers de fabrication d'outils domestiques de maîtrise de l'énergie (fours solaires, lien action défi Familles à énergie positive...)
Accompagner le changement de comportement des ménages en matière de consommations d'énergie dans l'habitat par la mise en place d'actions concrètes (suivi des consommations, coaching...)

2. Organisation de conférence / débat public pour informer sur le projet de PCAET et les actions en cours
Réalisation et diffusion de documents ou outils de communication (utilisation privilégiée de supports numériques)
Création d'une campagne de communication autour des fausses-idées sur les énergies renouvelables (clip cinéma, affichage urbain...) en expliquant les avantages et inconvénients de chacune des filières en parallèle des filières conventionnelles

3. Mise en place d'une politique globale, lisible et pluriannuelle en matière d'éducation à l'environnement des jeunes publics avec par exemple :

- Organisation de défi/challenge avec les écoles valorisant ainsi leurs engagements
- Déploiement et soutien des démarches éco-écoles, éco-collège ou Agenda21 lycées
- Création/diffusion d'outils pédagogiques pour les équipes enseignantes
- Déploiement d'un programme d'animations scolaires pour les écoles autour de la transition énergétique et/ou de l'adaptation au changement climatique
- Formations des équipes enseignantes aux enjeux locaux du développement durable et de la transition énergétique et climatique
- Réflexion sur l'optimisation des flux scolaires (domicile-travail et sorties scolaires) et développement d'outils innovants

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T	date de début/ date de fin	01/01/2019 / 31/12/2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Campagne de communication	prest./fourn.			4 000,00
Animations écoles/collèges/lycées	prest./fourn.			7 000,00
Animations grand public (prestations extérieures, matériel et logistique événements, dépenses petit matériels...)	prest./fourn.			4 000,00
Ingénierie	ingénierie			3 800,00
Total dépenses fonct				18 800,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		80,00%	15 040,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	3 760,00
Total recettes				18 800,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Favoriser le covoiturage et améliorer la mobilité des habitants du territoire par la mise en œuvre de solutions alternatives à l'autosolisme - Investissement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A 374



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Avec 39 % de la consommation totale d'énergie imputable aux transports contre 35 % en moyenne en France les déplacements sont un levier majeur d'économie d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire du Parc naturel régional. Ce taux s'explique par la faible densité de notre territoire rural qui entraîne une forte motorisation des habitants alors même que les offres de transports en commun existantes sont peu adaptées aux besoins et inégalement réparties.

Parmi tous ces déplacements ceux liés au domicile-travail et ceux des seniors représentent un véritable défi pour le territoire.

Bien que 15 % d'actifs soient stables et se déplacent à pied pour leur trajet domicile-travail, 73 % utilisent la voiture individuelle avec un taux de remplissage avoisinant les 1,1 par véhicule.

D'un autre côté, dans les zones à faible densité 82 % des personnes de plus de 65 ans effectuent 3,7 déplacements par semaine. Or cette population vieillissante des villages n'a pas forcément accès à la voiture alors même qu'une population active résidant dans ces mêmes communes se déplace régulièrement vers des zones de services et les pôles urbains. La hausse inéluctable du prix des carburants et l'éloignement des services essentiels vont inévitablement créer une vulnérabilité de plus en plus forte des populations de ces territoires.

Face à cette problématique le Parc naturel régional, en lien avec les acteurs du territoire, travaille à :

- favoriser l'émergence de solutions alternatives à l'autosolisme
- accompagner le changement de comportement des habitants.

ce jour. 36 communes du territoire (sur 93) adhèrent au dispositif d'autostop organisé "Rézo Pouce".

A

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

- 1/ Développer des offres de services de mobilités alternatives à la voiture individuelle
- 2/ Informer les habitants et accompagner le changement de comportement des ménages

Résultats attendus : augmentation de la part de covoiturage en général et notamment en domicile-travail, amélioration de la mobilité des seniors en territoire rural et report vers des modes de transport doux d'une partie des habitants du territoire.

• **Contenu de l'action :**

1/ entrée dans le capital de la SCIC Rezopouce
conforter le partenariat avec Rezopouce en devenant membre de la SCIC

2/ Etendre le projet Rezo Pouce sur l'ensemble du territoire
Réalisation des aires d'autostop organisées avec la mise en place d'un système de panneauage sur l'ensemble du territoire ce qui se traduit par une estimation de 165 panneaux à installer.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	01/01/2019 / 31/12/2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Entrée dans la SCIC	autres			1 000,00
Achat panneaux signalisation	prest./fourn.			15 000,00
Ingénierie	ingénierie			4 000,00
Total dépenses invt				20 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		76,20%	15 240,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités			3,80%	760,00
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	4 000,00
Total recettes				20 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191216-20191216_079-DE
Reçu le 23/12/2019

**Favoriser le covoiturage et améliorer la mobilité des habitants du territoire
par la mise en œuvre de solutions alternatives à l'autosolisme - Fonctionnement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A375



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
T Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

♦ **Contexte :**

Avec 39 % de la consommation totale d'énergie imputable aux transports contre 35 % en moyenne en France les déplacements sont un levier majeur d'économie d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire du Parc naturel régional. Ce taux s'explique par la faible densité de notre territoire rural qui entraîne une forte motorisation des habitants alors même que les offres de transports en commun existantes sont peu adaptées aux besoins et inégalement réparties.

Parmi tous ces déplacements ceux liés au domicile-travail et ceux des seniors représentent un véritable défi pour le territoire.

Bien que 15 % d'actifs soient stables et se déplacent à pied pour leur trajet domicile-travail, 73 % utilisent la voiture individuelle avec un taux de remplissage avoisinant les 1,1 par véhicule.

D'un autre côté, dans les zones à faible densité 82 % des personnes de plus de 65 ans effectuent 3,7 déplacements par semaine. Or cette population vieillissante des villages n'a pas forcément accès à la voiture alors même qu'une population active résidant dans ces mêmes communes se déplace régulièrement vers des zones de services et les pôles urbains. La hausse inéluctable du prix des carburants et l'éloignement des services essentiels vont inévitablement créer une vulnérabilité de plus en plus forte des populations de ces territoires.

Face à cette problématique le Parc naturel régional, en lien avec les acteurs du territoire, travaille à :

- favoriser l'émergence de solutions alternatives à l'autosolisme
- accompagner le changement de comportement des habitants.

♦ **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

- 1/ Développer des offres de services de mobilités alternatives à la voiture individuelle
- 2/ Informer les habitants et accompagner le changement de comportement des ménages

Cible : habitants, collectivités, entreprises, milieu associatif ...

Résultats attendus : augmentation de la part de covoiturage domicile-travail, amélioration de la mobilité des seniors en territoire rural et baisse de l'autosolisme chez les habitants du territoire.

♦ **Contenu de l'action :**

1/ Développer les offres de services de mobilités alternatives à la voiture individuelle à l'ensemble du territoire :
- Etendre le dispositif Rezopouce sur l'ensemble du territoire pour faciliter et développer l'autostop entre les habitants de tout le territoire du Parc avec un suivi sur 3 ans

- Augmenter le covoiturage domicile - travail notamment sur les zones d'activités par la mise en place et le suivi pendant 3 ans d'une plateforme spécifique de covoiturage qui permet de proposer un trajet et de visualiser les déplacements similaires ou compatibles (horaires, lieux de rdv, ...). Cette action sera corrélée aux démarches de PDIE du territoire et au dispositif d'autostop organisé "Rézo Pouce" auquel adhère déjà 36 communes du territoire.

- Améliorer la mobilité des seniors en milieu rural par la mise en oeuvre et le suivi pendant 2 ans d'un système de covoiturage solidaire et simple d'accès pour ce public. Cette action se fera là aussi en lien avec le dispositif d'autostop organisé "Rézo Pouce".

2/ Informer les habitants et accompagner le changement de comportement des ménages
Participer et/ou organiser divers événements et manifestations en lien avec la thématique (semaine de la mobilité, etc)
Réaliser des campagnes d'informations à destination du grand public.

3/ Accompagner le changement de comportement des ménages

Accompagner au changement via des ateliers d'information sur le covoiturage, des formations d'éco-conduite, des baptêmes d'autostop.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T	date de début/ date de fin	01/01/2019 / 31/12/2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
contrat de maintenance application Rézo Pouce sur 3 ans	prest./fourn.			12 600,00
contrat de maintenance application Rézo Pouce Pro sur 3 ans	prest./fourn.			18 600,00
contrat de maintenance application Rézo Pouce Senior sur 2 ans	prest./fourn.			14 400,00
Campagnes d'informations grand public	prest./fourn.			7 000,00
Accompagnement au changement de comportement	prest./fourn.			12 000,00
Total dépenses fonct				64 600,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		18,19%	11 750,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER	LEADER - axe mobilité	61,81%	39 930,00
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	12 920,00
Total recettes				64 600,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T Compte tenu du financement LEADER, il serait souhaitable d'avoir un délai de réalisation > 3 ans

VOTE :

Pour : **31**

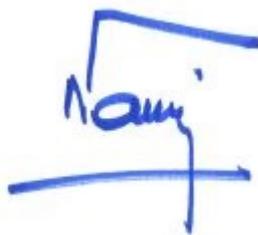
Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191216-20191216_080-DE
Reçu le 23/12/2019

Co-construction d'un éco-hameau - Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

1376



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) *(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :*

T

Contact *(rubrique commune à la fiche action PNR) :*

Référence à la Charte du PNR *(rubrique commune à la fiche action PNR) :*

T N°

T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

Le diagnostic et les enquêtes réalisés au moment du SCoT ont montré que les nouveaux arrivants recherchent des logements autres que le format standard des pavillons dans les lotissements. Si le paysage constitue un attrait important pour ces futurs habitants, ils ne souhaitent pas non plus avoir de grands terrains à entretenir. La forme urbaine des éco-hameaux semble être une réponse à cette demande pour ceux qui ne souhaitent pas réinvestir les centres anciens. Plusieurs communes ont affiché le souhait de mettre en oeuvre et de réaliser ce type d'opération sur leur territoire. C'est le cas de Pousthomy, de Saint-Izaire, de Cornus et de Verrières, mais d'autres projets pourraient émerger.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Si ces éco-quartiers ou éco-hameaux commencent à se développer sur le territoire national, aucun projet n'a encore vu le jour sur le territoire du Parc. Pour lancer une dynamique, expérimenter une méthode de travail, co-construire ces futurs quartiers avec les élus et les habitants.... il est proposé d'accompagner et de travailler concrètement sur les communes pré-identifiées.

• **Contenu de l'action :**

En fonction de l'avancement des projets (inscription dans les PLUi, OAP, Permis d'aménager...) et des enjeux des sites (requalification des sites dégradés, maintien de la biodiversité, valorisation du patrimoine...), l'appui du Parc sera adapté au cas par cas.

Dans tous les cas, l'accompagnement du Parc se décomposera de la manière suivante :

- * diagnostic de l'existant, et définition d'un mode opératoire.
- * réalisation de travaux dans le cas de réhabilitation de site dégradé.
- * élaboration d'un cahier des charges pour définir les objectifs et cadrer les aménagements futurs.
- * sélectionner un prestataire pour accompagner les futurs habitants dans l'élaboration de leur projet avec l'aide d'un architecte par exemple, tout en continuant à travailler sur les espaces et équipements collectifs.

Localisation (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Communes de Pousthomy, de Saint-Izaire, de Cornus et de Verrières en priorité, mais peut être étendue à d'autres communes

Calendrier prévisionnel (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

	date de début/ date de fin	Oct 2019/Déc 2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en oeuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

T TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Diagnostic de l'existant, et définition d'un mode opératoire.	ingénierie			1 750,00
Rédaction d'un cahier des charges participatif, consultation, choix du concepteur	ingénierie			1 750,00
Elaboration d'un outil de communication pour informer et élaborer le projet	prest./fourn.			4 000,00
Accompagnement de la phase de concertation entre la mairie, le prestataire, les futurs habitants	ingénierie			2 450,00
Etude avant projet et animation par l'architecte	prest./fourn.			18 000,00
Total dépenses fonct				27 950,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		45,80%	12 800,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités			32,92%	9 200,00
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			21,29%	5 950,00
T Total recettes				27 950,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

--

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Actions en Inter Parcs Occitanie

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A377



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

T

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

En accord avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Parcs naturels régionaux d'Occitanie ont porté une démarche commune pour initier et soutenir les dynamiques locales sur la filière pierre. Une étude a été réalisée dans le territoire des PNR d'Occitanie et son objectif consistait à établir un diagnostic de la filière au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques, enjeux...) en vue de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière pierre au sein de chaque Parc et surtout en inter parcs. Le diagnostic réalisé lors de cette étude a révélé des points convergents sur les différents territoires, ce qui nous a amené à privilégier des actions à destination de tous les PNR, dans le cadre de l'inter parcs.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

* Développer des actions en Inter Parcs Occitanie dont la filière pierre.
Communiquer et valoriser la dynamique des Parcs sur la valorisation de la filière pierre, et les chantiers pilotes prévus pour 2020-2021.
Diffuser et partager l'exemplarité des projets dans les territoires.

• **Contenu de l'action :**

Les PNR d'Occitanie suggèrent une action innovante pour le développement de la filière pierre, en proposant un ou plusieurs chantiers pilote sur chaque Parc (cf fiches invest des PNR). Cette action concerne le travail d'organisation collective de processus de réalisation de ces chantiers et la valorisation du résultat final. Ça concerne aussi, le temps d'animation de l'inter parcs qui consiste à l'organisation des réunions et la coordination du groupe du travail.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Les PNR d'Occitanie suggèrent une action innovante pour le développement de la filière pierre, en proposant un ou plusieurs chantiers pilote sur chaque Parc (cf fiches invest des PNR). Cette action concerne le travail d'organisation collective de processus de réalisation de ces chantiers et la valorisation du résultat final. Ça concerne aussi, le temps d'animation de l'inter

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T	date de début/ date de fin	2020+2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	oui
T	si oui, nom du projet interparc	Actions en Inter Parcs Occitanie

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Communication/valorisation	autres			10 000
PNR PA chef de file, coordination et animation	ingénierie			2 000
Total dépenses fonct				12 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		83,33%	10 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			16,67%	2 000,00
Total recettes				12 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Requalification des centres anciens des bourgs centres :
Études pour la création d'espaces publics et la réhabilitation de logements - Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A348



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Les diagnostics réalisés sur le terrain, notamment à travers les contrats "Bourg-centre" de la Région Occitanie, montrent que la vacance dans les centres anciens est importante. Cette forme d'habitat ne correspond plus aux attentes et aux comforts des habitants, est parfois insalubre, et est passable d'un point de vue énergétique. Ce foncier représente des surfaces importantes en plein centre-ville, les bâtisses constituent la trame urbaine et le patrimoine des bourgs. La consommation des terres agricoles doit se réduire et les nouveaux arrivants sont à la recherche d'un habitat de qualité qui sort des schémas classiques des lotissements.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

* Mobiliser le foncier pour reconquérir les centres bourgs et diminuer la vacance,
* Lutter contre l'habitat insalubre, énergétiquement passable,
* Répondre aux besoins en logements des nouveaux arrivants,
* Favoriser la mixité fonctionnelle par des opérations globales comportant de l'habitat et des équipements (parking, espaces verts...),
* Améliorer le cadre de vie;
* Maintenir l'attractivité du territoire (commerces, services...),
* Agir pour la préservation de l'environnement (imperméabilisation des sols, économie d'énergie).

• **Contenu de l'action :**

1. Etude pré-opérationnelle : définir le potentiel du foncier à reconquérir, les espaces structurants des bourgs et choisir les outils les mieux adaptés et pertinents pour lancer les opérations.
2. Définir un programme opérationnel pour déterminer le besoin, le contenu de l'action à mener sur la base du diagnostic approfondi de l'habitat, du foncier, de la propriété. Démarche participative des acteurs locaux et validation d'un scénario prospectif et de vérifier la faisabilité des choix retenus, en s'assurant de la faisabilité financière.
3. Apporter une assistance à la Collectivité dans le suivi de l'opération sur le long terme, l'accompagnement à mettre en place pour dynamiser et encadrer les requalifications des bourgs.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

En priorité, action localisée sur les "bourgs-centres" (Sévérac-d'Aveyron, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Affrique, Belmont-sur-Rance, Camares), mais qui peut être élargie aux bourgs structurants identifiés dans le SCoT.

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	<input type="text"/>
T	calendrier de réalisation	<input type="text" value="2020 + 2021"/>
T	Action interparc (oui/non)	<input type="text" value="non"/>
T	si oui, nom du projet interparc	<input type="text"/>

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Diagnosics, suivi du montage de l'opération, suivi et animation de la démarche	ingénierie			10 000,00
Mission etude espace public (ESQ)	prest./fourn.			20 000,00
Mission BE pour etude habitat vacant	prest./fourn.			20 000,00
Total dépenses fonct				50 000,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		10,00%	5 000,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)	CDC	20,00%	10 000,00
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat				
Communes et intercommunalités			20,00%	10 000,00
Autres Public	EPF Occitanie		30,00%	15 000,00
Divers privé				
Autofinancement			20,00%	10 000,00
Total recettes				50 000,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2020)
Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 18 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'année.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

- pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

- pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain). Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc et périphérie pour quelques stations

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2020
T	calendrier de réalisation	2020
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
fournitures de petits équipements	prest./fourn.			3 400,00
Frais de personnel	ingénierie			45 000,00
Prélèvements	ingénierie			4 900,00
Analyses	prest./fourn.			30 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion d'un rapport aux partenaires, Mise en forme et mise à disposition des données sur le site ADES	ingénierie			7 600,00
Prélèvements	ingénierie			3 400,00
Analyses pour RC qualitatif	prest./fourn.			3 500,00
Fourniture de petits équipements (solutions étalon, matériels de nettoyage, matériels de prélèvements...) et maintenance du matériel	prest./fourn.			1 500,00
Interprétations, bancarisation rapport, mise à disposition sur le site ADES	ingénierie			4 900,00
Total dépenses fonct				104 200,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		11,38%	11 860,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		66,94%	69 753,00
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			21,68%	22 587,00
Total recettes				104 200,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2020)
Investissement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 18 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'année.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

- pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

- pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc et périphérie pour quelques stations

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T date de début/ date de fin

T calendrier de réalisation

T Action interparc (oui/non)

T si oui, nom du projet interparc

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Sondes de mesures d eniveau	prest./fourn.			8 000,00
Sondes conductivité et température	prest./fourn.			5 200,00
Carte interactive données qualité et quantité	prest./fourn.			4 626,00
Total dépenses invt				17 826,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		40,00%	7 130,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		60,00%	10 696,00
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement				
Total recettes				17 826,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2021)
Fonctionnement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 18 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'année.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

- pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

- pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O₂, NO₃, PO₄ (et les orthophosphates) et Cl,

- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,

- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc et périphérie pour quelques stations

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	<input type="text" value="2021"/>
T	calendrier de réalisation	<input type="text" value="2021"/>
T	Action interparc (oui/non)	<input type="text" value="non"/>
T	si oui, nom du projet interparc	<input type="text"/>

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
fournitures de petits équipements	prest./fourn.			3 400,00
Frais de personnel	ingénierie			45 000,00
Prélèvements	ingénierie			4 900,00
Analyses	prest./fourn.			30 000,00
Interprétation, élaboration et diffusion d'un rapport aux partenaires, Mise en forme et mise à disposition des données sur le site ADES	ingénierie			7 600,00
Prélèvements	ingénierie			3 400,00
Analyses pour RC qualitatif	prest./fourn.			3 500,00
Fourniture de petits équipements (solutions étalon, matériels de nettoyage, matériels de prélèvements...) et maintenance du matériel	prest./fourn.			1 500,00
Interprétations, bancarisation rapport, mise à disposition sur le site ADES	ingénierie			4 900,00
Total dépenses fonct				104 200,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		11,38%	11 860,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		66,94%	69 753,00
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			21,68%	22 587,00
Total recettes				104 200,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines (année 2021)
Investissement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

La gestion des réseaux quantitatifs et qualitatifs des eaux souterraines est une action pluriannuelle qui a débuté dès 2001 (depuis 18 ans). Des données existent à partir de 1990 pour quelques stations du réseau quantitatif. C'est à la suite des études hydrogéologiques (Causse du Larzac, Causse Rouge, Causse de Sauveterre, Avant-causses du Saint-Affricain et Plateau du Guilhaumard) que le Parc a mis en place sur son territoire un réseau de stations de mesures des principales sources captées et non captées afin de mieux connaître la ressource en eau.

Le Parc possède actuellement quatre types de réseaux et en assure leur gestion :

- un réseau de contrôle de surveillance quantitatif des eaux souterraines (RCS quantitatif),
- un réseau complémentaire quantitatif des eaux souterraines (RC quantitatif),
- un réseau de contrôle de surveillance qualitatif des eaux souterraines (RCS qualitatif),
- un réseau complémentaire qualitatif des eaux souterraines (RC qualitatif).

Les réseaux de contrôle de surveillance ont été mis en place au titre de la Directive cadre dans le domaine de l'eau et par rapport aux principales masses d'eau souterraines définies par l'Etat. Ces réseaux se substituent aux anciens réseaux dénommés « réseaux patrimoniaux ».

Concernant le réseau complémentaire qualitatif, il s'agit d'analyser certains paramètres représentatifs des pollutions potentielles existantes sur le plateau du Larzac et notamment les teneurs en nitrates qui sont en augmentation depuis une dizaine d'année.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

- pour le réseau de contrôle de surveillance quantitatif et le réseau complémentaire quantitatif : permettre l'acquisition en continu des données de débits sur les sources concernées afin de pérenniser l'observatoire mis en place depuis une quinzaine d'année. Les données sont transmises régulièrement vers la banque HYDRO, la banque nationale de données pour l'hydrométrie et l'hydrologie.

- pour le réseau de surveillance qualitatif et le réseau complémentaire :

- connaître et suivre les caractéristiques hydrochimiques des principales masses d'eau souterraines du territoire,
- mettre en place une veille sanitaire sur la qualité des eaux en relation avec les différentes activités présentes sur le bassin d'alimentation concerné (autoroute, exploitations agricoles...),
- surveiller la non dégradation des masses d'eau,
- communiquer les résultats auprès des collectivités et partenaires.

Les données acquises sont intégrées à la banque ADES (Accès aux Données sur les Eaux Souterraines) dont les objectifs sont les suivants :

- constituer un outil de collecte et de conservation des données sur les eaux souterraines, mobilisable par un large ensemble de partenaires,
- permettre les traitements nécessaires à l'action de chacun des partenaires,
- être le guichet d'accès aux informations sur les eaux souterraines,
- avoir un suivi de l'état patrimonial des ressources pour répondre à la politique des eaux souterraines,
- adopter au niveau national un principe de transparence et d'accessibilité aux données sur les eaux souterraines.

• **Contenu de l'action :**

Concernant le RCS quantitatif, il s'agit de gérer 28 stations dont quatre stations sont situées dans le département de la Lozère, mais sur des bassins d'alimentation situés en partie en Aveyron (4 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RC quantitatif, il s'agit de gérer 13 stations (2 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Concernant le RCS qualitatif, cinq masses d'eau concernent le territoire du Parc et 22 stations de mesures sont suivies. Le Syndicat mixte du Parc s'est proposé pour effectuer le suivi de ces stations sur son territoire et en limite de son territoire, en l'absence d'opérateur local (3 stations ont été rajoutées à la suite de l'étude hydrogéologique du Saint-Affricain).

Le suivi qui doit être effectué sur les eaux prélevées concerne les éléments majeurs (nitrates, chlorures...), les éléments traces (Aluminium, Antimoine, Arsenic, Bore, Cadmium...), les phytosanitaires et les hydrocarbures.

Les masses d'eau concernées ainsi que les sources suivies (22 au total)

Concernant le RC qualitatif, plusieurs suivis sont mis en place :

- un suivi mensuel de certains paramètres : Pb, Zn, Ca, t, pH, C, O2, NO3, PO4 (et les orthophosphates) et Cl,
- un suivi régulier (1/2 heure) de la température, de la conductivité et de la turbidité à partir de sondes,
- un suivi ponctuel de certains paramètres par rapport à une problématique (lessivage, salage...).

C'est le Parc, qui effectue en régie, les prélèvements, la gestion des différentes sondes et centrales d'acquisition de données.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc et périphérie pour quelques stations

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2021
T	calendrier de réalisation	2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Sondes de mesures de niveau	prest./fourn.			8 000,00
Sondes conductivité et température	prest./fourn.			5 200,00
Total dépenses invt				13 200,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		40,00%	5 280,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		60,00%	7 920,00
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement				
Total recettes				13 200,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Caractérisation hydrogéologique des Monts de Lacaune
Fonctionnement, protection des systèmes aquifères et valorisation
des ressources en eaux souterraines
Phase 1 : Synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale préliminaire
Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A359



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Caractérisation hydrogéologique des Monts de Lacaune
Fonctionnement, protection des systèmes aquifères et valorisation des ressources en eaux souterraines
Phase 1 : Synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale préliminaire - Fonctionnement

T **Contact** (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Les Monts de Lacaune occupent les versants nord de la Montagne Noire séparés de celle-ci par un accident majeur. Ils se situent à cheval sur 3 départements (Tarn, Hérault, Aveyron) et en particulier occupent la partie sud du territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC). Ils sont majoritairement constitués de formations gréséo-pélicites du Cambrien avec intercalations des formations carbonatées disposées en étroites bandes. Le tout est fortement métamorphisé et tectonisé. La connaissance hydrogéologique des Monts de Lacaune est très faible. Cependant il est pressenti que chacune de ces bandes carbonatées correspond à un système karstique bien individualisé avec des anomalies de température notables. Les sources thermales de Lacaune-les-Bains témoignent de cette activité thermique.

En 2018, le PNRGC et le BRGM ont souhaité engager un partenariat s'inscrivant globalement dans le cadre du développement durable, de la lutte contre les effets du changement climatique et de la gestion raisonnée et solidaire de la ressource en eau, en visant précisément à améliorer la connaissance, la gestion et la protection des eaux souterraines sur le territoire du Parc Naturel Régional des Grands Causses (convention de partenariat fournie en annexe). Les Monts de Lacaune est le dernier secteur du PNRGC qui n'a pas encore fait l'objet d'une caractérisation hydrogéologique complète. Dans ce cadre, il a été acté d'améliorer en priorité la connaissance hydrogéologique des aquifères qu'ils abritent afin de mieux les protéger, les gérer, et valoriser les ressources en eaux souterraines qu'ils contiennent. La singularité du secteur d'étude réside également par la présence d'aquifères mal connus dont la valorisation pourrait répondre aux engagements du Parc par le biais de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le présent programme s'inscrit dans les missions du PNRGC stipulées dans leur Charte :

- Axe stratégique I : Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir
- Objectif opérationnel 5.1 : Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion
- Article 5.1.1 : Poursuivre la connaissance de l'eau souterraine

De son côté, le BRGM a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol, le sous-sol, les ressources associées et leurs usages. Le présent programme s'inscrit dans les actions stratégiques proposées pour son prochain Contrat d'objectifs 2018-2022, notamment :

- Action 5 : Gérer durablement les ressources en eau et ses usages
- Action 6 : Améliorer la connaissance du sous-sol et développer une architecture de données géologiques

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Le principal objectif du programme global est la caractérisation hydrogéologique des Monts de Lacaune en termes de fonctionnement, vulnérabilité, et protection des aquifères, avec élaboration d'une carte hydrogéologique de synthèse du secteur et un Système d'Information Géographique associé. Ce programme répondra notamment à 5 points principaux :

- définir les bassins d'alimentation des sources majeurs et stratégiques,
- connaître le fonctionnement et la structure des systèmes karstiques concernés,
- évaluer le volume des réserves potentielles et exploitables,
- évaluer l'impact des activités humaines sur la ressource en eau
- proposer des pistes pour la valorisation des eaux thermales

Afin d'optimiser le dimensionnement et la réalisation de ce programme, il est proposé un phasage en 3 étapes s'étalant sur 3 cycles hydrologiques :

- Phase 1 (2019) : Synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale préliminaire sur le secteur d'étude
- Phase 2 (2019-2020) : Acquisition de données complémentaires sur le terrain, mise en œuvre des équipements et de la surveillance des aquifères identifiés à forts enjeux des Monts de Lacaune
- Phase 3 (2021-2022) : Interprétation et synthèse des résultats. Caractérisation hydrogéologique des Monts de Lacaune en termes de fonctionnement et de vulnérabilité des aquifères en vue de leur protection, et valorisation des ressources en eaux souterraines à des fins d'alimentation en eau potable, énergétiques, et de tourisme.

La phase 1, objet du présent programme, est destinée à établir une première synthèse géologique, hydrogéologique et environnementale sur la base de la bibliographie existante, et des données qui seront collectées (BRGM, études ponctuelles, enquêtes de terrain et auprès des collectivités locales, services de l'état, PNR du Haut Languedoc, etc.). Elle vise à faire ressortir l'état des connaissances actuelles, ainsi que les éléments sur lesquels les phases ultérieures devront s'appuyer en priorité, tant sur un plan géologique, géomorphologique, hydrogéologique, qu'environnemental. Les résultats obtenus permettront de mieux prendre en compte la (les) spécificité(s) du territoire, ainsi que d'intégrer les thématiques et aspects techniques à aborder dans les phases ultérieures. En particulier, ils permettront la définition des campagnes d'acquisition de données complémentaires sur le terrain et d'optimiser les différents réseaux de surveillance à mettre en place en phase 2. Dans cette optique, seule la phase 1 fait l'objet d'une estimation financière, les phases ultérieures seront dimensionnées financièrement à partir des résultats de la phase 1.

• Contenu de l'action :

Inventaire, collecte, et compilation des données existantes :

La phase 1 d'étude permettra de recenser toutes les données existantes, de les compiler et les synthétiser dans un SIG et sous forme de cartes thématiques synthétiques afin d'optimiser l'élaboration des programmes des phases 2 et 3 et leur réalisation. Plus précisément il s'agira de réaliser les tâches suivantes :

- Identifier, récupérer, dépouiller et synthétiser l'ensemble de la bibliographie existante sur la zone d'étude, en s'appuyant notamment sur des échanges avec les experts géologues et hydrogéologues ayant une connaissance locale approfondie du territoire.
- Collecter l'ensemble des sources (privées, publiques, captées ou non, y compris les sources thermales) et ouvrages présents sur la zone d'étude dans la BSS, et la bibliographie existante. Une enquête de terrain complémentaire et directement auprès des communes et communautés de communes sera réalisée dans cette optique.
- Collecter l'ensemble des données hydrologiques et hydrométriques disponibles concernant les bassins versant des cours d'eau interceptant le territoire concerné (stations météorologiques et hydrométriques, chroniques, réseau hydrographique).
- Faire l'inventaire des cavités naturelles existantes (avens, grottes, pertes) et des traçages ou colorations effectués : source BRGM, groupes spéléologiques, Fédération de spéléologie. Ces informations seront géoréférencées et introduites dans un SIG en s'appuyant sur des contrôles de terrain.
- Déterminer et inventorier l'ensemble des pressions ponctuelles et diffuses à partir de la documentation existante et d'enquêtes sur le terrain : pression domestique (assainissement existant, STEP), pression agricole (exploitations et surfaces agricoles, pression industrielle et urbaine, réseaux routiers, décharges habilités et sauvages, etc).

L'ensemble de ces données sera dépouillé et compilé dans une base de données et dans un SIG afin de constituer un support de travail indispensable à la bonne définition des programmes de phase 2 et 3 à mettre en œuvre par la suite, et ainsi permettre d'établir les différents contextes géographique, géologique, géomorphologique, hydrogéologique, hydrologique, qualitatif, et d'occupation du sol.

Harmonisation des cartes géologiques :

Afin d'identifier et caractériser la géométrie des différents réservoirs aquifères en présence dans un contexte structural complexe, une carte géologique synthétique sera établie dans l'optique de disposer d'une vision homogène et cohérente à l'échelle des Monts de Lacaune. Elle sera élaborée à partir de l'harmonisation des 4 coupures géologiques couvrant la zone d'étude à l'échelle 1/50 000. Une première carte structurale synthétique sera également établie sur la base de la documentation existante, ainsi qu'une ou plusieurs coupes schématiques géologiques représentatives de la zone d'étude et recoupant les Monts de Lacaune. Ces premiers documents voués à évoluer dans le cadre des phases 2 et 3 du programme, ont pour principal objectif de se doter de documents de référence pour appuyer les travaux qui seront engagés

Campagnes de reconnaissances hydrogéologiques préliminaires et synthèse des résultats

A priori et sur la base des cartes géologiques existantes, les principaux aquifères datent du Cambrien. Ce sont les suivants :

- Alternance de pélites noires et de calcaires bleu-noir présentant fréquemment le faciès "schistes troués", Monts de Lacaune (k1-3AC),
- Calcaires bleu-noir à interlits de pélites noires, Monts de Lacaune (k1-3C),
- Ensemble carbonaté massif comprenant des calcaires bleus qui passent à la base et vers l'est à des dolomies et des niveaux à silex, Monts de Lacaune (k1-3CD),
- Dolomies massives avec dolomies varvées, Monts de Lacaune (k1-3D).

Afin de mieux cibler les réservoirs aquifères en présence, des campagnes courtes de reconnaissances géologiques et hydrogéologiques préliminaires sur le terrain seront organisées, en étroite concertation avec des experts locaux, pour identifier les différents faciès en présence sur le secteur d'étude, et préciser notamment ceux qui présentent des indices de karstification. Ces campagnes seront l'occasion d'acquérir de façon ciblée les premières données à caractère hydrogéologique (conditions d'émergence de quelques sources, mesures physico-chimique in situ, mesures de débits de sources, jaugeages de cours d'eau, etc.).

Ces éléments permettront de mieux dimensionner les travaux de phase 2 et de cibler les investigations à réaliser sur les formations à plus forts enjeux et d'intérêt hydrogéologique. Notamment, il sera repéré les sites pressentis pour la mise en place de stations hydrométriques nécessaires au bon déroulement du programme, et une prédéfinition des bassins d'alimentation potentiels des principales sources karstiques qui feront l'objet de campagnes de traçage dans le cadre de la phase 2 du programme

phase 1 du programme :

Chronogramme prévisionnel :

La durée prévisionnelle de l'ensemble du programme est de 3 cycles hydrogéologiques sur environ 3 ans et demi (mars 2019 – fin 2022). La phase 1, objet du présent programme, est prévue d'être réalisée pour permettre, dans la mesure du possible, une acquisition de données de terrain dès la période d'été de 2019.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Zone d'étude :

Au regard de la complexité géologique dans laquelle s'inscrivent les Monts de Lacaune, les limites proposées du secteur d'étude seront potentiellement redéfinies à l'issue de la phase 1 en fonction des éléments géologiques, tectoniques, géomorphologiques, hydrologiques, et hydrogéologiques qui auront été établis. Sur le principe la zone d'étude est définie comme indiqué sur les figures ci-après. Elle est limitée au nord et à l'est par la discordance des formations permienne et triasiques sur les formations cambriennes

Sur cette base le secteur s'étend sur une superficie d'environ 332 km², concerne une vingtaine de communes et 4 communautés de communes réparties sur 3 départements (Tarn, Hérault, Aveyron), le PNRGC occupant la partie aveyronnaise du secteur d'étude.

Le contexte hydrogéologique est mal connu mais il est noté la présence de plusieurs sources captées concernant principalement les formations carbonatées et dolomitiques. Quelques sources thermales y sont également présentes et plusieurs indices de température ont été relevés. Ils pourraient témoigner de la présence d'aquifères thermaux susceptibles de présenter un intérêt pour le PNRGC.

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2020-2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Indemnités de stagiaires	prest./fourn.			3 510,00
Frais de déplacement stagiaires, missions	prest./fourn.			4 600,00
BRGM ingénierie	prest./fourn.			43 800,00
Indemnisation experts locaux	prest./fourn.			1 200,00
Frais d'ingénierie Parc	ingénierie			13 209,00
Total dépenses fonct				66 319,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct			
T Région Occitanie	Autre		16,01%	10 620,00
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		49,99%	33 150,00
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public	BRGM		19,81%	13 140,00
T Divers privé				
T Autofinancement			14,19%	9 409,00
T Total recettes				66 319,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Connaissance qualitative des eaux de pluie sur le territoire du Parc 2020-2021

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A349



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

A l'exception de quelques mesures ponctuelles effectuées par des laboratoires scientifiques, il n'existe pas de réseau de mesure qualitatif pérenne au niveau du bassin Adour-Garonne qui surveille la phase du cycle de l'eau portant sur les eaux de pluie. Pourtant, les eaux de pluie peuvent être très chargées en différents éléments : sels, nitrates, sulfates, ammonium et produits phytosanitaires.

En effet, les premières mesures effectuées par le Parc d'août 2010 à fin 2019 (Commune de La Cavalerie, Séverac d'Aveyron et Millau) montrent que les concentrations ne sont pas négligeables. Les concentrations en nitrates peuvent atteindre les 8 mg/l, on note la présence d'HAP dont les concentrations sont proches de celle des eaux souterraines.

Pour rappel, il existe sur le bassin Adour-Garonne environ 1629 stations de mesures de la qualité sur les cours d'eaux, 463 sur les eaux souterraines et 0 sur la pluie.

Le suivi de la qualité de la pluie sur plus d'un an (2015-2016) puis de 2017 à 2019 à partir de trois postes pluviométriques adaptés et construit spécialement a permis de caractériser les eaux météoriques : éléments majeurs, métaux lourds, hydrocarbures et produits phytosanitaires. Les eaux sont faiblement minéralisées avec présences de nitrates de façon non négligeable (moyenne = 1.25 mg/l), impact du réseau routier avec teneurs en HAP, pics en sels (chlorures, sodium), quelques pesticides détectés.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Il s'agit de suivre l'évolution de quelques paramètres tout le long de l'année (éléments majeurs) et d'effectuer deux analyses complètes sur l'eau de pluie (suivi semestriel, calage avec le RCS eaux souterraines sauf rubrique 10). Une station sera suivie, celle située sur la commune de Millau (contexte urbain) qui sera pérennisée.

• **Contenu de l'action :**

La récolte des eaux de pluie pour le suivi régulier sera faite par le Parc pour le poste à Millau et le suivi semestriel. Les prélèvements seront envoyés pour analyses à un laboratoire agréé.

Le suivi régulier concerne quelques paramètres essentiels : le sodium, les chlorures, le potassium, les nitrates et les sulfates mais également le calcium, le magnésium et les bicarbonates, c'est-à-dire l'ensemble des éléments majeurs. Ceci permettra d'effectuer des comparaisons avec la qualité des eaux souterraines.

Le suivi semestriel concerne une centaine d'éléments (rubrique 2 à 8 du protocole de mesure pour le réseau de surveillance des eaux souterraines de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) ainsi que les dioxines et furanes qui sont les plus représentés dans les eaux souterraines.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire du Parc

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2020-2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Analyses régulières	prest./fourn.			1 900,00
Analyses semestrielles	prest./fourn.			3 008,00
Prélèvements réguliers	ingénierie			1 525,40
Interprétation, rapport, mise à disposition sur support informatique	ingénierie			1 953,36
Total dépenses fonct				8 386,76

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		23,41%	1 963,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG		50,00%	4 193,00
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			26,60%	2 230,76
Total recettes				8 386,76

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T Au même titre que les réseaux des eaux souterraines, il s'agit du réseau des eaux de pluie ==> action innovante qui peut être prise n droit commun

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Communiquer sur la forêt et développer la filière bois
Fonctionnement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A380



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°

T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante

T Priorité régionale n°2

T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante

T thématique n°2

T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*):

• **Contexte :**

Communiquer sur la forêt et la filière bois (valoriser l'étude ressource) :
La forêt constitue une ressource en bois conséquente. Mais 90% pourcent de la production provient de 10% des forêts. De nombreuses forêts sont inexploitées et de nombreuses essence sous-valorisées, notamment le Pin sylvestre pourtant reconnu pour ces qualités technologiques. Mais, en l'absence de sylviculture, on déplore les bois de Pin sylvestre tordu ou branchu, du Châtaigner de faible qualité, etc. Le diagnostic de la ressource en bois démontre pourtant que d'importants volumes sont disponibles.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

L'action vise à faire connaître les résultats de l'étude de ressource et initier une réflexion sur la valorisation du Pin sylvestre (le cas échéant d'autres essences locales).

• **Contenu de l'action :**

Meilleure connaissance Pin sylvestre (matériaux) : stage
Contact avec les entreprises de la filière aval
Réalisation de panneau d'information et de sensibilisation pour la révision de la Charte forestière

Localisation (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

Territoire Parc naturel régional et périphérie

Calendrier prévisionnel (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

	date de début/ date de fin	
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
stagiaire "P. sylvestre" (indemnités)	prest./fourn.			3 600,00
frais divers évènementiel	prest./fourn.			1 000,00
Animation	ingénierie			2 500,00
Total dépenses fonct				7 100,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		80,00%	5 680,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	1 420,00
Total recettes				7 100,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Communiquer sur la forêt et développer la filière bois :
Exposition itinérante sur la forêt et la filière bois
Investissement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A384



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Communiquer sur la forêt et la filière bois (valoriser l'étude ressource) :
La forêt constitue une ressource en bois conséquente. Mais 90% pourcent de la production provient de 10% des forêts. De nombreuses forêts sont inexploitées et de nombreuses essence sous-valorisées, notamment le Pin sylvestre pourtant reconnu pour ces qualités technologiques. Mais, en l'absence de sylviculture, on déplore les bois de Pin sylvestre tordu ou branchu, du Châtaigner de faible qualité, etc. Le diagnostic de la ressource en bois démontre pourtant que d'importants volumes sont disponibles.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

L'action vise à faire connaître les résultats de l'étude de ressource et initier une réflexion sur la valorisation du Pin sylvestre (le cas échéant d'autres essences locales).

• **Contenu de l'action :**

Meilleure connaissance Pin sylvestre (matériaux) : stage
Contact avec les entreprises de la filière aval
Réalisation de panneau d'information et de sensibilisation pour la révision de la Charte forestière

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire Parc naturel régional et périphérie

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	<input type="text"/>
T	calendrier de réalisation	<input type="text" value="2020"/>
T	Action interparc (oui/non)	<input type="text"/>
T	si oui, nom du projet interparc	<input type="text"/>

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Conception graphique	prest./fourn.			1 500,00
Impression totem	prest./fourn.			3 500,00
Ingénierie	ingénierie			2 500,00
Total dépenses invt				7 500,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		66,67%	5 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			33,33%	2 500,00
Total recettes				7 500,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Sensibilisation à l'introduction d'espèces et restauration de mares et de lavognes -
Fonctionnement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A382



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

L'opération prendra pour exemple sur l'opération menée dans le Parc naturel régional des Causse du Quercy (Mare's-Attacks) pour communiquer sur les espèces invasives et s'appuiera sur des opérations concrètes d'enlèvement des poissons (et pose de panneaux d'information). L'action a pour objectif d'initier un programme coordonné de restauration des mares et des lavognes et de la biodiversité inféodée à ces points d'eau en suscitant l'intérêt des propriétaires (d'abord public) dans l'objectif de proposer un programme de restauration plus ambitieux, le cas échéant, dans le cadre d'un Contrat restauration biodiversité.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Animer un groupe de travail local afin d'échanger sur les initiatives des différents acteurs de l'environnement sur les mares et les lavognes ;
Sensibiliser et informer le public sur la biodiversité des mares et des lavognes et les risques liés à l'introduction d'espèces (poissons notamment) ;
Réaliser 1 à 2 chantiers pilotes d'enlèvement des poissons ;
Recenser les porteurs de projets potentiels pour intégrer des opérations de restauration dans le cadre du CRB.

• **Contenu de l'action :**

Animation du groupe de travail ;
Opération d'enlèvement des poissons après un inventaire de la faune et de la flore ;
Réalisation d'affiches (3x200ex.) et autocollants (3x200ex.).

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

2 sites d'enlèvement au viala du Pas de Jaux, Saint-Jean-d'Alcas ou communes limitrophes
4 sites de pose de panneaux d'information, dont des sites d'enlèvement antérieur (action de la LPO)

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2020-2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Illustrations (cession des droits de la campagne du Parc naturel régional des Causses du Quercy)	prest./fourn.			500,00
Conception graphique affiches et autocollants	prest./fourn.			800,00
Impression	prest./fourn.			2 000,00
ATTENTION TEMPS AGENT POUR LA POSE NON CALCULE				
pêche électrique	prest./fourn.			4 000,00
OU animations péda. et encadrement chantier participatif				
animation	ingénierie			3 000,00
Total dépenses fonct				10 300,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		80,00%	8 240,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	2 060,00
Total recettes				10 300,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

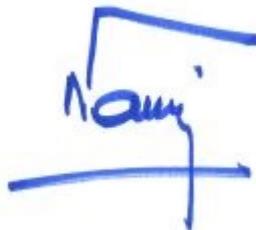
Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Communiquer sur la forêt et développer la filière bois : Panneau d'information / intro d'espèces et restauration de mares et de lavognes / Cohabitation vautours – éleveurs
Investissement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A 223



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

L'opération prendra pour exemple sur l'opération menée dans le Parc naturel régional des Causse du Quercy (Mare's-Attacks) pour communiquer sur les espèces invasives et s'appuiera sur des opérations concrètes d'enlèvement des poissons (et pose de panneaux d'information). L'action a pour objectif d'initier un programme coordonné de restauration des mares et des lavognes et de la biodiversité inféodée à ces points d'eau en suscitant l'intérêt des propriétaires (d'abord public) dans l'objectif de proposer un programme de restauration plus ambitieux, le cas échéant, dans le cadre d'un Contrat restauration biodiversité.

Les éleveurs du Parc en périphérie des domaines vitaux des vautours sont en "symbiose" avec ces rapaces nécrophages; ils ont pour la plupart été bénéficiaires d'une placette individuelle d'alimentation pour les vautours et reconnaissent leur rôle majeur dans la gestion quotidienne de leur exploitation. Parfois, des vautours se baignent et rendent alors l'eau impropre dans des points d'eau destinés à l'abreuvement du troupeau.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Animer un groupe de travail local afin d'échanger sur les initiatives des différents acteurs de l'environnement sur les mares et les lavognes ;
Sensibiliser et informer le public sur la biodiversité des mares et des lavognes et les risques liés à l'introduction d'espèces (poissons notamment) ;
Réaliser 1 à 2 chantiers pilotes d'enlèvement des poissons ;
Recenser les porteurs de projets potentiels pour intégrer des opérations de restauration dans le cadre du CRB.
La réintroduction des vautours dans les Grands Causses dans les années 1980 est un succès et aujourd'hui la réintroduction en cours du gypaète barbu confirme l'intérêt du territoire pour ces rapaces nécrophages. Le monde de l'élevage est particulièrement visé par cette action et c'est d'ailleurs à leur demande que cette expérimentation est programmée. Le Parc et les ONG qui suivent les populations et les déplacements des vautours sont très attachés à maintenir et conforter les liens indispensables et vitaux pour les vautours, qui sont tissés entre les éleveurs et les rapaces. Il est donc primordial de répondre en cas de conflit, à des préoccupations qui pourraient mettre en péril ces relations historiques. Si les résultats sont concluants, le système pourra être adopté (voire adapté) à d'autres exploitations qui sont confrontées au même problème.

• **Contenu de l'action :**

Animation du groupe de travail ;
Opération d'enlèvement des poissons après un inventaire de la faune et de la flore ;
Réalisation d'affiches (3x200ex.) et autocollants (3x200ex.).
Construire un point d'eau spécifiquement destiné aux vautours, auxquels seuls les oiseaux auront accès en toute tranquillité. Des exemples existent dans d'autres régions, mais il conviendra d'adapter le système aux zones caussenardes (imperméabilisation, proximité d'habitations et d'équipements aériens potentiellement à risque etc.). Les matériaux seront garantis sans risque pour l'environnement etc.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire Parc naturel régional et périphérie

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	<input type="text"/>
T	calendrier de réalisation	<input type="text" value="2020 + 2021"/>
T	Action interparc (oui/non)	<input type="text"/>
T	si oui, nom du projet interparc	<input type="text"/>

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total	
Panneau "Ne pas introduire..."	prest./fourn.		300	4	1 200,00
Support lave émaillée	prest./fourn.		750	4	3 000,00
Achat de matériels	prest./fourn.				3 000,00
Ingénierie	ingénierie				863,52
Total dépenses invt					8 063,52

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-invt		79,99%	6 450,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,01%	1 613,52
Total recettes				8 063,52

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Sensibilisation aux abeilles et insectes pollinisateurs sauvages
Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A384



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T

T Type d'innovation principale
T Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le déclin des insectes pollinisateurs sauvages, est souvent occulté par l'"abeille sentinelle" sensée pourtant être le porte-étendard des insectes pollinisateurs. Les insectes pollinisateurs sauvages jouent un rôle primordial tout aussi important que l'abeille domestique. Le Parc a fait réaliser un quizz sous forme d'application ludique qu'il convient de faire vivre au travers d'animations pédagogiques (cette opération s'articulera, le cas échéant, avec des actions du Comité scientifique).

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

sensibiliser au déclin des abeilles et tous les insectes poll. Sauvages au travers de diverses animations sur l'ensemble du territoire.
Opérations démonstrative de semis de plantes mellifère certifiées "Végétal local" ou équivalent en partenariat avec la FDC12 (travaux à la charge des ACCA).

• **Contenu de l'action :**

participation à des événements sur le territoire
animations pédagogiques dédiées
achat graines variétés locales

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Territoire Parc naturel régional et périphérie

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC
(rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
Animations pédagogiques / ou scientifique	prest./fourn.			2 500,00
Achat graines	prest./fourn.			2 500,00
Animation	ingénierie			1 250,00
Total dépenses fonct				6 250,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		80,00%	5 000,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,00%	1 250,00
Total recettes				6 250,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité : 6 items
Fonctionnement

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A385



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action

Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

T

Contact (rubrique commune à la fiche action PNR) :

Référence à la Charte du PNR (rubrique commune à la fiche action PNR) :

T N°

T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet Transition écologique du contrat spécifique. Hors des espaces remarquables tels que les sites Natura 2000, les enjeux liés à la biodiversité ordinaire ou rare peuvent être importants et en constante évolution. Les espèces peuvent se trouver en conflit avec des perturbations humaines (destruction d'habitats, développement de pratiques nouvelles, changement de pratiques agricoles...) ou naturelles (progression d'espèces exotiques, changements climatiques...).

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante

T Priorité régionale n°2

T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante

T thématique n°2

T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

T Le Parc est confronté à des phénomènes nouveaux (progression d'espèces exotiques, apparition du loup par exemple) susceptibles d'impacter durablement des pratiques agricoles, des paysages, et de modifier les équilibres écologiques connus à ce jour. Les élus et la population sont en attente de prise en compte de ces phénomènes, de mise à disposition de connaissances et d'outils d'aides à la décision. Le Parc propose d'expérimenter des techniques, adapter des modes de pratiques, répondre aux inquiétudes...

T Type d'innovation principale

Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Dans le domaine de la biodiversité, le Parc est particulièrement investi depuis son origine dans la mise en place et l'animation des sites Natura 2000 (19 sites en tout ou partie dans son périmètre). Ce domaine d'actions vise tout particulièrement des habitats naturels et des espèces animales et végétales reconnues pour leur rareté et leur originalité à l'échelle européenne. Pourtant, hors de ces espaces "surveillés", les enjeux existent et sont en constante évolution. Des perturbations d'origine naturelle ou anthropique peuvent modifier les équilibres et potentiellement dégrader les relations historiques entre la nature et l'homme.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Les publics cibles de chacun des items de cette action seront les élus et les habitants du Parc, mais également les agriculteurs qui conservent les prairies naturelles du territoire, les éleveurs ayant une placette individuelle d'alimentation pour les vautours... Les partenariats établis avec des ONG et/ou des organismes scientifiques et de formation seront autant de canaux de diffusion des résultats et des réflexions.

• **Contenu de l'action :**

1. Espèces exotiques envahissantes : le Parc est mobilisé depuis 2017 sur cette thématique, déclenchée en particulier par des pullulations exceptionnelles de chenille processionnaire du pin. La brutale progression de la pyrale du buis a suscité inquiétude sur le territoire, de la part des élus et des habitants. Il convient de suivre cette problématique (participation aux réunions de la cellule de crise, informations et relais auprès des collectivités et habitants, veille en lien avec les structures existantes au niveau régional et national etc.).

2. "Biodiversité et santé" : ce thème émerge au sein des groupes de travail de la fédération des PNR et sera un des thèmes du congrès national en 2020. Préserver la biodiversité c'est préserver la santé comme de nombreuses études le montrent. Les services rendus par la nature en sont un des axes de travail.

3. Loup : l'espèce est en progression en France et en Occitanie; en 2019, l'espèce a été moins présente dans le PNRGC. Alors même que le climat avec les éleveurs s'est ainsi apaisé, il faut rester vigilant et à leur écoute. Le Parc est présent au comité départemental et au sein des groupes de travail des PNR.

4. Concours des pratiques agrocécologiques : le Parc relaie et organise le concours chaque année dans un secteur géographique du Parc différent. Cette opération valorise les agriculteurs qui conservent et exploitent les prairies naturelles. Les prix nationaux sont remis à Paris lors du SIA. Le Parc a été récompensé par 2 fois, en 2017 et 2018, par une médaille d'or.

5. Rencontres annuelles du groupe Vautours France : participation aux rencontres annuelles, qui réunissent toutes les personnes impliquées dans la conservation des vautours (Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, ONG, chercheurs...).

Partage des nouvelles connaissances, résultats des programmes de suivis et de recherche, élaboration d'actions communes... En 2020, les 25ème Rencontres ont lieu à Saint-Affrique dans le PNR des Grands Causses, au coeur des domaines vitaux de ces rapaces; il a donc un rôle majeur dans leur conservation et leur appropriation par les éleveurs et les habitants.

6. Séminaires annuels "biodiversité et gestion de l'espace" de la Fédération des PNR. Ces réunions rassemblent les chargés de mission en lien avec ces thématiques, autour d'ateliers et d'échanges sur des bonnes pratiques, des expériences, innovations, réflexions; transfert de connaissances et débats d'actualités, montage de projets mutualisés etc.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Ensemble du territoire

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2020-2021
T	calendrier de réalisation	2020 + 2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

TTC

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
déplacements, frais pour concours, indemnités stagiaire	autres			7 600,00
Ingénierie	ingénierie	287,84	7	2 014,88
Total dépenses fonct				9 614,88

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
Région Occitanie	DITEE-fonct		79,04%	7 600,00
Région Occitanie	Autre			
Département 1				
Département 2				
Département 3				
Europe	FEDER			
Europe	FEADER			
Europe	Autre			
DREAL	Subvention volet presta			
DREAL	Subvention volet ingénierie			
Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
Etablissement public d'Etat	ADEME			
Communes et intercommunalités				
Autres Public				
Divers privé				
Autofinancement			20,96%	2 014,88
Total recettes				9 614,88

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

**Connaître, faire connaître et protéger la biodiversité : invertébrés aquatiques
Fonctionnement**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

A3286



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée

(Contrat spécifique 2020-2021)

Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action

T Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°

T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Volet Transition écologique. Hors des espaces remarquables tels que les sites Natura 2000, les enjeux liés à la biodiversité ordinaire ou rare peuvent être importants et en constante évolution. Les espèces peuvent se trouver en conflit avec des perturbations humaines (destruction d'habitats, développement de pratiques nouvelles, changement de pratiques agricoles...) ou naturelles (progression d'espèces exotiques, changements climatiques...).

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante

T Priorité régionale n°2

T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante

T thématique n°2

T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Le Parc des Grands Causses a une responsabilité "historique" dans la protection des Odonates (libellules), notamment 3 espèces protégées et d'intérêt communautaire. Les études lacunaires (dans le temps et dans l'espace) de répartition concluent hélas à une baisse drastique de leurs populations. En parallèle, les cours d'eau sont affectés par divers facteurs anthropiques et climatiques qui pourraient avoir des conséquences sur la biodiversité aquatique. L'action vise à mener un inventaire global sur les linéaires aquatiques favorables à ces insectes, jamais mené à ce jour de manière concertée et coordonnée.

T Type d'innovation principale

T Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Dans le domaine de la biodiversité, le Parc est particulièrement investi depuis son origine dans la mise en place et l'animation des sites Natura 2000 (19 sites en tout ou partie dans son périmètre). Ce domaine d'actions vise tout particulièrement des habitats naturels et des espèces animales et végétales reconnues pour leur rareté et leur originalité à l'échelle européenne. Pourtant, hors de ces espaces "surveillés", les enjeux existent et sont en constante évolution. Des perturbations d'origine naturelle ou anthropique peuvent modifier les équilibres et potentiellement dégrader les relations historiques entre la nature et l'homme.

• **Objectifs (public cible, résultats attendus) :**

Les publics cibles de cette étude sont les scientifiques, les utilisateurs des milieux aquatiques, les collectivités, les pêcheurs... Les partenariats établis avec des ONG et/ou des organismes scientifiques et de formation seront autant de canaux de diffusion des résultats et des réflexions. Les résultats devront préfigurer des actions concrètes en faveur des insectes aquatiques, et les corrélations entre divers facteurs qui pourraient causer leur régression dans les rivières du Parc. En particulier, des ruptures de continuités écologiques au sein de la trame bleue pourront être détectées et faire par la suite l'objet d'actions de reconquête ou restauration de ces corridors

• **Contenu de l'action :**

L'action se déroule en 2 volets. Une journée de conférences/échanges sur les Odonates: quels enjeux de conservation/ quelles menaces/quelles actions ? Le second volet sera des inventaires sur des tronçons des rivières du Parc. Le Plan national d'actions pourra servir de cadre pour organiser les actions prioritaires. Quel est le rôle des macro-invertébrés aquatiques dans les écosystèmes des rivières du Parc ? Quelles sont les sensibilités de ces espèces au réchauffement climatique ? Quelles en sont les conséquences pour les écosystèmes de nos rivières ?...

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Ensemble du territoire

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2021
T	calendrier de réalisation	2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
déplacements, frais pour conférence, indemnités stagiaire, prestations...	prest./fourn.			12 500,00
Ingénierie	ingénierie	287,84	11	3 166,24
Total dépenses fonct				15 666,24

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct		79,79%	12 500,00
T Région Occitanie	Autre			
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public				
T Divers privé				
T Autofinancement			20,21%	3 166,24
Total recettes				15 666,24

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Histoires d'eau dans le bassin-versant de la Muse

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

1384



Direction de la Transition
Écologique et Énergétique

Fiche action simplifiée
(Contrat spécifique 2020-2021)
Parc naturel régional des Grands Causses



T N° fiche action
Autre référence fiche action (date...) :

Intitulé de l'action (simple, clair, synthétique) (*rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR*) :

T

Contact (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

Référence à la Charte du PNR (*rubrique commune à la fiche action PNR*) :

T N°
Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager dans un souci du respect des générations à venir
T intitulé

Référence au contrat spécifique (volet concerné) : En quoi l'action répond-elle au contrat ? (3 lignes maximum)

Objectif du contrat

Priorité régionale :

T Priorité régionale dominante
T Priorité régionale n°2
T Priorité régionale n°3

Autre thème Charte

T Thématique dominante
T thématique n°2
T thématique n°3

Caractère innovant et/ou expérimental de l'action (le cas échéant) :

Consulter les habitants, riverains du bassin de la Muse dans leur rapport au patrimoine lié à l'eau, et les sensibiliser aux enjeux de préservation du milieu aquatique.
Une équipe artistique pour collecter des histoires et anecdotes liées à la Muse et ses affluents et partager ce capital immatériel commun au sein des 5 communes concernées.
T

T Type d'innovation principale
Type d'innovation n°2

Descriptif de l'action (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR):

• **Contexte :**

Le bassin versant de la Muse s'étend sur 112 km², il est situé en aval de Millau et marque la limite ouest du bassin versant du Tarn-amont. Il présente un relief marqué par de fortes pentes (en majorité supérieures à 15%). Les cours d'eau y sont relativement encaissés et caractérisés par des paysages de gorges. La Muse traverse 5 communes rurales dont l'économie principale est l'agriculture avec l'élevage pour principale activité. Le bassin de la Muse constitue un territoire rural, marqué par des paysages spécifiques de causses en rive droite et des monts en rive gauche, riche en biodiversité. Par son histoire, il recèle un important petit patrimoine lié à l'eau (ponts, fontaines...). Cette interaction paysage/patrimoine/biodiversité pourrait être valorisée pour promouvoir ce territoire et sensibiliser la population locale et touristique à l'intérêt de sa préservation. Cette action s'inscrit dans le cadre d'un programme d'actions plus général de restauration des milieux aquatiques du bassin versant de la Muse, porté par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

• **Objectifs** (public cible, résultats attendus) :

Consulter et sensibiliser les habitants aux enjeux de la préservation du milieu aquatique.
Collecter paroles, histoires et anecdotes liées à la Muse et ses affluents.
Organiser des temps de partage pour restituer ce capital immatériel commun.
A travers ces récits intergénérationnels, sensibiliser les acteurs du monde agricole actuels pour des pratiques vertueuses et respectueuses du milieu aquatique et de la préservation des sols.

• **Contenu de l'action :**

Résidence d'un collectif d'artistes.
Immersion, rencontres, temps d'échange, ateliers entre les habitants, les artistes et les professionnels agricoles et environnementaux.
Partage de savoirs.
Pour illustrer l'unité paysagère du bassin de la Muse, un cheminement pédestre sera proposé à l'ensemble de la population pour relier chaque village, où seront proposées des restitutions contées en fin de journée. Pour ceux qui suivront la randonnée des compléments techniques et scientifiques seront livrés au fil de l'eau.
Ces restitutions feront l'objet de prise de notes et seront rassemblées dans un petit livret distribué aux participants et téléchargeable sur le site Internet du Parc et du Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont.

Localisation (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

Montjaux, Castelnau-Pégayrols, Saint-Beauzély, Saint-Laurent-du-Lévêzou, Saint-Léons.

Calendrier prévisionnel (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR) :

	date de début/ date de fin	2021
T	calendrier de réalisation	2021
T	Action interparc (oui/non)	non
T	si oui, nom du projet interparc	

Moyens mis en œuvre / Budget prévisionnel (à détailler et à préciser lors du dépôt du dossier) : base HT ou TTC (rubrique commune au dossier de demande de financement et à la fiche action PNR)

Dépenses :

T TVA

poste de dépense	type	montant unitaire	nombre	total
cachet artistique 1	prest./fourn.			5 750,00
cachet artistique 2	prest./fourn.			5 750,00
cachet artistique 3	prest./fourn.			5 750,00
défraiement	autres			3 000,00
fournitures nécessaires à la création, aux maquettes	prest./fourn.			2 000,00
communication	prest./fourn.			1 000,00
Total dépenses fonct				23 250,00

Recettes :

Poste recette	précision 1	précision 2	%	Montant
T Région Occitanie	DITEE-fonct			
T Région Occitanie	Autre		50,00%	11 625,00
T Département 1				
T Département 2				
T Département 3				
T Europe	FEDER			
T Europe	FEADER			
T Europe	Autre			
T DREAL	Subvention volet presta			
T DREAL	Subvention volet ingénierie			
T Etat	Autre (hors subvention DREAL)			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau RMC			
T Etablissement public d'Etat	Agence de l'eau AG			
T Etablissement public d'Etat	ADEME			
T Communes et intercommunalités				
T Autres Public	SMBVTAM		50,00%	11 625,00
T Divers privé				
T Autofinancement				
Total recettes				23 250,00

Observations sur moyens mis en œuvre/budget prévisionnel

T

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-098 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Contrat spécifique avec la Région Occitanie

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Au vu du plan d'actions validé ci-avant et des plans de financement liés, le Comité syndical autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, en particulier la signature du Contrat Spécifique 2020-2021 avec la Région Occitanie.

VOTE :	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-099 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Vote du Budget Primitif 2020 – Compétence Générale

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Le Débat d'Orientation budgétaire a été adopté par délibération n°2019-062 du comité syndical du 22 novembre 2019. A partir de ces orientations et des besoins recensés, le budget primitif 2020 a été élaboré.

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés à ce budget primitif 2020, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	4 126 627,66 euros	4 126 627,66 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	4 126 627,66 euros	4 126 627,66 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles (propositions)	458 678,94 euros	458 678,94 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	458 678,94 euros	458 678,94 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	4 585 306,60 euros	4 585 306,60 euros

VOTE :

Pour : **31**

Contre : **0**

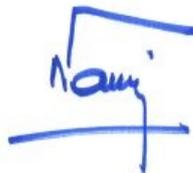
Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2020 relatif à la compétence générale du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits

Le Président

Alain FAUCONNIER



Délibération PNRGC n°2019-100 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Proposition de refacturation entre le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2020

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la gestion du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR des Grands Causses, les dépenses se répartissent en fonction des compétences entre le budget principal, le budget annexe SCoT et le budget annexe SPANC.

L'optimisation de la gestion impose une mutualisation d'un maximum de dépenses entre ces trois budgets afin d'en limiter les coûts.

Dans ce cadre des dépenses prises en charge par le budget général donnent lieu à une refacturation auprès des budgets annexes.

Certaines de ces dépenses sont facilement identifiables et détachables (type : ordinateur, logiciel...), elles donnent lieu soit à une refacturation immédiate à l'euro près, soit une facturation étalée sur la durée d'amortissement du bien.

D'autres dépenses, dites de structures, nécessitent la mise en place d'une clé de répartition traduisant le plus fidèlement possible la réalité de mobilisation des dépenses par le budget annexe (personnel, achats partagés, etc...).

Pour 2020, il est proposé au Comité syndical de délibérer les clés suivantes :

SPANC - Proposition de refacturation du budget principal au budget SPANC

- Montant réel de l'amortissement annuel des véhicules mis à disposition
- Montant réel de l'amortissement annuel du matériel informatique et de bureautique mis à disposition
- 30 % du coût salarial du responsable du pôle ressources naturelles et biodiversité
- 15 % des coûts salariaux pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures... selon la dépense engagée suivie par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs

- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SPANC sur la partie occupée, soit le même forfait annuel depuis 2015, représentant un montant de location de 6 050€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service
-

SCoT- Proposition de refacturation du budget principal au budget SCOT

- 3 % du coût salarial du DGS
- 3 % du coût salarial du DGA, responsable du pôle secrétariat général et logistique pour les prestations comptables et de ressources humaines
- Remboursement des frais liés aux déplacements, fournitures...selon la dépense engagée suivi par la comptabilité analytique du Syndicat
- Remboursement des frais d'abonnements, d'électricité, d'eau, de combustible au prorata de répartition des effectifs
- Le Parc est devenu propriétaire du bâtiment. Il est décidé de maintenir la contribution du SCoT sur la partie occupée, soit le même forfait annuel depuis 2015, représentant un montant de location de 2 350€
- Remboursement des frais d'achat liés aux locaux et de prestation externe de ménage au prorata des surfaces occupées réellement par le service

SCoT- Proposition de refacturation du budget SCOT au budget principal

- 50 % du coût salarial du chef de projet SCOT qui assure également l'encadrement du pôle aménagement, paysage et évaluation du syndicat mixte du Parc.

VOTE :	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-101 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la gestion des diverses opérations et autres appels à projet, le Syndicat mixte se trouve de plus en plus confronté à la nécessité d'avances importantes de trésorerie.

Afin de faciliter la gestion quotidienne du Syndicat, par délibération n°2019-028 bis du comité syndical du 22 mars 2019, le Président a été autorisé à contracter autant que de besoin une ligne de trésorerie dans la limite de 500 000 € pour une durée de 12 mois maximum.

Afin de maintenir cette facilité de gestion quotidienne, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place d'une ligne de trésorerie sur l'année 2020 plafonnée à 500 000 € auprès de l'établissement bancaire proposant la meilleure offre après consultation d'au moins trois établissements.

VOTE :	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Réalisation d'audits énergétiques et d'études de faisabilité solaire thermique

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Contexte et motif de l'action

La dépense d'énergie dans une collectivité représente en moyenne 5 % du budget général, majoritairement pour le chauffage des bâtiments, mais peut être plus élevée dans les communes rurales. Depuis 2011, le Syndicat mixte du Parc a mené de nombreuses opérations collectives d'audits énergétiques de bâtiments, essentiellement sur les bâtiments publics. Aujourd'hui plus de 120 bâtiments publics ont fait l'objet d'audits énergétiques auxquels s'ajoutent une trentaine réalisés par l'intermédiaire du SIEDA. Sur ces bâtiments, la dépense d'énergie cumulée est de l'ordre de 3 millions d'euros par an et le gisement d'économie d'énergie de l'ordre 50 % pour environ 30 millions d'euros d'investissement. Le PCAET est venu réaffirmer l'enjeu d'exemplarité des collectivités et fixe l'objectif d'économie d'énergie du patrimoine des collectivités à 2 GWh/an. En septembre 2018, le Syndicat mixte du Parc a mis en place, grâce au soutien de l'ADEME et de la Région Occitanie, un service de Conseil en énergie partagé pour les communes avec pour mission :

- comptabilité énergétique annuelle,
- analyse/optimisation et assistance aux renouvellements des contrats d'exploitation et abonnements d'énergie,
- réalisation de pré-études d'opportunités (Maîtrise de l'énergie ou Enr),
- accompagnement à la mise en place de travaux sur le patrimoine bâti des collectivités (assistance au lancement de marchés d'études et/ou de travaux),
- ingénierie financière et accompagnement à la recherche de financements,
- suivi post-travaux.

Par ailleurs, le PCAET fixe à l'horizon 2050 d'atteindre une production de 26 GWh d'énergie solaire thermique sur les bâtiments résidentiels, tertiaires et agricoles. La filière solaire thermique est quasi inexistante localement dans le collectif, on ne dénombre que quelques installations collectives sur des établissements de santé ou des hôtels par exemple. Pour autant, les installations de ce type sont très intéressantes dès lors qu'il y a une consommation d'eau chaude sanitaire régulière au long de l'année, voir des pics de besoins en saison estivale.

Objectifs de l'action

Il s'agira de poursuivre l'accompagnement des collectivités dans l'ingénierie des projets de rénovation énergétique de leur patrimoine, de conduire des études de type audits énergétiques, études de faisabilité d'énergies renouvelables...

Pour le solaire thermique, il s'agira d'accompagner l'émergence de projets par de la sensibilisation, du recensement de projet et l'accompagnement technique et administratif.

Descriptif (modalités de mise en œuvre, partenariats)

Pour les collectivités, les demandes d'accompagnement viennent au fil de l'eau, au gré des projets. Pour les bâtiments n'ayant pas réalisé d'audits énergétiques à ce jour, il s'agira de pouvoir y répondre de manière réactive. Pour cela, un marché à bon de commande sera lancé très vite.

En 2020, à l'issue des élections municipales, il est prévu dans le cadre de la mission de Conseil en énergie partagé, d'organiser un séminaire pour les élus autour de la maîtrise de l'énergie sur le patrimoine, en valorisant de nombreuses opérations menées ces dernières années. Il est attendu ainsi de sensibiliser de nouvelles communes et d'engager des nouveaux projets de rénovation du patrimoine public. A noter, ponctuellement, l'équipe pourra accompagner la mise en œuvre de rénovation de bâtiment tertiaire ou collectifs (par exemple dans le secteur de la santé) par la réalisation d'audits énergétiques.

Pour l'action sur le solaire thermique, la méthode sera la suivante :

- Inventaire des établissements intéressés (questionnaires auprès de cibles prédéfinies : hôtels, bâtiments de santé, équipements sportifs...)
- Réalisation d'études d'opportunités
- Accompagnement et suivi des porteurs de projets :
 - o étude de faisabilité ou développement,
 - o ingénierie financière et montage des dossiers de demandes de subventions,
 - o suivi des travaux.

Indicateurs de réalisation et de résultats

Nombre d'études thermiques lancés (objectif 20)

Nombre d'études solaire thermique (objectif 10)

Nombre de projets engagés

Economie d'énergie réalisée (2 GWh/an)

Production d'énergie renouvelable

Coût et plan de financement

Coût TTC :

- Études thermiques de type audits énergétiques 30 000 €
- Études de faisabilité solaire thermique..... 20 000 €

Total 50 000 €

Plan de financement TTC :

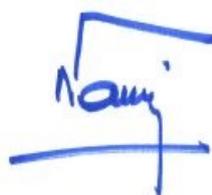
- Région Occitanie / ADEME Occitanie (70 %) 35 000 €
- Autofinancement Parc naturel régional des Grands Causses (30 %) 15 000 €

Total..... 50 000 €

VOTE :	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-103 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Avenant convention cadre PAPI

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention (PAPI d'intention) sur l'unité hydrographique de référence (UHR) Tarn Dourdou Rance, et comme prévu dans le dossier de candidature, un bilan à mi-parcours a été réalisé. Il a fait l'objet d'une validation en Cotech, suivie d'une validation par le Copil sur les mois de septembre à novembre 2019.

Cette validation a porté également sur des orientations quant à la poursuite et la finalisation du programme, avec la nécessité de faire une demande d'avenant simple pour acter :

- la prolongation de la durée de mise en oeuvre pour une année supplémentaire, portant la fin du programme au 31 Aout 2021, cette prolongation étant étroitement liée au retard dans la livraison de données LIDAR ;
- et profiter de cet avenant pour acter quelques adaptations concernant les actions du programme, pour une hausse d'environ 8 % du budget initial.

En référence à la délibération n° 2018-040 prise le 29 juin 2018, pour la signature de la Convention Cadre tripartite (PNRGC - REGION - ETAT), il est nécessaire de valider le projet d'avenant à annexer à cette convention et d'autoriser le Président à le signer.

VOTE :	Pour : 31	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-104 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Délibération de mandat spécial

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre de la délégation de représentation :

- au Conseil d'administration, au Bureau et aux Groupes d'Appui au Projet de l'ADEFPAT (cf délibération 2017-051 ci-jointe).
- à l'Assemblée des territoires de la Région Occitanie (cf délibération 2016-062 ci-jointe).
-

Le Président propose au Comité syndical de délibérer sur le remboursement des frais relatifs aux déplacements effectués par Madame Martine ROUQUETTE, conformément aux ordres de missions signés par le Directeur Général des Services et par l'intéressée.

Les déplacements listés ci-dessous couvrent la période de janvier à décembre 2019 :

Date	Lieu	Objet
9 janvier	Paris	Commission Economie / Tourisme à la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
16 et 17 janvier	Cahors	Bureau et séminaire Adefpat
26 mars	Naucelle	Bureau et conseil d'administration Adefpat
29 mars	Millau	Accompagnement du projet de Montpellier le Vieux à l'Adefpat
10 avril	La Bastide Saint-Pierre	Bureau Adefpat
11 avril	Carcassonne	Assemblée des Territoires
2 décembre	L'Isle Jourdain	Assemblée des Territoires
10 décembre	Lafrançaise	Bureau et conseil d'administration Adefpat

VOTE :

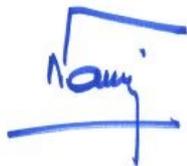
Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-105 du Comité syndical du 16 décembre 2019

**Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels
pour les missions en région parisienne et dans les métropoles**

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONNET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2020.

VOTE : Pour : **31** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve cette fiche action, son plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-106 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Demande de subvention pour la révision de la Charte

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Dans le cadre du processus de révision de la Charte, le Syndicat s'organise afin de mobiliser au maximum son ingénierie propre afin d'animer l'ensemble de la procédure et produire l'ensemble des documents à moindre coût.

Cependant le surcroît d'activité généré, la spécificité de certains documents, la fourniture de données ou la nécessité d'élaborer des supports spécifiques nécessite que l'on établisse une fiche action propre aux coûts engendrés par la révision de la Charte en 2020.

Coût

	Fiche action initiale
A389	
Frais de rédaction, conception graphique et gestion éditoriale	33 000,00
Reprographie	10 000,00
Intervenants extérieurs animation réunion	15 000,00
Communication	10 000,00
Frais visite CNPN	5 000,00
Stagiaire : complétude atlas existant (actualisation patrimoine vernaculaire, points noirs paysagers) et réalisation atlas paysager de l'extension du périmètre	7 000,00
Total dép. extérieures	80 000,00
Encadrement suivi pour mémoire	50 000,00
	130000,00

Financement

- Conseil régional.....	105 000 €
- Syndicat Mixte PNR.....	25 000 €
Total	130 000 €

VOTE :

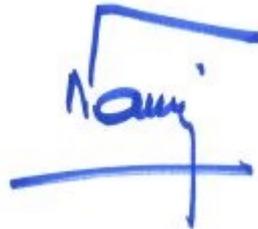
Pour : **31**

Contre : **0**

Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical approuve cette fiche action, son plan de financement et autorise le Président à mettre en œuvre l'action, solliciter les financements et signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération PNRGC n° 2019-107 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicule pour SEM Causses Energia

■ Président de séance	Christian FONT, Président Délégué
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Boris BENEZECH - Hubert CAPOULADE - Sébastien DAVID - Joël ESPINASSE - Richard FIOL - Achille FABRE - Alain GAL - Emmanuelle GAZEL - Hubert GRANIER - Christophe LABORIE - Jean-Michel LADET - Michel LEBLOND - André MAZET - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Roger ROUQUETTE - Christel SIGAUD-LAURY - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Thierry SOLIER - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Annie BEL donne son pouvoir à Christelle SIGAUD LAURY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Aurélie MAILLOLS donne son pouvoir à Emmanuelle GAZEL Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Daniel AURIOL - Zina BOURGUET - Monique BULTEL-HERMENT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Daniel DIAZ - Jean-Luc GIBELIN - Emilie GRAL - Jean-Sébastien ORCIBAL - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Danièle VERGONNIER

Depuis la mise en place de la SEM Causses Energia, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses met à disposition régulière son parc automobile au Chargé d'affaires de la SEM.

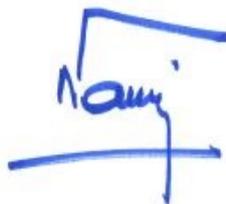
Afin d'organiser et de réglementer cet usage, une convention annuelle est signée entre Causses Energia et le Syndicat mixte et, a été actée par délibération n°2016-082 du comité syndical du 2 décembre 2016, n°2018-005 du comité syndical du 9 février 2018 et, n°2019-035 du comité syndical du 22 mars 2019.

Cette mise à disposition de véhicules se poursuit, il convient donc de renouveler la convention en actualisant notamment la liste des véhicules (cf : pièce jointe annexée à la délibération).

VOTE : Pour : **31** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération n° 2019-011-SCOT du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Compte Administratif 2018 – SCOT

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOL - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOL
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2018, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

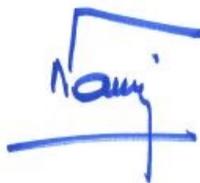
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	106 193,17 euros
Recettes	108 990,89 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	2 797,72 euros
Résultat excédentaire N-1	2 701,63 euros
Résultat cumulé excédentaire	5 499,35 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	69 682,80 euros
Recettes	37 534,44 euros
Résultat déficitaire de l'exercice	32 148,36 euros
Résultat déficitaire N-1	- 8 110,24 euros
Résultat cumulé déficitaire	-40 258,60 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé déficitaire	-34 759,25 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2018 du budget relatif à la compétence SCOT du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2018 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2019- *012* DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2019

Approbation du compte de gestion SCOT par
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la
Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SCOT de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SCOT de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

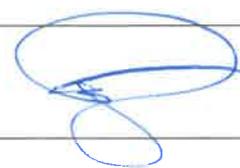
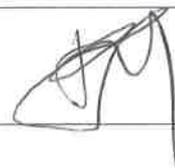
- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau

le 22 mars 2019

Ont signé cette délibération :

Richard FIOL Titulaire CC Larzac Vallées		Henri REGORD Suppléant CC Larzac Vallées	
Daniel DIAZ Titulaire CC Millau Grands Causses		Claude ALIBERT Suppléant CC Millau Grands Causses	
Simone GELY Titulaire CC Millau Grands Causses		Alain ROUGET Suppléant CC Millau Grands Causses	
Hubert GRANIER Titulaire CC Millau Grands Causses		Bernard SOULIE Suppléant CC Millau Grands Causses	
Gérard PRÊTRE Titulaire CC Millau Grands Causses		Alain NAYRAC Suppléant CC Millau Grands Causses	
Christophe SAINT-PIERRE Titulaire CC Millau Grands Causses		Bérénice LACAN Suppléant CC Millau Grands Causses	
Daniel AURIOL Titulaire CC Muse et Rasperes du Tarn		Dominique BOYER Suppléant CC Muse et Rasperes du Tarn	
Bernard ARNOULD Titulaire CC Pays Monts, Rance et Rougier <i>Pouvoir d. Avn</i>		Claude CHIBAUDEL Suppléant CC Pays Monts, Rance et Rougier	
Christian FONT Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel BERNAT Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Pierre PANTANELLA Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Patrick GUENOT Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	
Jean-Jacques SELLAM Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons		Michel VERGELY Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons	



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**
71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX
Tél : 05 65 61 34 80 Fax : 05 65 61 34 80



Pour expédition conforme
Le Président

A. Fauconnier, Président

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_012-BF
Reçu le 25/03/2019

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2019- 013	Nombre de membres en exercice : 11
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SCOT DE L'EXERCICE 2018	Nombre de membres présents : 6
	Séance du 22 mars 2019	Nombre de suffrages exprimés : 7

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de *P. Prebre*, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SCOT de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2017	-8 110,24			10 811,87		2 701,63
Transfert à la sect° d'investissem	-	-	8 110,24	-	8 110,24	-
Résultats cumulés reportés 2017	-8 110,24			2 701,63	-5 408,61	
Opérations de l'exercice 2018	69 682,80	37 534,44	106 193,17	108 990,89	175 875,97	146 525,33
Résultats de l'exercice 2018	-32 148,36			2 797,72	-29 350,64	
RESULTATS DE CLOTURE en €	-40 258,60			5 499,35	-34 759,25	

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement en €	5 499,35
Affectation du résultat prévu au BP 2019	
- <u>En section de fonctionnement</u> - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	0,00
- <u>En section d'investissement</u> - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	5 499,35

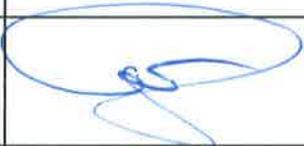
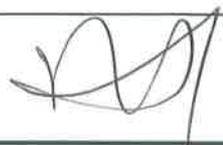
Résultat déficitaire d'investissement en €	-40 258,60
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- <u>En section d'investissement</u> : article 001 "Déficit d'investissement reporté" en €	-40 258,60

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_013-BF
Reçu le 25/03/2019

Richard FIOL <i>Titulaire CC Larzac Vallées</i>		Henri REGORD <i>Suppléant CC Larzac Vallées</i>	
Daniel DIAZ <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Claude ALIBERT <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Simone GELY <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Alain ROUGET <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Hubert GRANIER <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Bernard SOULIE <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Gérard PRÊTRE <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Alain NAYRAC <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Christophe SAINT-PIERRE <i>Titulaire CC Millau Grands Causses</i>		Bérénice LACAN <i>Suppléant CC Millau Grands Causses</i>	
Daniel AURIOL <i>Titulaire CC Muse et Rasperes du Tarn</i>		Dominique BOYER <i>Suppléant CC Muse et Rasperes du Tarn</i>	
Bernard ARNOULD <i>Titulaire CC Monts, Rance et Rougier</i> Pouvoir H. AURIOL		Claude CHIBAUDEL <i>Suppléant CC Monts, Rance et Rougier</i>	
Christian FONT <i>Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Michel BERNAT <i>Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	
Pierre PANTANELLA <i>Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Patrick GUENOT <i>Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	
Jean-Jacques SELLAM <i>Titulaire CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>		Michel VERGELY <i>Suppléant CC Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons</i>	

Sceau du syndicat mixte
du Parc naturel régional des grands causses



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Tél : 05 65 61 31 50 Fax : 05 65 61 34 80

NON

Pour expédition conforme
Le Président de séance


M. G. Prêtre

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_013-BF
Reçu le 25/03/2019

Délibération SCoT n° 2019-014 du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Budget Primitif 2019 – SCOT

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOLE - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2019, dont les montants consignés sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	114 220,00 euros	148 503,83 euros
Opérations d'ordre	34 283,83 euros	
Résultat reporté		
TOTAL	148 503,83 euros	148 503,83 euros
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 100,35 euros	74 075,12 euros
Opérations d'ordre		34 283,83 euros
Résultat reporté	40 258,60 euros	
TOTAL	108 358,95 euros	108 358,95 euros
CUMUL des deux SECTIONS		
TOTAL	256 862,78 euros	256 862,78 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2019 relatif à la compétence SCOT du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-015 du Comité syndical du 22 mars 2019

Amortissement sur le budget SCoT

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOLE - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOLE
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

En complément à la délibération n° SCoT 2016-053 du Comité syndical SCoT du 23 juin 2016, il convient de prévoir la durée d'amortissement sur les immobilisations suivantes :

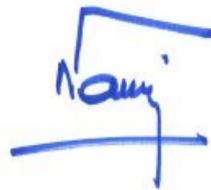
- Immobilisations incorporelles
 - o Frais d'étude (article 2031) : 6 ans
 - o Concessions et droits similaire - logiciels (article 2051) : 2 ans

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider la méthode linéaire et les durées d'amortissement listées ci-dessus.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **SCoT n° 2019-016** du Comité syndical du 22 mars 2019

**Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels
pour les missions en région parisienne et dans les métropoles**

■ Président de séance	Gérard PRETRE
■ Présents	Daniel AURIOL - Richard FIOL - Alain ROUGET - Bernard SOULIE - Michel VERGELY
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne pouvoir à Richard FIOL
■ Absents	Daniel DIAZ - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

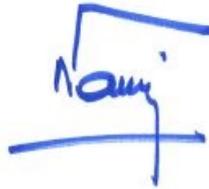
En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2019.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **SCoT-2019-037** du Comité syndical du 6 juin 2019

Avis sur Plan local d'urbanisme intercommunal Larzac et vallées arrêté le 21 février 2019

■ Président de séance	Christian, FONT, Président délégué du Parc
■ Présents	Claude CHIBAUDEL - Daniel DIAZ - Richard FIOLE - Simone GELY - Gérard PRETRE - Michel VERGELY
■ Procurations	/
■ Absents, excusés	Daniel AURIOL - Hubert GRANIER - Pierre PANTANELLA - Christophe SAINT-PIERRE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme, en particulier les articles L 153-16 et R 153-4,

Vu l'arrêté n°2013137-0002 du 17 mai 2013, par lequel le Préfet de l'Aveyron a fixé le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Parc naturel régional des Grands Causses à l'échelle de 83 communes,

Vu la délibération n°2014-SCoT-001 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour la compétence SCoT,

Vu la délibération du 2 septembre 2016 arrêtant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 approuvant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu la délibération du 21 février 2019 de la Communauté de Communes Larzac et vallées arrêtant le projet de PLUi,

Contexte :

La communauté de communes Larzac et Vallées a prescrit l'élaboration d'un PLUi le 15 décembre 2014,

La communauté de communes Larzac et Vallées a débattu les orientations générales du PADD le 13 février 2018,

La communauté de communes Larzac et Vallées a arrêté le projet de PLUi le 21 février 2019.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses a accompagné étroitement la communauté de communes Larzac et Vallées et le bureau d'étude en charge de l'élaboration du projet de PLUi dès son lancement dans l'objectif d'assurer la compatibilité de ce document d'urbanisme avec le SCoT, approuvé le 7 juillet 2017.

Considérant les principaux éléments de diagnostic :

- Le contexte démographique, les évolutions et les enjeux,
- L'analyse du parc de logements, les évolutions et les enjeux,
- Le diagnostic socio-économique, les équipements et les services,
- L'état initial de l'environnement,
- L'état des risques,
- L'analyse des enjeux du patrimoine bâti,

Considérant les objectifs du PADD :

- Organiser le développement urbain,
- Soutenir l'économie communautaire et de territoire,
- Renforcer l'accessibilité,
- Protéger l'identité architecturale et patrimoniale,
- Protéger les paysages agricoles et naturels,
- Gérer les ressources,
- Prévenir les risques.

Considérant les OAP,

Considérant le règlement,

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de commune Larzac et Vallée est un document d'urbanisme complet et de très bonne qualité.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour sa compétence SCoT vient donc dans le présent avis relever les dispositions qui pourraient amener une fragilité du document d'urbanisme au vu du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses.

1- Analyse du projet de PLUi au vu de la programmation de l'habitat et de la consommation de l'espace :

L'analyse de la consommation de l'espace est évidemment un élément crucial. Il apparaît que le rythme de consommation de l'espace proposé par le PLUi sur la période 2019- 2030 est inférieur aux seuils définis dans le document d'orientation et d'objectifs (DOO), ce qui est une excellente chose. Beaucoup de zones constructibles non pertinentes dans les anciens documents d'urbanisme sont transformées en zones agricoles ou naturelles.

Le zonage du PLUi est conforme au DOO du SCoT pour la localisation des zones constructibles, car seulement 55% des futurs logements seront situés à l'extérieur de la tâche urbaine actuelle et 45% en densification.

La répartition des zones constructibles entre les différentes communes s'est établi intelligemment et en mettant en avant une armature territoriale complémentaire et non concurrentielle.

2- Analyse du projet et protection des ressources

Le projet de PLUi, et notamment les nouvelles zones U et AU, a été analysé dans l'objectif de protéger les ressources, et notamment la protection de la ressource en eau et des équilibres naturels.

- Analyse au vu de la ressource en eau

❖ Concernant l'eau potable

La ressource majeure exploitée sur le territoire de la Communauté de Communes Larzac et Vallées est celle du Durzon qui fait l'objet actuellement d'une procédure de régulation pour sa protection. Cette ressource karstique est considérée comme la plus importante ressource du Sud Aveyron, elle alimente depuis plusieurs dizaines d'années les habitants de ce territoire.

Son débit moyen est de 1.61 m³/s (20 ans de données) avec un débit minimal de 0.60 m³/s (2005) et un débit maximal : 18 m³/s.

Si on se réfère au débit minimal, celui-ci représente un débit de 2610 m³/h ou 51 840 m³/j. Si on se base sur une consommation de 400 l/j en moyenne (147 m³/365jours) cela correspond à une consommation de 1 120 m³/j pour 2800 abonnés, ce qui représente environ 2 % du débit journalier de la ressource du Durzon. Ceci confirme l'exceptionnelle abondance de cette ressource et sa capacité à pouvoir alimenter les nouveaux projets de ce territoire.

Dans ces conditions, le respect du 1/10 module n'est pas remis en cause.

Concernant la vulnérabilité de la ressource du Durzon, s'agissant d'une ressource karstique, il existe en effet des zones plus sensibles sur son bassin d'alimentation qui s'étend sur plus de 100 km². Le suivi qualitatif effectué depuis plusieurs années par l'ARS et le Parc naturel indique des eaux de bonne qualité mis à part quelques dépassements en bactériologie inhérent au contexte karstique. Etant donné les débits importants et le volume des réserves estimés à plusieurs millions de m³, il est peu probable qu'une pollution sur le plateau impacte la ressource. Le risque majeur peut provenir d'une pollution accidentelle mal maîtrisée provenant de l'autoroute A75. Dans ce contexte, le syndicat s'interroge sur un stockage plus important de ces réserves ou à des interconnexions avec d'autres ressources, notamment celle du Cernon. On rappellera également que le syndicat exploite d'autres ressources sur son territoire et situées sur les communes de Cornus et Nant.

❖ Concernant l'assainissement

Des études sont en cours pour réhabiliter la station d'épuration de la Cavalerie avec le camp militaire du Larzac afin de respecter les normes de rejet. Ce travail fait suite aux diagnostics réalisés sur la gestion des eaux pluviales du camp militaire.

Pour les autres stations, la Communauté de Communes prévoit de les régulariser sachant qu'elles ont bénéficié d'aides publiques du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

❖ Adéquation ressources-perspectives de développement

Comme indiqué précédemment, l'utilisation de la ressource du Durzon est faible puisqu'elle ne représente que 2 % du débit total (pour 2800 abonnés). Une estimation de ces consommations vous sera fournie par le SIAEP du Larzac prochainement.

Dans le cadre de l'étude sur le petit cycle de l'eau, la Communauté de communes Larzac et Vallées étudie les différents scénarios de gouvernance sur son territoire. Afin d'y répondre plus précisément, un schéma directeur pour l'eau potable et l'assainissement collectif vient d'être lancé, ce qui est une très bonne chose.

Enfin, dans le cadre des économies d'eau, il est prévu une amélioration du rendement du réseau eau potable ainsi qu'une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les nouveaux projets afin de limiter les effets d'érosion et utiliser pour différents usages les eaux ainsi récoltées.

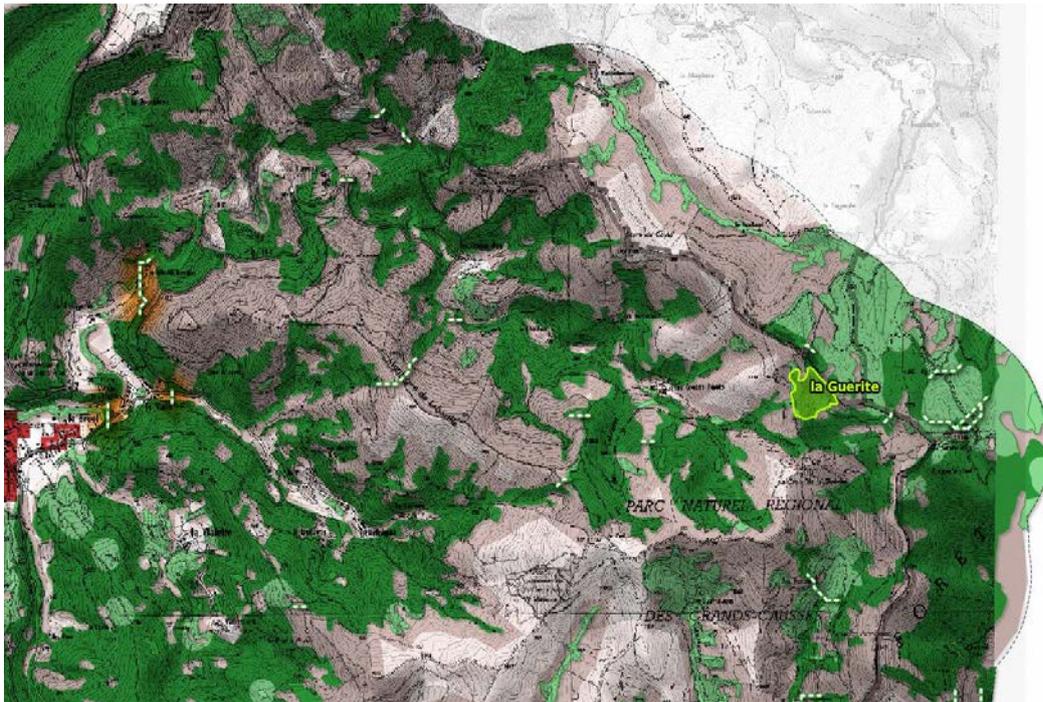
- Analyse au vu des équilibres naturels

Le PADD vise précisément la protection de la Trame verte et bleue du territoire.

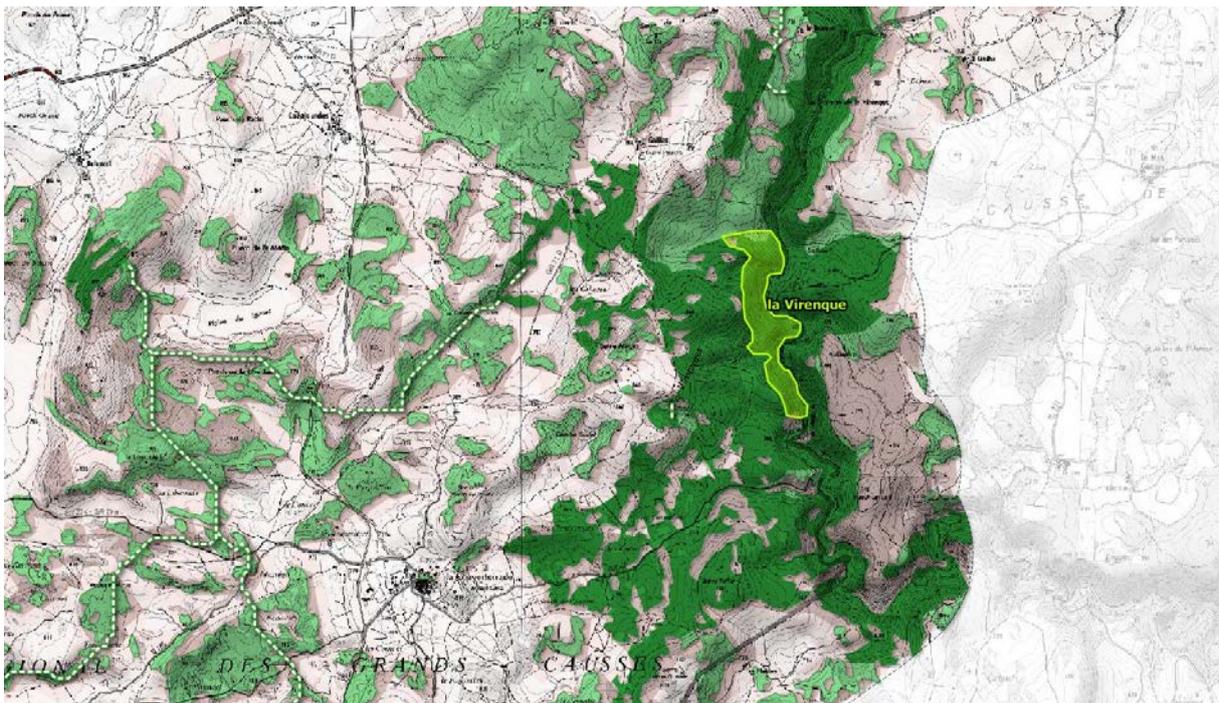
La justification des choix retenus en matière de zonage vient conforter cet objectif par le choix de zonages N et A. En effet, ces zonages couvrent l'essentiel du territoire du PLUi. Il aurait été souhaitable de cibler des zones spécifiques, notamment parmi les zones à fort enjeu dans les périmètres de site Natura 2000, dans les ZNIEFF, notamment en périphérie des zones urbanisées, afin d'appliquer des dispositions spécifiques dans les réservoirs de biodiversité ou les corridors.

- ❖ En terme de préservation des réservoirs de biodiversité, certains zonages A du PLUi se situent en site Natura 2000 et l'étude d'évaluation environnementale ne mentionne pas l'impact éventuel d'un aménagement ou d'une construction agricole dans ces secteurs. Il conviendrait de zoner ces secteurs NPA (si un besoin d'abris de troupeau est nécessaire).
- ❖ En ce qui concerne les corridors, une analyse à proximité des hameaux aurait permis de préciser les OAP, notamment en termes d'espacement des constructions, d'aménagement ou de clôture. En effet, en termes de clôture, le projet ne stipule que la limitation de la hauteur des clôtures à 1,80m. A minima, cette hauteur devrait être réduite dans les zones de passage (corridors) et le type de clôture acceptée réglementée (voir les préconisations du DOO du SCoT).
- ❖ Le SCoT impose le non-aménagement des milieux humides. Or le PLUi ne propose pas de zonage spécifique interdisant tout aménagement sur ces zones (tel que cela est pourtant préconisé dans l'État initial de l'environnement). En effet, dans le zonage N (et AP) des aménagements demeurent possibles. Il est impératif de mentionner ces secteurs dans le PLU même si aucun aménagement n'y est prévu ou même rendu impossible.
- ❖ Le PLU classe environ 100 ha d'espace forestier soit 0,16% de territoire en « Espace boisé classé » alors que le PADD affiche l'objectif de « Protéger les forêts anciennes et matures » et plus particulièrement de « protéger les masses boisées caractéristiques, notamment au droit des vallées entaillant les plateaux. ».

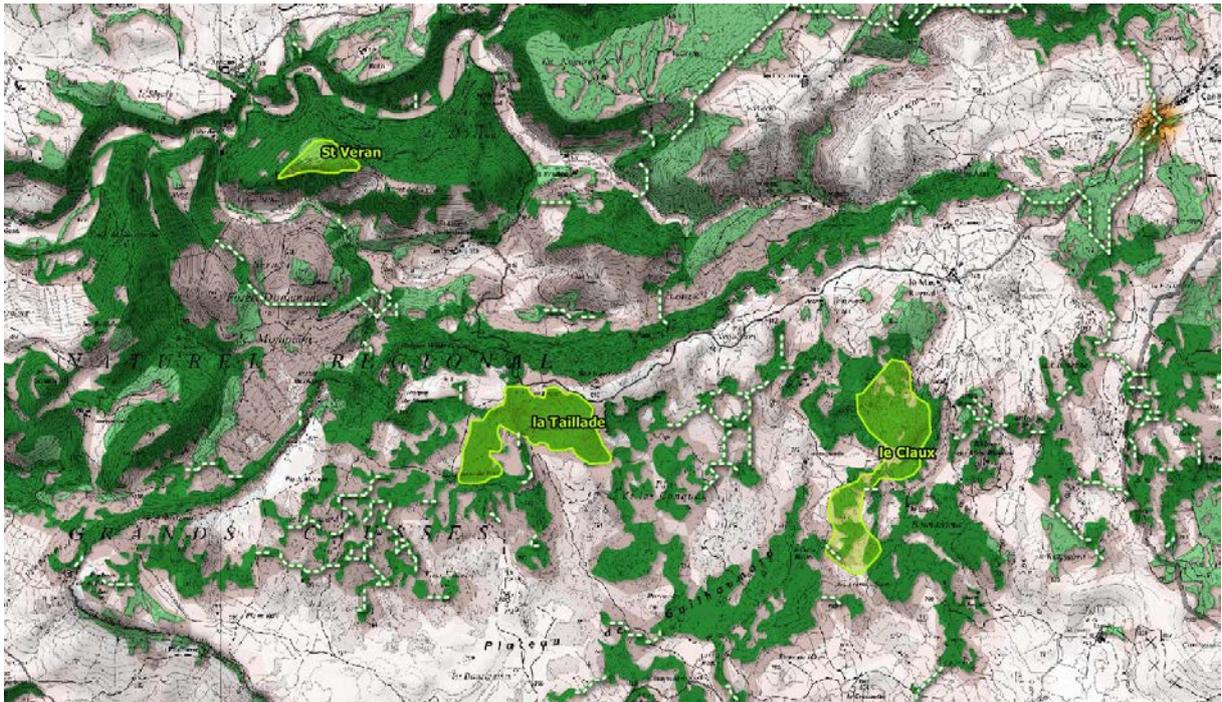
Le SCoT ne préconise pas systématiquement de classer les forêts matures ou anciennes en Espace Boisé Classé. Il convient de rappeler que le classement en zone N permet l'exploitation forestière (et les coupes de régénération dites « à blanc ») mais n'empêche pas le défrichement. Ainsi, certaines forêts peuvent justifier un classement EBC dans la mesure où des éléments factuels (inventaires naturalistes, à défaut, éléments descriptifs) permettent de justifier leur intérêt (notamment l'inventaire des écosystèmes forestiers remarquables du Parc naturel régional des Grands Causses qui a concerné principalement des hêtraies du territoire : à la Croix de la Guérite, Gorges de la Virenque, Prés bois de la Claux sur le Guilhaumard et la forêt de la Taillade, le Bois de Saint-Vérans, la hêtraie riveraine dans les gorges de la Dourbie (cf. ci-dessous).



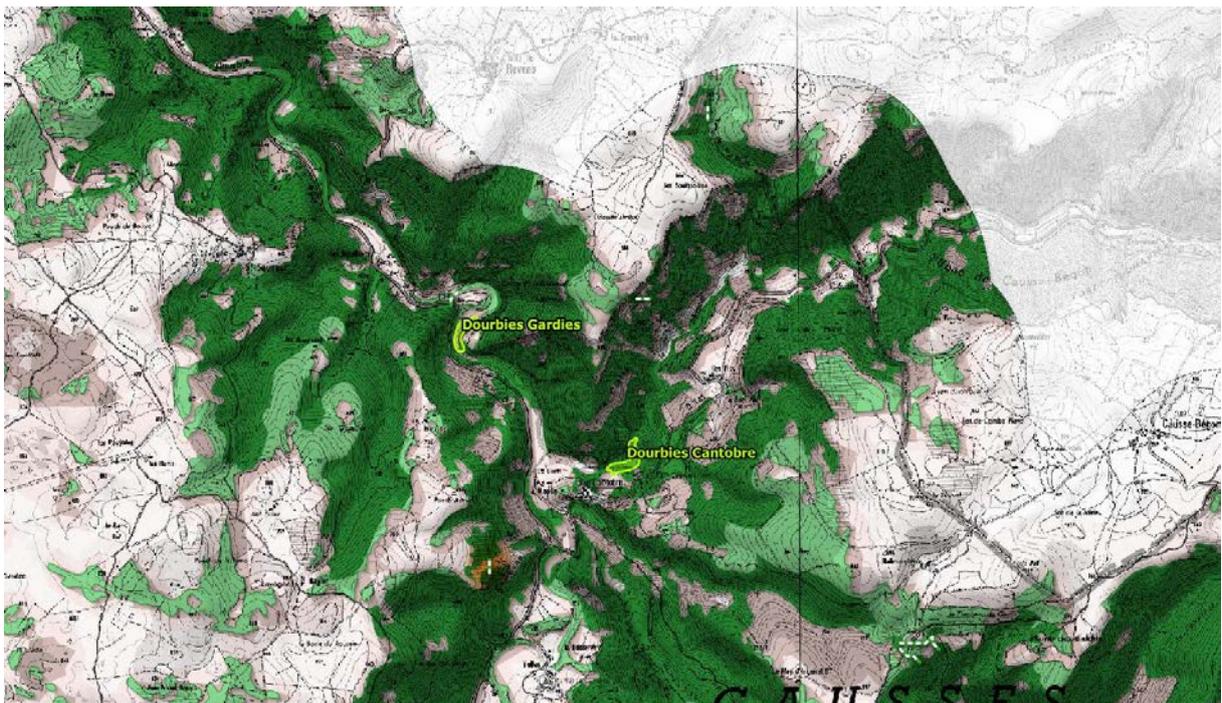
Hêtrete de la Croix de la Guérite dans la Petite Cévenne (Saint-Jean-du-Bruel)



Gorges de la Virenque (La Couvertoirade)



Hêtraie du Guilhaumard (Cornus, Fondamente)



Hêtraie riveraine (Nant)

- ❖ Le camp militaire est zoné Um, il serait préférable d'harmoniser le zonage avec la nomenclature du PLUi de la CC Millau-Grands Causses.
- ❖ Une zone Nutn2 est créée sur la commune de Sauclières. En matière d'intégration paysagère, les projets devront s'insérer au maximum dans la topographie naturelle, respecter les pentes et limiter les terrassements. Il faudra également limiter et optimiser les travaux de voiries et VRD. Les projets devront s'inscrire dans leur entité paysagère, valoriser les marqueurs paysagers – Cf. 3.3 du DOO du SCoT et Atlas paysager (éléments

patrimoniaux, haies, etc.). L'implantation des hébergements prendra en compte l'orientation (luminosité) et la protection aux vents dominants. Un positionnement en lisière du bois permettrait d'appuyer les constructions et de mieux les intégrer.

Pour limiter l'impact visuel des constructions, ces dernières seront de couleur foncé et mat. L'utilisation du bois en bardage est à privilégier.

Les projets préserveront les cônes de vue emblématiques et ne s'inséreront pas en covisibilité immédiate de sites ou monuments révélant un intérêt patrimonial. Dans le cas de plantations, les essences locales seront privilégiées et les plantes invasives interdites. En matière de préservation de la **biodiversité**, le projet se situe dans une zone où les aménagements doivent prendre en compte le maintien des équilibres naturels. Plus précisément, le projet se situe dans une zone relais de la sous-trame des milieux boisés, ce qui constitue un corridor écologique. (Les zones relais sont des espaces similaires aux zones cœurs mais dont la taille ou la localisation n'assurent qu'une partie du cycle de vie des espèces inféodées. Ces espaces peuvent toutefois jouer un rôle pour la survie des espèces qui les utilisent notamment pour leurs déplacements.)

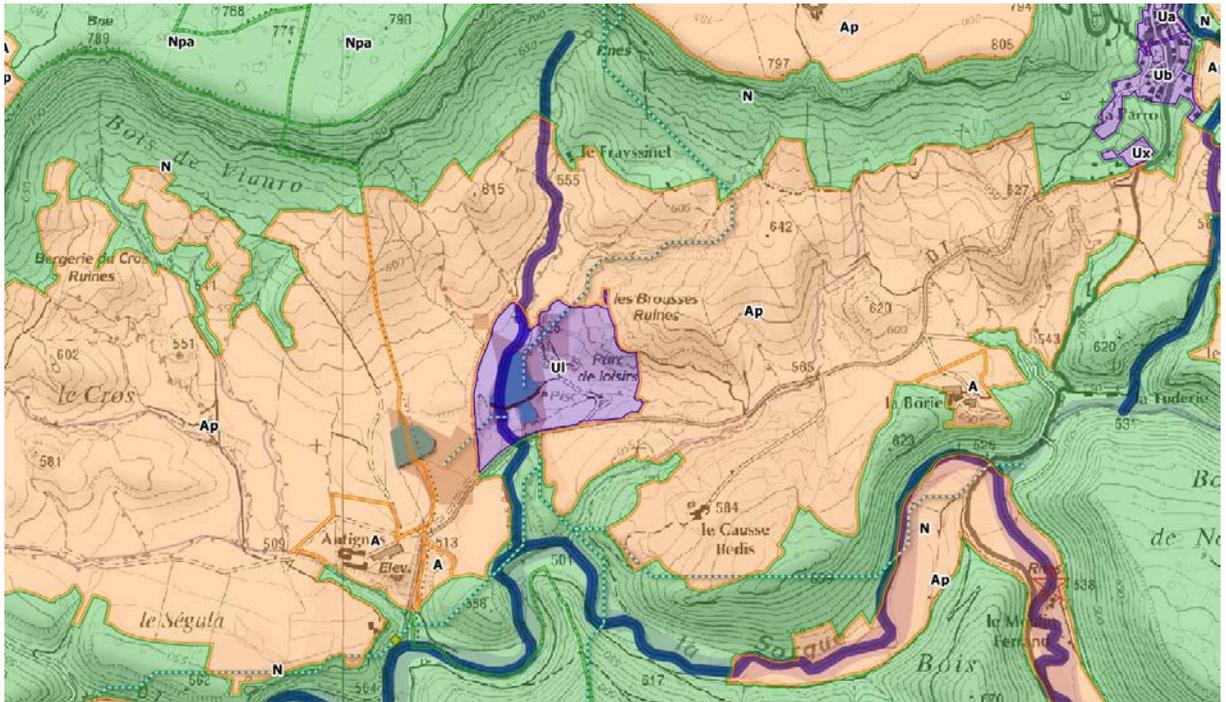
Concernant ce projet précisément, son emprise reste réduite à l'échelle de ce corridor et la fonctionnalité écologique de cet espace sera maintenue. Le projet devra veiller à garantir la perméabilité aux espèces dans les projets d'urbanisation ou d'infrastructures localisés dans un corridor d'intérêt local (en maintenant les haies de délimitation, la présence d'arbres, l'aménagement et la gestion des espaces verts et cheminements doux, etc.) ; et lutter contre le développement des espèces invasives et exogènes.

En matière de protection de la **ressource en eau**, prendre en compte l'alimentation en eau potable, le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales et la prévention contre la pollution. La parcelle du projet est en partie sur le bassin du Durzon. Mais cette limite n'est pas bien connue, on prendra donc comme hypothèse que le projet est situé entièrement sur le bassin du Durzon dont la source est captée par le SIAEP du Larzac. Un traçage peut être fait pour nous démontrer le contraire.

En matière de gestion des **déplacements**, intégrer la pratique des modes doux dans les aménagements et favoriser leur accès par des modes alternatifs à la voiture. Tous les projets doivent être insérés dans un circuit de randonnée.

En matière de gestion de l'**énergie**, recourir à des solutions économes en énergie et prioriser l'accès aux énergies renouvelables.

- ❖ Pour l'OAP du hameau de la Blaquererie, toutes les parcelles mentionnées en zone 1AU ne se situent pas « hors TVB », et une partie de celle proposée sur la carte sont incluse dans la ZNIEFF de type 1 « Causse du Larzac à La Couvertoirade » (n° 73001196). Il conviendra donc de compléter l'OAP en ce sens.
- ❖ La zone Ul à Cornus est concernée en partie par un réservoir de biodiversité milieu ouvert, deux zones humides et 1 cours d'eau identifié comme réservoir de biodiversité. Le projet de PLUi doit préciser les mesures compensatoires en ce qui concerne le réservoir de biodiversité milieu ouvert et le zonage doit être précisé pour exclure les zones humides.
L'étang est ceinturé d'une végétation aquatique enracinée : tapis de Potamot flottant (code Corine Biotope 22.4314), de massettes (code 53.13) et d'une communauté de Prêles d'eau (code 53.147). La zone humide située en aval est constituée d'une végétation de prairie humide eutrophe (code Corine Biotope 37.2).



Situation du zonage UI sur la carte de la sous-trame des milieux humides et aquatiques (cf. légende dans l'atlas du SCoT)

L'exclusion des milieux humides (et un zonage N_R) n'exclue pas nécessairement un aménagement léger et adapté dans une perspective de découverte touristique et ne remet pas en cause le projet global de valorisation touristique du site.

- ☞ **Il conviendra donc conforter le zonage N par une nomenclature spécifique à certains réservoirs de biodiversité et corridors à forts enjeux.**
- ☞ **Il conviendra de créer un zonage et un règlement spécifique pour les zones humides, en prescrivant tout type d'aménagement.**
- ☞ **Les zonages Espaces boisés classés (EBC) devront être ajustés aux remarques.**
- ☞ **Le zonage pour le projet touristique de Cornus doit être précisé notamment en excluant les zones humides des zones d'aménagement.**

3- Analyse du projet de PLUi et transition énergétique

Le SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses est très ambitieux en matière de transition énergétique et propose dans son DOO un schéma de développement des ENR.

Le projet de PLUi a intégré partiellement ce schéma. Par exemple, les zones favorable au développement de projets photovoltaïques au sol sont intégrés au zonage du PLUi (délaissés autoroutiers, etc.). Néanmoins, aucune déclinaison du zonage éolien du SCoT n'a été intégré. Il faudra veiller à intégrer les zones éoliennes du schéma énergétique du SCoT en zone ENR, à savoir :

- Zone 10 : la baume (commune de Lapanous) où les 6 éoliennes sont construites et en service
- Zone 11 : à cheval sur Marnhagues/Stbeaulize
- Zone 12 : Tapiès, commune de Cornus où une éolienne est déjà en place
- Zone 13 : plo d'Amoures, commune de Fondamente
-

☞ **Il conviendra donc d'adapter le zonage et le règlement proposés ici afin qu'ils soient compatibles avec le SCoT. Il faut aussi préciser, qu'en dehors de ces zonages particuliers, l'implantation de parcs éoliens ou de centrales photovoltaïques au sol sont proscrites.**

4- Analyse du projet de PLUi au vu des orientations d'une approche qualitative de l'urbanisation inscrites dans le DOO du SCoT

Les propositions suivantes concernent seulement le règlement du PLUi.

En élaborant 31 OAP sur 13 communes de ce territoire, la collectivité affiche un réel souhait de maîtriser un développement urbain de qualité prenant en compte le paysage, ses structures et ses éléments identitaires, mais aussi les caractéristiques des bourgs.

Ces OAP doivent intégrer les objectifs du PADD notamment en matière de paysage : greffe avec l'urbanisation existante, préservation de la trame paysagère (haies, murets), plantations d'essences locales.

Remarques sur les OAP :

- Fondamente – Bourg – Rue des Faysses : une densité différente de l'habitat entre la zone ouest, proche du village, et la partie plus à l'est vers le coteau naturel pourrait être mise en place en plus des recommandations portées sur le schéma.
- La Bastide Pradines – Saint Pierre de Gourgas : il s'emblerait que tous les arbres de la parcelle ne soient pas reportés sur le plan. S'il n'est pas possible de tous les préserver une note sur l'intérêt de conserver un maximum d'arbres au milieu de la parcelle pourra aider à l'intégration des futures constructions.
- La Cavalerie – Grand Chemin : il est prévu une densité de 20 logements à l'hectare, soit environ 10 habitations pour cette parcelle. L'alignement des constructions le long de la RD809 renforcera l'ambiance urbaine. Toutefois elles devront se répartir sur le reste de la parcelle. Il est nécessaire d'organiser d'avantage la constructibilité de cette parcelle, avec très certainement des maisons mitoyennes, voire un petit immeuble, avec jardins à l'arrière.
- La Cavalerie – Route de Millau : l'emplacement réservé doit intégrer la conservation de la haie et des arbres de haut-jet.
- La Couvertorade – La Blaquererie : ce village comporte un ensemble de bâtis traditionnels (parcelles 8, 9 et 10) le long de la RD 7. La configuration de la route avec un virage nous laisse découvrir cet ensemble de qualité. Il a été récemment perturbé avec une construction dans la parcelle suivante (11). L'OAP projeté ici concerne la parcelle amont et construira la nouvelle entrée du village. L'enjeu est de taille et les orientations ne sont pas assez précises pour s'assurer de la qualité de ce projet. Un recul des constructions par rapport à la RD est peut-être nécessaire, ou un alignement à partir de la voie de desserte interne.
- Lapanouse de Cernon – La Baume : les voies de desserte entre la partie nord et la zone sud doivent être reliées pour créer un véritable quartier relié au centre ancien, à condition

que le chemin creux soit franchissable sans le dénaturer. La voie de desserte de la partie nord pourrait aussi relier la RD562E dans la pointe Est.

- Saint Beaulize - La Farette : les deux secteurs s'inscrivent dans une unité paysagère bocagère avec un réseau encore dense. Il serait intéressant d'obliger la plantation de haies champêtres en périphérie de tous les lots.
- Saint-Jean-du-Bruel - Roquebrune : même si les conditions semblent difficiles, il serait vraiment pertinent de mailler ce secteur à urbaniser avec d'autres liaisons vers le lotissement existant à l'Est, et/ou la grande place au sud (y compris liaisons piétonnes). Les habitations sur ce versant seront visibles. Une homogénéité dans les orientations des constructions est à rechercher par rapport à la pente en proposant par exemple un alignement des faitages.

Les articles 1 et 2 du Titre 2 du règlement du PLUi, sur la protection du patrimoine bâti et paysager listent précisément les éléments bâtis retenus pour leur caractéristique et valeur paysagère. Il en est de même pour les arbres et haies remarquables ainsi que les murets.

Ce travail minutieux permettra de maintenir une partie des caractéristiques des paysages du territoire de la communauté de communes.

En ce qui concerne le zonage N, on peut s'interroger s'il ne serait pas pertinent d'autoriser les abris de troupeau. Ces équipements ont pour objectif de favoriser le pâturage sur des parcours éloignés des bergeries pour maintenir les milieux ouverts, mais aussi de reconquérir des friches où les paysages sont en cours de fermeture. Avec le développement du sylvopastoralisme, le pâturage dans les sous-bois est possible, avec pourquoi pas l'implantation d'abri.

En matière de paysage, l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Larzac et Vallées prend en compte les paysages typiques de ce territoire ainsi que les éléments et structures paysagères identitaires qui le composent. Le PADD, le zonage et le règlement les intègrent.

On peut souligner que la totalité des surfaces à destination agricole a été maintenue dans ce nouveau PLUi et qu'un travail important et fin a été réalisé pour limiter les zones à urbaniser (3% seulement). C'est près de 71% du territoire de la Communauté de communes qui est classé en zones naturelles, 26% en zones agricoles.

L'identification des principaux éléments du patrimoine emblématique de ces paysages permettra de les protéger.

En matière de haies champêtres, un ajustement du choix des essences et du schéma de plantation est nécessaire. Enfin, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour encadrer le développement urbain de 31 secteurs est positif. Un travail plus approfondi sur le village de la Blaquererie est nécessaire pour assurer une entrée d'agglomération de qualité.

☞ Il conviendra de préciser le règlement dans l'esprit de ces propositions, sans nécessité de les reprendre in extenso, afin qu'ils soient compatibles avec le SCoT.

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- EMET un avis favorable au projet de PLUi arrêté de la communauté de communes Larzac et Vallées, compatible avec les objectifs et orientations du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses, sous réserve que la communauté de commune s'engage à modifier son document avant l'approbation au vu des remarques émises.

VOTE :	Pour : 7	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an
susdits

Le Président délégué
Christian FONT

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-038 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Amortissement sur le budget SCoT

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel DIAZ Richard FIOL Simone GELY Alain NAYRAC Pierre PANTANELLA Jean-Jacques SELLAM
■ Procurations	Bernard ARNOULD donne son pouvoir à Christian FONT Hubert GRANIER donne son pouvoir à Alain FAUCONNIER
■ Absents, excusés	Daniel AURIOL - Christophe SAINT-PIERRE

Les durées d'amortissement des immobilisations du budget SCOT ont été définies par délibération n°2016-053 du Comité syndical SCOT du 23 juin 2016 et par délibération n°2019-015 du Comité syndical SCOT du 22 mars 2019.

Sur la dernière délibération en date du 22 mars 2019, la durée d'amortissement des frais d'étude imputés à l'article 2031 a été déterminée par erreur sur 6 années. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il convient de réduire cette durée à cinq années. En effet, l'instruction de la nomenclature M14 stipule que les frais d'études imputés à l'article 2031 sont amortis sur une période qui ne peut dépasser cinq ans.

Récapitulatif des durées d'amortissement des immobilisations du SCOT :

- Immobilisations incorporelles :
 - o Frais liés à la réalisation des documents d'urbanismes (article 202) : 6 ans
 - o Frais d'étude (article 2031) : 5 ans
 - o Concessions et droits similaire - logiciels (article 2051) : 2 ans
- Immobilisations corporelles :
 - o Matériel de bureau et informatique (article 2183) : 3 ans

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider la durée d'amortissement sur 5 ans pour les frais d'études imputés à l'article 2031. Les autres durées d'amortissement restent inchangées.

VOTE :

Pour : **9** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président de séance Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-045 du Comité syndical du 10 octobre 2019

Décision Modificative n° 1 : Ouverture de crédits supplémentaires

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOL Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Par délibération du 22 mars 2019, la durée d'amortissement des frais d'étude imputés à l'article 2031 du budget SCOT a été réduite d'un an pour être portée à 5 années au lieu de 6 années déterminées initialement par erreur.

De fait cette réduction induit une dotation annuelle aux amortissements plus importante qui représente en 2019 près de 2 100 euros.

Le départ d'Arnaud BOUDOU au 31 août 2019, agent contractuel en CDI affecté au budget SCOT s'est concrétisé par un licenciement pour intérêt de service au motif du recrutement d'un fonctionnaire pour occuper le même emploi. La qualification de ce départ a généré un coût engendrant un ajustement au chapitre 012 du budget SCOT évalué à 7 000 euros.

Au regard de ces deux éléments, il convient de prévoir un réajustement sur les articles comptables concernés qui trouve son équilibre par une subvention provenant du budget principal et déterminée à hauteur de 9 100 euros.

Monsieur le Président propose au Comité syndical de valider ces ajustements budgétaires.

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-046 du Comité syndical du 10 octobre 2019

Avis sur le SCoT Centre Ouest Aveyron (COA) arrêté le 4 juillet 2019

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOLE Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la charte du PNR des Grands Causses en vigueur,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 approuvant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu la délibération du 4 juillet 2019 du syndicat Mixte Centre Ouest Aveyron arrêtant le projet de SCOT,

Contexte

Le Syndicat mixte du Centre Ouest Aveyron (COA) comprend 1 Communauté d'Agglomération (Rodez Agglomération) et 8 Communautés de Communes, et, 123 communes, dont 121 sont situées dans le Département de l'Aveyron et 2 (Laramière et Promilhanes) sont situées dans le Département du Lot. Le territoire du Centre-Ouest Aveyron s'étend sur 2984 km² pour 155 240 habitants.

A ce titre, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses doit donner un avis sous 3 mois à 2 titres :

- Au titre de la Charte du Syndicat mixte du fait de la présence des communes de la Bastide Solages, Brasc et Montclar pour lequel le SCoT Centre Ouest Aveyron doit être compatible avec la charte du PNR des Grands Causses
- Au titre du SCoT du Sud Aveyron dont le périmètre est mitoyen de celui du COA.

Considérant les principaux enjeux du diagnostic et les axes du PADD :

Enjeux du diagnostic	Axes du PADD
<p>Enjeu de diversification du modèle de développement du territoire</p> <p>Faire évoluer le modèle de développement actuel pour le rendre plus dynamique et plus robuste : le développement du Centre Ouest Aveyron est aujourd'hui fragilisé par une « résidentialisation » qui crée peu d'emplois et de valeur ajoutée.</p> <p>L'enjeu consiste donc à encourager la diversification du secteur productif et à stimuler une économie résidentielle, notamment dans sa dimension touristique.</p>	<p>Axe 1 : « Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'attractivité du territoire en misant sur les connexions et les flux • Soutenir la compétitivité des entreprises et consolider le tissu économique local par l'innovation et la diversification • Inscrire le territoire à l'heure de l'économie numérique • Agir fortement pour « mettre en tourisme » le territoire • Soutenir les filières par le développement d'un système de formation et d'enseignement supérieur performant • Accompagner les mutations de l'économie agricole • Développer une politique culturelle pour tout le territoire
<p>Enjeu de transformation du mode de coopération interne</p> <p>Les pratiques de coopération à l'échelle du territoire Centre Ouest Aveyron doivent évoluer avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des multifonctions au sein des villes-pôles du SCoT ; • Le développement des liens et des échanges entre les pôles, les espaces. • Un espace connecté aux métropoles et territoires limitrophes contribuant à capter des ressources à l'extérieur du territoire. 	<p>Axe 2 : « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerce et services • Mettre en oeuvre un modèle qualitatif de développement urbain • Reconquérir les centre-villes et centre-bourgs du Centre Ouest Aveyron • Consolider le rayonnement de l'équipement commercial en renforçant les centres et en maîtrisant le développement des zones commerciales périphériques • Favoriser les mobilités des personnes tout en maîtrisant les impacts environnementaux
<p>Enjeu de soutien à une attractivité nouvelle</p> <p>Ce territoire doit rechercher une position spécifique à partir des trois atouts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire qui fait de ses qualités environnementales (produit, service, paysage...) un atout de développement ; • Un espace « agile » qui valorise l'initiative locale et le « bien vivre ». 	<p>Axe 3 : « Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans la transition énergétique : vers un territoire « à énergie positive » • Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie comme facteurs d'identité • Maîtriser les pollutions et les risques • Assurer la préservation des ressources naturelles • Assurer la préservation des richesses écologiques • Favoriser une gestion durable de la ressource forestière • Prévoir les conditions de la limitation de la production et de la gestion optimisée des déchets

Considérant les 3 axes du DOO du SCOT COA,

Axe 1 : « Agir pour rééquilibrer le modèle de développement en s'appuyant sur ses savoir-faire et les richesses de son territoire »

Axe 2 : « Une organisation spatiale équilibrée avec un territoire maillé et connecté

Axe 3 : « Gérer durablement les ressources du territoire : un projet qui se fonde sur l'environnement et le cadre de vie »

Considérant les 4 axes de la charte du PNRGC déclinés en 23 objectifs opérationnels :

Axe 1 : développer une gestion des patrimoines naturels, culturels et paysager en concertation avec les élus, les administratifs, les associatifs et les habitants

Axe 2 : mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activité centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs

Axe 3 : renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Axe 4 : renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire

Étude générale de la compatibilité du DOO du SCoT du COA avec la charte du PNR :

Domaines et Orientations de la Charte du PNR GC	Objectifs DOO du SCoT COA
Protection de la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion	<p>Assurer le bon fonctionnement hydromorphologique du territoire</p> <p>Poursuivre la reconquête d'une bonne qualité de l'eau</p> <p>Protéger la ressource en eau</p> <p>Assurer la préservation des richesses écologiques</p>
Développer une gestion concertée des patrimoines naturels, culturel et paysager dans le souci du respect des générations futures	<p>Assurer la préservation des richesses écologiques (identification TVB dans SCoT)</p> <p>Protéger les espaces de biodiversité majeurs (classification en zones N ou A et éviter tout aménagement)</p> <p>Préserver le fonctionnement écologique des espaces naturels de qualité (prise en compte TVB dans document urbanisme)</p> <p>Garantir la mise en réseau des réservoirs de biodiversité en préservant ou restaurant les corridors nécessaires aux espèces</p> <p>Favoriser une gestion durable de la ressource forestière</p> <p>Préserver l'identité paysagère du Centre Ouest Aveyron (préservé caractère et diversité du paysage et du patrimoine bâti)</p> <p>Éviter la banalisation des paysages bâtis et maintenir des transitions entre les espaces urbains et ruraux</p> <p>Maintenir les silhouettes urbaines remarquables</p>
Accompagner une gestion raisonnée de l'espace et du patrimoine	<p>Résorber les friches industrielles et commerciales</p> <p>Mettre en œuvre un modèle qualitatif de développement urbain</p>
Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser la gestion économe des ressources	<p>Réduire les consommations d'énergie liées aux mobilités</p> <p>Développer les modes actifs et les nouveaux systèmes et moyen de transport</p> <p>Favoriser la transition énergétique dans l'habitat et le tertiaire</p> <p>Développer la production d'énergies renouvelables locales</p>

Justification de la consommation d'espace :

Au total, la consommation d'espace de la période 2009/2018 est de 78 hectares par an, dont 69 (88 %) pour le résidentiel et 9 pour l'économie et le commerce (12 %).

La consommation d'espace absolue prévue au SCoT, par an, pour la période 2019-2035, est inférieure de l'ordre de 19 % à ce qui a été constaté dans la période passée. Cependant, sur le secteur de la CC du Réquistanais, on constate un maintien de la consommation d'espace de 2.3 ha/an entre 2009-2018 à 2.4 ha/an pour la période 2019-2035.

Assurer une répartition géographique équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services

Dans le DOO, un des objectifs (1 de l'axe 2) est de renforcer l'armature urbaine et de dynamiser les villages dont font partie la Bastide Solages, Brasc et Montclar avec le maintien de la population et les commerces de proximité, de soutenir les lieux d'animation de la vie sociale locale. L'objectif est d'accueillir 14 760 habitants d'ici 2035.

Protection de la trame écologique

Le D.O.O. précise les conditions de préservation des milieux naturels au travers de la trame verte et bleue qui forme un maillage d'espaces naturels ou agricoles, nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes.

En particulier, les cœurs de biodiversité majeurs, les espaces naturels et agricoles de qualité, les « réservoirs bleus », ainsi que la nature ordinaire et la nature en ville reçoivent des orientations spécifiques de préservation dans le DOO.

Gérer durablement les ressources du territoire

Le SCoT COA vise un territoire TEPOS en 2050 et atteindre un niveau d'autonomie énergétique de 58% en 2035.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical émet un avis favorable au titre du SCoT sud Aveyron et de la Charte du PNR.

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-047 du Comité syndical du 10 octobre 2019

**Avis sur Plan local d'urbanisme intercommunal Muses et Raspes du Tarn
arrêté le 23 juillet 2019**

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOL Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme, en particulier les articles L 153-16 et R 153-4,

Vu l'arrêté n°2013137-0002 du 17 mai 2013, par lequel le Préfet de l'Aveyron a fixé le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Parc naturel régional des Grands Causses à l'échelle de 83 communes,

Vu la délibération n°2014-SCoT-001 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses pour la compétence SCoT,

Vu la délibération du 2 septembre 2016 arrêtant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 approuvant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu la délibération du 23 juillet 2019 de la Communauté de Communes Muses et Raspes du Tarn arrêtant le projet de PLUi,

Vu le dossier arrêté du plui de la Communauté de Communes Muses et Raspes du Tarn,

Vu la note technique du PNR des grands Causses ci-jointe.

Suite à la présentation de la note technique des équipes du PNR des Grands Causses sur ce projet de PLUi, il apparaît que malgré la qualité de ce dossier et le travail réalisé, celui-ci nécessite un certain nombre de justifications et de compléments afin de le rendre totalement compatible avec le SCOT du PNR des Grands Causses.

À ce titre, il est recommandé de prendre en considération les préconisations suivantes détaillées dans la note technique jointe et notamment de :

- Préciser et justifier la réduction de la consommation d'espace (rapport de présentation) ainsi que le maintien des surfaces agricoles (PADD)
- Mieux justifier les extensions et créations de zones d'activités (rapport de présentation)
- Mieux justifier certaines surfaces de Stecal (rapport de présentation)
- Revoir de manière qualitative certaines OAP
- Intégrer dans l'ensemble des documents les données liées à l'énergie et la mobilité
- Compléter le règlement écrit : objectifs de densité, favoriser la mise en place d'enr et notamment de panneaux photovoltaïques sur toiture, ...
- Ajuster et compléter le zonage vis-à-vis de la protection des zones humides (à classer en Np), des zones à risques (zone inondable à classer en N ou A), création d'un zonage spécifique éolien sur la base du schéma du SCoT (Neol) sur le même principe que les zones Nph...

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical donne un avis favorable à ce projet sous réserve des préconisations évoquées plus haut et autorise le Président à engager les procédures et à signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-048 du Comité syndical du 10 octobre 2019

Procédure PCAET : retour consultation publique et avis MRAE

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOL Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-13,

Vu l'article L.229-26 du code de l'environnement, modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (article 188),

Vu la délibération n° 2011-10 du Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses 25 février 2011 modifiant les statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans la perspective du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud Aveyron,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2012 portant délimitation du périmètre du SCoT du Parc Naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013137-0002 du 17 mai 2013 portant modification du périmètre du SCoT du Parc Naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-024-0004 du 24 janvier 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Vu le donner acte du Conseil syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour la compétence SCoT du 28 novembre 2014,

Vu la délibération n° 2018-SCoT-014 du 6 avril 2018 du Conseil Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses prescrivant le lancement et l'élaboration du PCAET, les modalités de son élaboration et de la concertation publique,

Vu les modalités de la concertation qui accompagnent l'élaboration du dossier réglementaire tout au long de la démarche,

Vu la délibération du 21 février 2019 de la Communauté de communes Muse et rases du Tarn adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 12 mars 2019 de la Communauté de communes du Saint-Affricain – Roquefort – Sept Vallons adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 21 mars 2019 de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 26 mars 2019 de la Communauté de communes Larzac et vallées adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 27 mars 2019 de la Communauté de communes Millau Grands Causses approuvant le plan d'actions du PCAET,

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191010-20191010_048-DE
Reçu le 11/10/2019

Vu la délibération du 26 avril 2019 arrêtant le projet de PCAET du Parc naturel régional des Grands Causses,

Suite à l'avis de la MRAE du 25 juillet 2019

Suite à la consultation publique qui s'est déroulée du 30 août 2019 au 30 septembre 2019 inclus

Après avoir entendu la présentation de la synthèse de la consultation publique de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Comité syndical :

- AVOIR PRIS CONNAISSANCE de l'avis de la MRAE
- AVOIR PRIS CONNAISSANCE de la consultation publique
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter l'avis du Préfet de Région et de la Présidente du Conseil régional sur ce projet de PCAET (délai de 2 mois),
- AUTORISE le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-049 du Comité syndical du 10 octobre 2019

**Avis sur la modification simplifiée n°1 de la commune de Séverac d'Aveyron
arrêté le 7 février 2019**

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOLE Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 approuvant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté municipal du 7 février 2019 de la commune de Séverac d'Aveyron prescrivant la modification n° 1 du PLU de Séverac d'Aveyron

Cette modification simplifiée consiste à assouplir l'actuel règlement en reformulant les articles concernant les aspects extérieurs des constructions sur les zones Ua, Ub, AU, A, N et Nt.

Ces modifications ne remettent pas en cause l'équilibre général du Plu qui reste compatible avec le SCoT.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical émet un avis favorable sur la modification simplifiée n°1 de la commune de Séverac d'Aveyron.

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-050 du Comité syndical du 10 octobre 2019

**Avis sur la modification simplifiée n°1 de la commune de Séverac d'Aveyron
arrêté le 4 septembre 2019 sur le PLU de Recoules Prévinquières**

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOL Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 approuvant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté municipal du 4 septembre 2019 de la commune de Séverac d'Aveyron prescrivant la modification n° 1 du PLU de Recoules Prévinquières approuvé le 25 mars 2011 et exécutoire depuis le 17 octobre 2011

Cette modification simplifiée consiste à assouplir l'actuel règlement en reformulant les articles 11 concernant les aspects extérieurs des constructions sur les zones U, Ut, Au1, Aut, A et N.

Ces modifications ne remettent pas en cause l'équilibre général du Plu qui reste compatible avec le SCoT.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical émet un avis ----- sur la modification simplifiée n°1 de la commune de Séverac d'Aveyron sur le PLU de Recoules Prévinquières.

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-051 du Comité syndical du 10 octobre 2019

**Avis sur la modification simplifiée n°2 de la commune de Séverac d'Aveyron arrêté le
4 septembre 2019 sur le PLU de Recoules Prévinquières**

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Daniel AURIOL Daniel DIAZ Richard FIOLE Pierre PANTANELLA Christophe SAINT-PIERRE -
■ Pouvoirs	Simone GELY donne son pouvoir à Christophe SAINT PIERRE Jean-Jacques SELLAM donne son pouvoir à Christian FONT
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE

Vu le code général des collectivités locales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 approuvant le projet de SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté municipal du 4 septembre 2019 de la commune de Séverac d'Aveyron prescrivant la modification n° 2 du PLU de Recoules Prévinquières approuvé le 25 mars 2011 et exécutoire depuis le 17 octobre 2011.

Cette modification simplifiée consiste corriger une erreur matérielle qui modifie le zonage du bourg de Recoules en déplaçant la limite U sur une parcelle classée en Ap mais qui est urbanisée (atelier professionnel) et non exploitée pour l'agriculture.

Cette parcelle sera ainsi réhabilitée et permettra de densifier l'urbanisation dans ce hameau et d'améliorer l'entrée du hameau et sa fonctionnalité du fait de sa situation proche du Foyer d'Accueil Médicalisée et du lotissement communal.

Considérant que la zone Ap est utilisée pour protéger les parcelles agricoles de toutes constructions et que dans le cas d'espèce, celle-ci est déjà urbanisée par un bâti ancien.

L'erreur matérielle est admise.

Aussi, cette modification ne remet pas en cause l'équilibre général du PLU qui reste compatible avec le SCOT.

Au vu de ces éléments, le Comité syndical émet un avis favorable sur la modification simplifiée n°2 de la commune de Séverac d'Aveyron sur le PLU de Recoules Prévinquières.

VOTE :	Pour : 8	Contre : /	Abstention : /
---------------	-----------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, le jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20191010-20191010_051-DE
Reçu le 11/10/2019

Délibération SCoT-2019-064 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Parc Naturel Régional des Grands Causses

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Richard FIOL - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Daniel DIAZ - Pierre PANTANELLA

Exposé des motifs

Le Parc naturel régional des Grands Causses a initié l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en application de sa Charte (*Article 5.3.2 - Décliner l'engagement des collectivités vis-à-vis de la Charte dans les documents d'urbanisme et l'article 5.6.1 - La lutte contre les changements climatiques*).

Conformément à l'article L.229-26 du code de l'environnement, modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (loi TECV, article 188), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale dès lors que tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT. La loi TECV rend obligatoire l'élaboration d'un PCAET par les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, selon des échéances fixées par la loi. L'Etat encourage toutefois tous les EPCI d'une population inférieure à ce seuil à élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial volontaire, pour contribuer sur leur territoire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de prévention contre le réchauffement climatique.

Par délibération, l'ensemble des Communauté de communes composant le périmètre du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses ont transféré la compétence « Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial » au Syndicat mixte du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses.

Le Syndicat mixte du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses a pour sa part délibéré le 06 avril 2018 sur le lancement et la prescription de l'élaboration du PCAET ainsi que la définition des modalités de la concertation.

Dès le début de la construction de ce PCAET, les élus ont souhaité associer les acteurs du territoire, les collectivités et les citoyens à la définition de la stratégie territoriale et des actions.

L'élaboration du PCAET du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses s'est déroulée selon 3 grandes étapes : l'élaboration du diagnostic à l'échelle du SCoT, l'élaboration de la stratégie à l'échelle du SCoT, et enfin l'élaboration des programmes d'actions à l'échelle du SCoT et de chaque Communauté de communes.

La stratégie a été largement discutée et travaillée à l'échelle du SCoT avec l'ensemble des élus de chaque Communauté de communes. Ensuite, celle-ci a été déclinée de façon mathématique à l'échelle intercommunale en l'adaptant au regard des chiffres clefs issus du diagnostic et des spécificités, enjeux et potentiels de chaque territoire.

Rappelons que la concertation citoyenne a été mise en place de manière continue tout au long de l'élaboration du PCAET avec notamment :

- Une grande soirée de lancement ;
- La mise en place de groupes de travail réunis à 3 reprises ;
- 12 ateliers territoriaux délocalisés sur les intercommunalités pour construire la stratégie territoriale ;
- 5 réunions publiques délocalisées sur les intercommunalités pour présenter le projet de PCAET avant l'arrêt de celui-ci.

Soit environ 800 personnes mobilisées à travers ces différents moments de concertation.

Le projet de PCAET a été arrêté à l'unanimité le 26 avril 2019 par le Conseil syndical du Syndicat mixte du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses.

A l'issue de cet arrêt, le projet de PCAET a été transmis pour avis à l'Autorité environnementale. Après réception de cet avis, une phase de consultation du public a été organisée du 30 août au 30 septembre 2019. La Présidente du Conseil régional d'Occitanie et le Préfet de Région ont été saisis pour avis en suivant.

Suite à la consultation publique et aux précisions apportées en réponse aux avis exprimés par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, l'Etat et le Conseil Régional Occitanie, il est proposé d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 et de tenir compte des modifications apportées et précisées dans la déclaration environnementale annexée à la présente délibération.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-13,

Vu l'article L.229-26 du code de l'environnement, modifié par la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (article 188),

Vu la délibération n° 2011-10 du Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses 25 février 2011 modifiant les statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses dans la perspective du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Sud-Aveyron,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 juin 2012 portant délimitation du périmètre du SCoT du Parc Naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013137-0002 du 17 mai 2013 portant modification du périmètre du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-024-0004 du 24 janvier 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Vu le donner acte du Comité syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses pour la compétence SCoT du 28 novembre 2014,

Vu la délibération n° 2018-SCoT-014 du 6 avril 2018 du Conseil Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses prescrivant le lancement et l'élaboration du PCAET, les modalités de son élaboration et de la concertation publique,

Vu les modalités de la concertation qui accompagnent l'élaboration du dossier réglementaire tout au long de la démarche,

Vu la délibération du 21 février 2019 de la Communauté de communes Muse et rases du Tarn adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 12 mars 2019 de la Communauté de communes du Saint-Affricain – Roquefort – Sept Vallons adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 21 mars 2019 de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 26 mars 2019 de la Communauté de communes Larzac et vallées adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu la délibération du 27 mars 2019 de la Communauté de communes Millau Grands Causses approuvant le plan d'actions du PCAET,

Considérant la conformité de la concertation aux modalités définies dans la délibération n° 2018-SCoT-014 du 6 avril 2018 du Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses prescrivant l'élaboration du PCAET, les modalités de son élaboration et de la concertation publique et considérant que le dispositif a joué son rôle,

Considérant que la participation des élus a été importante et a permis la construction collective d'un projet de territoire,

Considérant que la participation citoyenne a été importante et a permis d'associer un nombre élargi d'acteurs aux différentes phases de l'élaboration et leur permettant d'être force de proposition,

Considérant d'avoir facilité l'accès à une information régulière et d'avoir rendu possible un débat d'opinion,

Vu la délibération du 26 avril 2019 du Comité Syndical du SCoT du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses adoptant le pré-projet du PCAET,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de la région Occitanie portant sur le projet de PCAET du Parc naturel régional des Grands Causses du 25 juillet 2019

Vu les contributions reçus dans le cadre de la consultation du public organisée entre le 30 août 2019 et le 30 septembre 2019

Vu l'avis de la Président du Conseil régional Occitanie portant sur le projet de PCAET du Parc naturel régional des Grands Causses du 04 décembre 2019

Vu l'avis du Préfet de région portant sur le projet de PCAET du Parc naturel régional des Grands Causses du 09 décembre 2019

Vu la déclaration environnementale recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus, annexé à la présente délibération

Vu le rapport du projet de PCAET modifié pour prendre en compte les différentes remarques reçues et annexé à la délibération,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'ADOPTER la déclaration environnementale recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus et annexée à la présente délibération
- d'APPROUVER le Plan Climat Air Energie Territorial du Parc naturel régional des Grands Causses annexé à la présente délibération
- d'AUTORISER le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision. Le PCAET approuvé par le Comité syndical sera déposé sur la plateforme informatique et mis à disposition du public à l'adresse suivante : www.territoires-climat.ademe.fr
- De DECIDER de poursuivre l'animation territoriale autour du Plan Climat afin de poursuivre la dynamique partagée autour des questions climat-air-énergie et de veiller à la mise en œuvre des actions par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, les Communautés de communes et l'ensemble des acteurs du territoire. Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses devient coordinateur de la transition énergétique au sens de l'article L2224-34 du CGCT.

VOTE :	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12101 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-065 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Prescription de la révision du SCoT du Parc naturel régional des Grands Causses Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Richard FIOLE - Hubert GRANIER - Gérard PRETTE - Alain ROUGET - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Daniel DIAZ - Pierre PANTANELLA

Exposé

Approuvé le 7 juillet 2017, le premier Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sur le territoire du syndicat mixte constitue le projet de territoire qui, d'une part, affirme les ambitions du territoire du syndicat mixte pour les 20 ans à venir et d'autre part, a pour objectif de mettre en cohérence les grandes politiques sectorielles dans les domaines notamment de l'environnement (eau et biodiversité) l'urbanisme, l'habitat, les déplacements et du développement économique.

Le périmètre du SCoT comprend aujourd'hui 80 communes et coïncide avec le périmètre de 5 communautés de communes.

Le cœur de ce projet de territoire, exprimé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable repose sur 4 grands principes :

- L'attractivité du territoire
- La valorisation des ressources territoriales
- La protection de l'eau
- La construction d'un territoire ambitieux en soutien de l'agriculture, inscrite dans la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique

Objet de la révision

Aussi, suite à l'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial de ce jour, qui ambitionne par rapport à 2017 :

- Une baisse de 53% de la consommation énergétique en 2050.
- La division par quatre de l'utilisation de produits pétroliers.
- Une baisse de 20% des GES en 2050.
- Une amélioration de la qualité de l'air (-68 % des rejets d'oxydes d'azote et 20 à -26 % des émissions de particules fines) en 2050.
- L'équilibre énergétique en 2022 (2030 dans le SCoT), avec un doublement de la production d'énergie renouvelable en 2030 et multiplié par 2.6 en 2050.

Il convient de réviser le SCoT pour définir les modalités d'aménagement du territoire en termes d'habitat, de déplacement, de développement économique pour répondre à cet objectif de territoire à énergie positive solidaire des territoires urbains voisins et contributeur des stratégies régionales et nationales en matière de transition écologique.

La démarche proposée pour l'élaboration du dossier règlementaire repose schématiquement sur :

- Le Comité syndical pour la compétence SCoT est composé des élu-e-s délégué-e-s au Parc dans le collège des Communautés de communes ayant transféré leur compétence. Ils arrêtent et approuvent par délibération les documents qui composent le SCoT (Rapport de présentation, PADD, DOO).
- Un comité technique est composé des élu-e-s du Comité syndical pour la compétence SCoT et des techniciens des Communautés de communes. Ce comité assure le pilotage technique, oriente et valide les étapes d'élaboration.
- Un comité de pilotage est composé du Comité syndical pour la compétence SCoT, des membres du Bureau syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses, des Présidents des Communautés de communes, des représentants des personnes publiques associées, des parlementaires du territoire, des conseillers départementaux et de personnes qualifiées.

Modalités de la concertation

Il convient de délibérer sur les modalités de concertation permettant aux habitants et acteurs du territoire d'être associés à la révision du SCoT. Afin de recueillir un avis pour aider à la prise de décision, les modalités suivantes sont proposées :

Modalités d'information :

- Communications par voie de presse locale.
- Mise à disposition des documents concernant la révision du SCoT, à chaque grande étape (papier, internet).
- Intervention au sein des conseils communautaires pour présenter le projet de révision.

Modalités d'échanges :

- La tenue d'un groupe de travail, pour le partage du diagnostic, la définition des enjeux, la co-construction d'un scénario prospectif et la définition des futures actions.
- La création, sur le site internet du Parc, d'une page dédiée au SCoT et la mise à disposition d'un espace de dialogue avec le public.
- Des réunions publiques de concertation sur chacune des cinq Communautés de communes, pour présenter le projet de révision.

Délibération

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (dite Loi « ALUR »),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5214-21,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 143-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013137-0002 du 17 mai 2013 portant modification du périmètre du SCoT du Parc Naturel régional des Grands Causses,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-024-0004 du 24 janvier 2014 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses,

Vu la délibération du 7 juillet 2017 du Comité Syndical du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses approuvant le SCoT,

Vu l'exposé des motifs,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- de prescrire la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Parc Naturel Régional des Grands Causses,
- d'autoriser le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- d'approuver les modalités de concertations proposées,
- de dire que la présente délibération sera transmise en Préfecture,
- de dire que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Parc naturel régional des Grands Causses et des 5 communautés de communes concernées, conformément aux dispositions de l'article R. 143-7 du Code de l'Urbanisme.

VOTE :	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jours, mois et an susdits
Le Président Délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n°2019-066 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Vote du Budget Primitif 2020 – SCOT

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Richard FIOL - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Daniel DIAZ - Pierre PANTANELLA

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2020, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	112 632,00 euros	112 632,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	112 632,00 euros	112 632,00 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	8 905,70 euros	8 905,70 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	8 905,70 euros	8 905,70 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	121 537,70 euros	121 537,70 euros

VOTE : Pour : **7** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2020 relatif à la compétence SCOT du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président Délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
05-65-61-35-50 6 info@parc-grands-causses.fr - www.parc-grands-causses.fr

Délibération SCoT n° 2019-067 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Richard FIOL - Hubert GRANIER - Gérard PRETRE - Alain ROUGET - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Christophe SAINT-PIERRE donne son pouvoir à Thierry SOLIER
■ Absents, excusés	Bernard ARNOULD - Daniel AURIOL - Daniel DIAZ - Pierre PANTANELLA

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2020.

VOTE :	Pour : 7	Contre : 0	Abstention : 0
---------------	-----------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président délégué
Christian FONT



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération **SPANC n° 2019-017** du Comité syndical du 22 mars 2019

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2018 (RPQS)

■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) doit être élaboré, pour chaque exercice.

Il doit être soumis pour avis à l'assemblée délibérante de la collectivité qui gère le service.

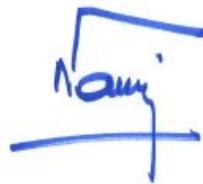
Ce rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil d'exploitation du SPANC qui l'ont approuvé.

Les membres du Comité syndical sont invités à approuver ce RPQS (cf. rapport joint).

VOTE : Pour : **18** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-018 du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Compte Administratif 2018 – SPANC

■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au budget primitif 2018, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	260 260,69 euros
Recettes	268 894,03 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	8 633,34 euros
Résultat excédentaire N-1	170 126,93 euros
Résultat cumulé excédentaire	178 760,27 euros
INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 euros
Recettes	2 478,00 euros
Résultat excédentaire de l'exercice	2 478,00 euros
Résultat déficitaire N-1	- 390,00 euros
Résultat cumulé excédentaire	2 088,00 euros
CUMUL des deux SECTIONS	
Résultat cumulé excédentaire	180 848,27 euros

Le compte de gestion comportant les mêmes résultats, le Comité syndical décide de voter, hors la présence du Président, le compte administratif 2018 du budget relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc.

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le compte administratif 2018 et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 18	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

DELIBERATION N° 2019.019 DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 mars 2019

Approbation du compte de gestion SPANC par
Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière Principale, en charge de la gestion de la
Trésorerie Principale de Millau

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Alain FAUCONNIER ;

Après s'être fait présenter le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer en l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif SPANC de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Millau, le 22 mars 2019

Ont signé cette délibération :

Claude ASSIER // Hugues RICHARD
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

C. Assier

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

C. Condomines

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

A. Gal

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

J.J. Sellam

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Sévérageais »

E. Stahl

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

S. Gouby

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

M. Ayral

Pouvoir M CALMELS

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

M. Leblond

Michel SIMONIN // Marc TOURRET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

M. Simonin

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

M. Calmels

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

André MAJNET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

A. Majnet



Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses
71 Bd de l'Amazille - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Accusé de réception en préfecture
012-251201349-20190322-20190322_019-BF
Reçu le 25/03/2019

Sylvie AYOT // Elodie PLATET
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

S. Ayot

Pouvoir C. ASSIER

P. RAMONDENC // D. BROUGNOUNESQUE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte »

P. Dumousseau

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier »

R. Rouquette

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

A.M. Constans

Pouvoir A GAL

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

M. Rouquette

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers »

B. Simonnet

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Les Raspes du Tarn et les Marches du Lévezou »

A. Viala

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir « Le Millavois »

Pour expédition conforme, le Président, *A. Fauconnier*

Département : AVEYRON	DELIBERATION N°2019- <u>020</u>	Nombre de membres en exercice : 23
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES	du COMITE SYNDICAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF SPANC DE L'EXERCICE 2018	Nombre de membres présents : <u>15</u>
	Séance du 22 mars 2019	Nombre de suffrages exprimés : <u>18</u>

Le comité syndical réuni sous la présidence de séance de Claude ASSIER, délibérant sur le compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Alain FAUCONNIER, Président après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats de l'exercice 2017	390,00			170 516,93		170 126,93
Transfert à la sect° d'investissem			390,00		390,00	
Résultats cumulés reportés 2017	390,00			170 126,93		169 736,93
Opérations de l'exercice 2018	0,00	2 478,00	260 260,69	268 894,03	260 260,69	271 372,03
Résultats de l'exercice 2018		2 478,00		8 633,34		11 111,34
RESULTATS DE CLOTURE en €		2 088,00		178 760,27		180 848,27

Affectation des résultats

Résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2018 en €	178 760,27
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- En section de fonctionnement - article 002 "Excédent d'exploitation reporté" - report à nouveau en €	178 760,27
- En section d'investissement - article 1068 "Excédents de fonctionnement capitalisés" en €	0,00

Résultat excédentaire d'investissement de l'exercice 2018 en €	2 088,00
Affectation du résultat prévu au BP 2019 :	
- En section d'investissement : article 001 "Excédent d'investissement reporté" en €	2 088,00

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les membres du Comité syndical :

Claude ASSIER // Hugues RICHARD
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Sylvie AYOT // Elodie PLATET
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Pouvoir C. ASSIER

Claude CONDOMINES // Thierry SOLIER
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Philippe RAMONDENC // Denis BROUGNOUNESQUE
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Millau

Alain GAL // Olivier DE POUZILHAC
Titulaire // Suppléant Commune urbaine Sévérac d'Aveyron

Pierre PANTANELLA // Patrick GUENOT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Jean-Jacques SELLAM // Michel VERGELY
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Christian FONT // Michel BERNAT
Titulaire // Suppléant Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, 7 Vallons

Evelyne STAHL // Marie-Thérèse GAY
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Séveragais"

Paul DUMOUSSEAU // Joël ESPINASSE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse Noir, les Gorges de la Dourbie et de la Jonte"

Sylvain Henri GOUBY //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Roger ROUQUETTE // Christian VERLAGUET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Causse du Larzac, Pays Templier et Hospitalier"

Marc AYRAL //
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Anne-Marie CONSTANS // Elian ROQUES
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Pouvoir M. CALMELS

Pouvoir A. GAL

Michel LEBLOND // Sébastien VILLENEUVE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Martine ROUQUETTE // Adeline BOUDOU-THERON
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Michel SIMONIN // Marc TOURRET
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Bruno SIMONNET // Robert TOBIN
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Pays de Roquefort, le Saint-Affricain et les Rougiers"

Marcel CALMELS // Jean-Claude ARGUEL
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Arnaud VIALA // Emilie GAYRAUD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Nadine IZARD // Hubert CAPOULADE
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Les Rases du Tarn et les Marches du Lévezou"

Max DALET // Patrick MACIEJEVSKI
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

André MAZET // Véronique LOMBARD
Titulaire // Suppléant Commune rurale Terroir "Le Millavois"

Secrétaire du syndicat mixte du Parc naturel régional des grands causses

Accusé de réception en préfecture

Pour expédition conforme de la présidence de séance
Reçu le 25/03/2019



**Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Grands Causses**

71 Bd de l'Ayrolle - BP 50126
12101 MILLAU CEDEX

Tel : 05 65 61 35 50 Fax : 05 65 61 34 80

Délibération SPANC n° 2019-021 du Comité syndical du 22 mars 2019

Vote du Budget Primitif 2019 – SPANC	
■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

À partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2019, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	462 974,27 euros	284 214,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		178 760,27 euros
TOTAL	462 974,27 euros	462 974,27 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 088,00 euros	
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		2 088,00 euros
TOTAL	2 088,00 euros	2 088,00 euros
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	465 062,27 euros	465 062,27 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2019 relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE :	Pour : 18	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-022 du Comité syndical du 22 mars 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président	Claude ASSIER
■ Présents	Marcel CALMELS - Claude CONDOMINES - Paul DUMOUSSEAU - Alain GAL - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - André MAZET - Martine ROUQUETTE - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Bruno SIMONNET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Procurations	Sylvie AYOT donne pouvoir à Claude ASSIER Marc AYRAL donne son pouvoir à Marcel CALMELS Anne-Marie CONSTANS donne son pouvoir à Alain GAL
■ Excusés	Hubert CAPOULADE - Max DALET - Christian FONT - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

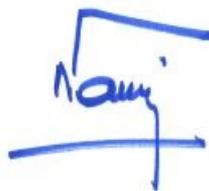
En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2019.

VOTE : Pour : **18** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-039 du Comité syndical du 8 juillet 2019

Créances irrécouvrables sur le budget SPANC

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Claude ASSIER - Hubert CAPOULADE - Anne-Marie CONSTANS - Joël ESPINASSE - Christian FONT - Alain GAL - André MAZET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Jean-Jacques SELLAM - Thierry SOLIER - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Bruno SIMONNET
■ Pouvoirs	/
■ Absents, excusés	Jean-Claude ARGUEL - Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Max DALET - Sylvain-Henri GOUBY - Michel LEBLOND - Roger ROUQUETTE - Arnaud VIALA

Les services de la Trésorerie ont saisi le Syndicat mixte en date du 25 mars 2019, à la demande de Madame Sonia ROUCAUTE, Trésorière principale de la Trésorerie de Millau, afin d'admettre en non-valeur des redevances irrécouvrables émises auprès d'un bénéficiaire du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Parc.

Ces créances demeurent irrécouvrables et ce, malgré les poursuites contentieuses effectuées par le poste comptable de la Trésorerie de Millau. Les services de la Trésorerie précisent que l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Cet enregistrement comptable en « pertes sur créances irrécouvrables » qui sera concrétisé par un mandat à l'article 6541 « Créances admises en non valeurs » contribue à l'apurement des comptes sur la prise en charge des titres de recettes.

Une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables portant le numéro de liste 1081210217 a été établie par les services de la Trésorerie et est jointe à cette délibération. Elle fait état, en dernière page, d'un seul débiteur restant redevable pour une somme totale de 64 euros. Les sommes restant à recouvrer correspondent à deux redevances annuelles de 32 euros sur les exercices de 2015 et 2016. Le propriétaire du bien est décédé. Son héritier a réglé les redevances de 2017 et de 2018 et, a revendu l'habitation début 2019.

Les membres du Comité syndical du Parc naturel régional des Grands Causses sont invités à admettre en non-valeur cette liste de créances irrécouvrables.

VOTE : Pour : **15** Contre : / Abstention : /

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-052 du Comité syndical du 22 novembre 2019

Adhésion de la Communauté de communes du Saint-Affricain au SPANC

■ Président de séance	Alain FAUCONNIER, Président du Parc
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Claude ASSIER - Anne-Marie CONSTANS - Christian FONT - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Philippe RAMONDENC - Martine ROUQUETTE - Pierre PANTANELLA - Roger ROUQUETTE - Evelyne STAHL - Michel SIMONIN - Michel VERGELY
■ Pouvoirs	Claude CONDOMINES donne son pouvoir à Claude ASSIER Nadine IZARD donne son pouvoir à Evelyne STAHL Bruno SIMONET donne son pouvoir à Pierre PANTANELLA
■ Absents, excusés	Sylvie AYOT - Marc AYRAL - Max DALET - Paul DUMOUSSEAU - Sylvain-Henri GOUBY - Arnaud VIALA

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2019, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Saint-Affricain a délibéré pour demander son adhésion à la compétence SPANC du Parc naturel régional des Grands Causses en lieu et place des communes déjà suivies par le service, à savoir, les communes concernées sont les suivantes :

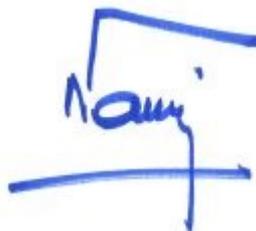
- Saint-Izaire
- Calmels-et-le-Viala
- Vabres l'Abbaye
- Saint-Affrique
- Saint-Rome-de-Cernon
- Tournemire
- Roquefort-sur-Soulzon
- Saint-Jean d'Alcapiès
- Versols et Lapeyre
- Saint-Félix-de-Sorgues

Il est proposé au Comité syndical d'approuver cette demande d'adhésion.

VOTE :	Pour : 14	Contre : /	Abstention : /
---------------	------------------	------------	----------------

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50

E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-068 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Vote du Budget Primitif 2020 – SPANC

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Roger ROUQUETTE - Thierry SOLIER - Bruno SIMONET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

A partir des besoins recensés et, après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'ouverture des crédits proposés au budget primitif 2020, dont les montants consignés sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	255 800,00 euros	255 800,00 euros
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL	255 800,00 euros	255 800,00 euros
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles		
Opérations d'ordre		
Résultat reporté		
TOTAL		
	CUMUL des deux SECTIONS	
TOTAL	255 800,00 euros	255 800,00 euros

Après avoir délibéré, le Comité syndical vote le budget primitif 2020 relatif à la compétence SPANC du syndicat mixte du Parc et, mandate son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : Pour : **17** Contre : **0** Abstention : **0**

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 - email : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr

Délibération SPANC n° 2019-069 du Comité syndical du 16 décembre 2019

Renouvellement de délibération pour la prise en charge des frais réels pour les missions en région parisienne et dans les métropoles

■ Président de séance	Christian FONT
■ Présents	Jean-Claude ARGUEL - Hubert CAPOULADE - Joël ESPINASSE - Alain GAL - Michel LEBLOND - André MAZET - Roger ROUQUETTE - Thierry SOLIER - Bruno SIMONET - Michel SIMONIN - Michel VERGELY - Arnaud VIALA
■ Pouvoirs	Marc AYRAL donne son pouvoir à Michel VERGELY Sylvain-Henri GOUBY donne son pouvoir à Roger ROUQUETTE Martine ROUQUETTE donne son pouvoir à Bruno SIMONET Evelyne STAHL donne son pouvoir à Alain GAL
■ Absents, excusés	Claude ASSIER - Sylvie AYOT - Anne-Marie CONSTANS - Max DALET - Pierre PANTANELLA - Philippe RAMONDENC

Par délibération en date du 6 décembre 2013, le Comité syndical a mis en place un système de remboursement aux frais réels pour les missions en région parisienne.

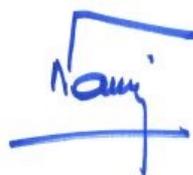
En effet, le système forfaitaire habituellement applicable apparaît inopérant pour ce type de missions, dans la mesure où les prix de l'offre hôtelière sont supérieurs au montant forfaitaire, tels que prévu par la réglementation.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le remboursement aux frais réels et sur présentation de justificatifs pour les frais d'hébergement liés à toutes les missions en région parisienne et les métropoles. Cette mesure s'appliquera à l'année 2020.

VOTE : Pour : **17** Contre : **0** Abstention : **0**

Après avoir délibéré, le Comité syndical valide ce projet et autorise le Président à engager les procédures et signer les documents nécessaires.

Fait et délibéré à Millau, les jour, mois et an susdits
Le Président
Alain FAUCONNIER



Syndicat mixte du Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle - BP 50126 - 12100 MILLAU cedex
Téléphone : 05-65-61-35-50 Télécopie : 05-65-61-34-80
E-mail : info@parc-grands-causses.fr - Site Internet : www.parc-grands-causses.fr